Loblaw

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

RAPPORT ANNUEL 2013 – REVUE FINANCIÈRE DE LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

Faits saillants financiers[1)]

Au 28 décembre 2013 et au 29 décembre 2012 et pour les périodes closes à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013** **(52 semaines)**	2012[2)] (52 semaines)	2011[3)] (52 semaines)
Résultats opérationnels consolidés			
Produits	**32 371 $**	31 604 $	31 250 $
Résultat opérationnel	**1 326**	1 195	1 384
Montant ajusté du résultat opérationnel[4)]	**1 325**	1 292	1 438
Montant ajusté du BAIIA[4)]	**2 149**	2 069	2 137
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**468**	351	327
Bénéfice net	**630**	634	769
Montant ajusté du bénéfice net[4)]	**731**	710	811
Situation financière et flux de trésorerie consolidés			
Montant ajusté de la dette[4)]	**6 064**	4 360	4 341
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	**4 251**	2 047	1 986
Entrées nettes liées aux activités opérationnelles	**1 491**	1 637	1 814
Dépenses d'investissement	**865**	1 017	987
Flux de trésorerie disponibles[4)]	**489**	468	551
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net de base	**2,24**	2,25	2,73
Montant ajusté du bénéfice net de base[4)]	**2,60**	2,52	2,88
Mesures et ratios financiers consolidés			
Croissance des produits	**2,4 %**	1,1 %	1,3 %
Montant ajusté de la marge opérationnelle[4)]	**4,1 %**	4,1 %	4,6 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA[4)]	**6,6 %**	6,5 %	6,8 %
Couverture des intérêts[4)]	**2,8x**	3,4x	4,2x
Montant ajusté de la dette[4)] sur le montant ajusté du BAIIA[4)]	**2,8x**	2,1x	2,0x
Rendement de l'actif net moyen[4)]	**10,7 %**	10,0 %	12,0 %
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires	**9,4 %**	10,2 %	13,2 %
Résultats opérationnels du secteur Vente au détail			
Chiffre d'affaires	**31 600**	30 960	30 703
Marge brute	**6 966**	6 819	6 820
Résultat opérationnel	**1 185**	1 100	1 312
Montant ajusté du résultat opérationnel[4)]	**1 172**	1 197	1 366
Statistiques opérationnelles du secteur Vente au détail			
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables	**1,1 %**	(0,2) %	0,9 %
Marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires	**22,0 %**	22,0 %	22,2 %
Montant ajusté de la marge opérationnelle[4)]	**3,7 %**	3,9 %	4,4 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA[4)]	**6,3 %**	6,3 %	6,7 %
Superficie de vente au détail (en millions de pieds carrés)	**51,9**	51,5	51,2
Nombre de magasins détenus par la société	**570**	580	584
Nombre de magasins franchisés	**496**	473	462
Résultats opérationnels du secteur Services financiers			
Produits	**739**	644	547
Résultat opérationnel	**142**	95	72
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**93**	50	24
Mesures et statistiques opérationnelles du secteur Services financiers			
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	**2 345**	2 105	1 974
Créances sur cartes de crédit	**2 538**	2 305	2 101
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	**47**	43	37
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	**13,6 %**	12,8 %	12,5 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	**4,2 %**	4,3 %	4,2 %
Résultats opérationnels de Propriétés de Choix[5)]			
Produits	**319**	—	—
Résultat opérationnel	**370**	—	—
Montant ajusté du résultat opérationnel[4)]	**382**	—	—
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**303**	—	—
Mesures opérationnelles de Propriétés de Choix[5)]			
Résultat opérationnel net[4)]	**222**	—	—
Fonds provenant des activités opérationnelles[4)]	**159**	—	—
Montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[4)]	**131**	—	—
Montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles par part, après dilution[4)] (en dollars)	**0,36**	—	—
Ratio de distribution du montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[4)]	**88,6 %**	—	—

1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 110.

2) Certains chiffres de 2012 ont été retraités en raison de l'application de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, dans sa version modifiée. Voir la rubrique « Normes comptables appliquées en 2013 » à la page 37.

3) Les chiffres de 2011 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'incidence de l'IAS 19.

4) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR, à la page 38.

5) Les résultats sont présentés pour la période close le 31 décembre 2013, conformément à l'exercice de Propriétés de Choix. Les ajustements au 28 décembre 2013 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

Rapport annuel 2013 – Revue financière

Rapport de gestion 1
Résultats financiers 46
Annexe aux états financiers consolidés portant sur le ratio de couverture par le résultat 108
Rétrospective des trois derniers exercices 109
Glossaire 110

Rapport de gestion

1. Énoncés prospectifs 2
2. Vue d'ensemble 3
3. Vision et stratégies 3
4. Indicateurs de performance financière clés 5
5. Performance financière globale 6
   - 5.1 Importantes réalisations en 2013 6
   - 5.2 Résultats opérationnels consolidés 7
   - 5.3 Principales informations financières 8
6. Résultats opérationnels des secteurs opérationnels à présenter 10
   - 6.1 Secteur Vente au détail 10
   - 6.2 Secteur Services financiers 11
   - 6.3 Secteur Propriétés de Choix 12
7. Autres questions liées à l'entreprise 13
8. Situation de trésorerie et sources de financement 14
   - 8.1 Flux de trésorerie 14
   - 8.2 Situation de trésorerie et structure du capital 16
   - 8.3 Capital social 18
   - 8.4 Obligations contractuelles 19
9. Instruments financiers dérivés 20
10. Arrangements hors bilan 21
11. Résultats opérationnels trimestriels 21
   - 11.1 Résultats par trimestre 21
   - 11.2 Résultats du quatrième trimestre 22
12. Contrôles et procédures de communication de l'information 27
13. Contrôle interne à l'égard de l'information financière 27
14. Risques d'entreprise et gestion des risques 27
   - 14.1 Risques opérationnels et gestion des risques 28
   - 14.2 Risques financiers et gestion des risques 33
15. Transactions avec des parties liées 34
16. Estimations comptables critiques et jugements 36
   - 16.1 Stocks 36
   - 16.2 Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement) 36
   - 16.3 Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs financiers 36
   - 16.4 Impôt sur le résultat et autres impôts 36
   - 16.5 Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit 37
17. Normes comptables 37
   - 17.1 Normes comptables appliquées en 2013 37
   - 17.2 Normes comptables futures 38
18. Perspectives 38
19. Mesures financières non conformes aux PCGR 38
20. Informations supplémentaires 45

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales (collectivement la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes figurant aux pages 46 à 107 du présent Rapport annuel – Revue financière (le « rapport annuel »). Les états financiers consolidés annuels audités de la société et les notes y afférentes de l'exercice clos le 28 décembre 2013 ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou les « PCGR ») et comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 19 février 2014. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport annuel figure à la page 110.

1. Énoncés prospectifs

Le rapport annuel, y compris le présent rapport de gestion, de Les Compagnies Loblaw limitée renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société. Les énoncés prospectifs particuliers qui figurent dans le présent rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats et événements futurs attendus, l'acquisition proposée de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») ainsi que les synergies ciblées qui devraient découler de la clôture de cette acquisition, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues, le montant des cotisations aux régimes de retraite, l'état et l'incidence du déploiement des systèmes de technologie de l'information (les « TI ») et les plans futurs de la société. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Vision et stratégies » à la page 3 et à la rubrique « Perspectives » à la page 38 du présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses actuelles de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance opérationnelle et financière pour 2014 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait à la croissance des produits, aux économies de coûts et à l'efficience opérationnelle prévues, ainsi qu'à l'augmentation de la superficie en pieds carrés destinée à la vente au détail des concurrents. Les estimations, opinions et hypothèses sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques », qui figure aux pages 27 à 34 du présent rapport de gestion. Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- l'incapacité de conclure l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ou de réaliser les avantages stratégiques ou les synergies opérationnelles, concurrentielles et de coûts prévus;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les systèmes de TI de la société, y compris le déploiement de ses systèmes de TI, ou l'obtention de résultats imprévus associés à la mise en œuvre de ces initiatives;
- l'incapacité d'obtenir les résultats attendus, y compris la croissance des produits et les économies de coûts ou l'efficience opérationnelle prévues devant résulter des initiatives importantes de la société, notamment celles liées à la restructuration;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société à soutenir les besoins de celle-ci;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, ce qui pourrait entraîner des arrêts de travail;
- une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment des taux d'inflation ou de déflation, ainsi que les variations des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des dérivés et des marchandises;
- les changements dans les passifs d'impôt de la société, notamment en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, à l'impôt sur le capital, aux taxes à la consommation, à l'impôt foncier et autres, ainsi que dans les passifs liés à la réglementation, y compris les changements découlant des modifications des lois fiscales, des règlements sur les impôts ou des cotisations futures;
- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la réduction des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance-médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de la société à gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;
- la révision par la société de son estimation du coût des stocks en raison de la mise à niveau de son système de TI;
- l'incapacité de s'adapter à l'évolution des goûts des consommateurs et aux modifications des habitudes d'achat;

- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation;
- les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité des fournisseurs sur les marchés bien établis et les marchés en développement;
- l'incidence des obligations éventuelles en matière d'environnement;
- toute cotisation que la société pourrait être tenue de verser à ses régimes de retraite agréés à prestations définies par capitalisation ou à ses régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise en sus des cotisations qu'elle envisage de verser à l'heure actuelle;
- le risque que la société subisse une perte financière si ses contreparties ne s'acquittaient pas de leurs obligations prévues aux termes des contrats conclus avec celles-ci;
- l'incapacité de la société à recouvrer ses créances sur cartes de crédit;
- l'incapacité de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») à mettre en œuvre son plan et à obtenir les résultats prévus.

Cette liste des facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

2. Vue d'ensemble

La société est une filiale de George Weston limitée (« Weston »). Elle est le plus grand détaillant en alimentation au Canada et l'un des plus importants fournisseurs de produits pharmaceutiques, d'articles de marchandise générale, ainsi que de produits et services financiers. De plus, elle est le porteur de parts majoritaire de Propriétés de Choix, propriétaire, gestionnaire et promoteur de propriétés immobilières commerciales partout au Canada. La société compte trois secteurs opérationnels à présenter, soit le secteur Vente au détail, le secteur Services financiers et le secteur Propriétés de Choix. Ensemble, Loblaw et ses franchisés constituent l'un des principaux employeurs du secteur privé au Canada, employant quelque 138 000 salariés à temps plein et à temps partiel dans de plus de 1 000 magasins détenus par la société et magasins franchisés à l'échelle du pays. De par la diversité des bannières qui forment son portefeuille, Loblaw offre aux consommateurs canadiens une vaste gamme de produits et de services qui répond aux besoins des ménages au quotidien. Loblaw est réputée pour la qualité, l'innovation et le prix avantageux des produits alimentaires qu'elle offre aux consommateurs. Elle possède l'un des programmes de marques contrôlées les plus solides au pays, qui comprend notamment les marques *le Choix du Président*, *sans nom* et *Joe Fresh*. De plus, la société offre aux consommateurs les *Services financiers le Choix du Président* ainsi que les programmes de fidélisation points *PC* et *PC Plus* par l'intermédiaire de ses filiales.

3. Vision et stratégies

La société s'est donné pour mission d'être le meilleur détaillant de produits alimentaires, d'articles de soin de santé et d'articles pour la maison au Canada en allant au-delà des attentes de la clientèle par l'offre de produits novateurs et à prix avantageux. Étant l'un des plus importants détaillants au pays, servant 14 millions de consommateurs chaque semaine, la société est mieux placée que quiconque pour réaliser son but ultime, sa raison d'être, à savoir aider les Canadiens à profiter pleinement de la vie et offrir à ses clients des produits, des services, une valeur et une expérience qui enrichissent leur vie. Pour ce faire, sa stratégie à offrir la meilleure expérience de magasinage en matière d'alimentation, de santé et de beauté, tout en s'efforçant d'atteindre l'excellence opérationnelle et d'assurer sa croissance grâce aux possibilités qui s'ouvrent à elle dans des secteurs complémentaires ou émergents.

En 2013, la société a poursuivi la réalisation d'un certain nombre d'initiatives stratégiques entreprises en 2012. Les investissements ciblés en vue d'améliorer son offre de produits et de services à la clientèle ont généré une croissance de 1,1 % du chiffre d'affaires des magasins comparables, malgré une vive concurrence marquée notamment par une forte augmentation de la superficie en pieds carrés occupée par les concurrents. Des progrès ont été réalisés en vue du déploiement du système de TI de la société, ce qui a donné lieu à des gains d'efficience dans certains secteurs, notamment au chapitre des pertes liées aux stocks, des frais de transport, de l'entreposage, de la chaîne d'approvisionnement et de la main-d'œuvre. Voici quelques-unes des principales réalisations de Loblaw en 2013 :

- Conclusion d'un accord relatif à l'arrangement visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le plus grand détaillant de produits pharmaceutiques au pays et obtention de la totalité des fonds requis pour financer l'acquisition;
- Clôture du premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») de 460 millions de dollars de Propriétés de Choix, qui comprenait l'exercice d'une option de surallocation de 60 millions de dollars, et vente à Propriétés de Choix d'immeubles et d'actifs connexes totalisant environ 7 milliards de dollars;
- Déploiement du système de TI dans 8 centres de distribution et 75 magasins, avec peu ou pas de répercussion pour les clients;
- Amélioration du taux net de recommandation global (évaluation de la satisfaction des clients) dans la division Conventionnelle pour un troisième exercice consécutif grâce à un assortiment de produits judicieux, à une expérience de magasinage améliorée et à des prix concurrentiels qui permettent à la société de surpasser les attentes de la clientèle;

- Croissance du chiffre d'affaires tiré des ventes et des volumes dans la division Escompte, générée principalement dans le secteur des produits frais, en dépit de la forte augmentation de la superficie en pieds carrés occupée par les concurrents;
- Instauration de revues de catégories stratégiques qui ont permis à chaque bannière à bénéficier d'un assortiment mieux adapté, d'étalages plus percutants et d'offrir plus de valeur;
- Poursuite de l'investissement engagé dans l'amélioration des normes et de l'expérience de magasinage grâce à la rénovation de 192 magasins et l'investissement stratégique dans de nouveaux magasins, ce qui porte la superficie de vente au détail à 51,9 millions de pieds carrés, soit une hausse nette de 0,8 % par rapport à 2012;
- Lancement de plus de 550 nouveaux produits de marques contrôlées et revue ou amélioration d'environ 640 produits de marques contrôlées existants;
- Refonte de la marchandise générale dans 29 magasins, afin d'améliorer l'offre dans quatre catégories clés : les vêtements, les produits de beauté, les articles pour la maison et les articles pour enfants;
- Croissance du secteur des *Services financiers le Choix du Président* grâce à l'établissement d'un nouveau record de 1,2 million de nouvelles demandes de carte MasterCard[MD] Services financiers le Choix du Président;
- Lancement d'une nouvelle plateforme numérique de fidélisation de la clientèle, *PC Plus*, dans 44 magasins de Loblaw en mai 2013 et étendue du programme à l'ensemble du réseau de magasins conventionnels et de magasins *Real Canadian Superstore* au pays en novembre 2013;
- Lancement du site de commerce en ligne de *Joe Fresh* en octobre 2013;
- Gestion efficace des coûts à l'échelle de l'entreprise, l'accent ayant été mis sur la réduction des pertes, des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement, des charges administratives et des coûts de main-d'œuvre, et ce, dans le but de gagner en efficiences.

En 2014, la société prévoit poursuivre le déploiement de plusieurs initiatives stratégiques entreprises en 2013. Elle continuera à investir dans des produits, services et canaux de distribution novateurs afin de maintenir sa position concurrentielle. La société compte également continuer à aller de l'avant au cours de l'exercice avec ses initiatives ayant pour but de lui permettre de gagner en efficacité et de se concentrer notamment sur la poursuite du déploiement de son système de TI et la réalisation de certaines synergies ciblées liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix après la clôture de la transaction. Les projets de la société pour 2014 consisteront notamment à :

- mener à bien l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et, après la clôture de l'acquisition, réaliser des synergies ciblées de l'ordre de 100 millions de dollars pour les 12 premiers mois et de l'ordre de 300 millions de dollars sur une période de trois ans;
- générer des flux de trésorerie et réduire les ratios d'endettement après la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- préserver ou accroître sa part de marché pour ses gammes de produits alimentaires et de produits de pharmacie, lesquelles génèrent plus de 85 % du total de ses produits;
- continuer de se concentrer sur la mise en œuvre et l'optimisation des efficiences;
- surpasser les attentes de la clientèle et améliorer son taux d'appréciation grâce à un choix de produits judicieux, à une expérience de magasinage améliorée et à des prix concurrentiels;
- offrir un assortiment mieux adapté, des étalages percutants et une valeur concurrentielle dans toutes les bannières grâce à l'instauration de revues stratégiques des catégories;
- miser sur ses marques contrôlées afin de stimuler la croissance des catégories de produits d'alimentation et de marchandise générale;
- élargir la portée du programme de fidélisation numérique *PC Plus* afin d'accroître la fidélisation de la clientèle grâce à une approche de commercialisation personnalisée;
- poursuivre la croissance du secteur des *Services financiers le Choix du Président*, grâce notamment au lancement d'un pavillon revu et amélioré en magasin;
- mettre en place des mesures de rétention des collègues, de planification de la relève, de reconnaissance de l'excellence et de perfectionnement des compétences afin de stimuler l'engagement des collègues;
- poursuivre le déploiement du système de TI de la société dans l'ensemble de ses centres de distribution et des magasins de détail qu'elle détient, sans répercussion sur les clients.

4. Indicateurs de performance financière clés

La société s'est donné des indicateurs de performance financière clés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs à court terme et à long terme. Le tableau qui suit dresse une liste des indicateurs de performance financière clés :

Au 28 décembre 2013 et au 29 décembre 2012 et pour les périodes closes à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013** **(52 semaines)**	2012[1] (52 semaines)
Chiffres consolidés :		
Croissance des produits	**2,4 %**	1,1 %
Résultat opérationnel	**1 326 $**	1 195 $
Montant ajusté du résultat opérationnel[2]	**1 325**	1 292
Montant ajusté de la marge opérationnelle[2]	**4,1 %**	4,1 %
Montant ajusté du BAIIA[2]	**2 149**	2 069
Montant ajusté de la marge du BAIIA[2]	**6,6 %**	6,5 %
Bénéfice net	**630**	634
Montant ajusté du bénéfice net[2]	**731**	710
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	**2,24**	2,25
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire[2] (en dollars)	**2,60**	2,52
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	**4 251**	2 047
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**1 491**	1 637
Montant ajusté de la dette[2] sur le montant ajusté du BAIIA[2]	**2,8x**	2,1x
Flux de trésorerie disponibles[2]	**489**	468
Couverture des intérêts[2]	**2,8x**	3,4x
Rendement de l'actif net moyen[2]	**10,7 %**	10,0 %
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires	**9,4 %**	10,2 %
Secteur Vente au détail		
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables[3]	**1,1 %**	(0,2) %
Marge brute	**6 966 $**	6 819 $
Marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires	**22,0 %**	22,0 %
Montant ajusté de la marge opérationnelle[2]	**3,7 %**	3,9 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA[2]	**6,3 %**	6,3 %
Secteur Services financiers		
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**93 $**	50 $
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre[3]	**13,6 %**	12,8 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre[3]	**4,2 %**	4,3 %
Secteur Propriétés de Choix[4]		
Résultat opérationnel net[2]	**222 $**	— $
Fonds provenant des activités opérationnelles[2]	**159**	—
Montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[2]	**131**	—
Montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles par part, après dilution[2] (en dollars)	**0,36**	—
Taux de distribution du montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[2]	**88,6 %**	— %

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités en raison de l'application de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, dans sa version modifiée. Voir la rubrique « Normes comptables appliquées en 2013 » à la page 37 du présent rapport.
2) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38.
3) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 110.
4) Les résultats sont présentés pour la période close le 31 décembre 2013, conformément à l'exercice de Propriétés de Choix.

En 2013, la société a utilisé de nouvelles mesures financières, notamment le montant ajusté du résultat opérationnel[1)], le montant ajusté de la marge opérationnelle[1)], le montant ajusté du BAIIA[1)], le montant ajusté de la marge du BAIIA[1)], le montant ajusté du bénéfice net[1)] et le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire[1)], qui sont toutes des mesures non conformes aux PCGR. La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance opérationnelle sous-jacente consolidée et sectorielle de la société, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance opérationnelle sous-jacente de la société et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre. La société peut exclure d'autres éléments à l'occasion, si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance opérationnelle sous-jacente. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Dans le cas des résultats sectoriels de Propriétés de Choix, la direction utilise également le résultat opérationnel net[1)], les fonds provenant des activités opérationnelles[1)], le montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[1)], le montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles par part, après dilution[1)] et le ratio de distribution du montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[1)] afin d'évaluer les activités opérationnelles de Propriétés de Choix. La direction a recours à ces mesures pour évaluer la performance de même que la situation financières de Propriétés de Choix. Voir la rubrique portant sur les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les mesures financières non conformes aux PCGR de la société.

5. Performance financière globale

5.1 Importantes réalisations en 2013

D'importantes réalisations ont ponctué l'exercice 2013, notamment l'accord visant l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et le PAPE de Propriétés de Choix.

Accord visant l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart Le 14 juillet 2013, la société a conclu un accord relatif à l'arrangement visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en contrepartie d'au plus environ 6,7 milliards de dollars en trésorerie et de l'émission d'au plus environ 119,9 millions d'actions ordinaires. Selon le prix de l'action ordinaire de Loblaw à cette date, le prix d'achat s'établirait à environ 12,4 milliards de dollars.

En 2013, la société a obtenu le financement nécessaire pour réaliser l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, tel qu'il est décrit à la rubrique « Situation de trésorerie et structure du capital » à la page 16. Dans le cadre du financement de l'acquisition, l'actionnaire détenant le contrôle de la société, à savoir Weston, a consenti à souscrire des actions ordinaires de la société pour un montant supplémentaire d'environ 500 millions de dollars.

Le 12 septembre 2013, les actionnaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ont voté en faveur de cet accord et, le 16 septembre 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu une ordonnance définitive approuvant l'accord. La transaction est assujettie à l'obtention de diverses approbations d'ordre réglementaire en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) et de l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX »), de même qu'au respect de certaines autres conditions de clôture qui sont habituelles dans le cadre de transactions de cette nature. Le processus d'examen en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) progresse comme prévu et la société prévoit que la transaction sera menée à terme au cours du premier trimestre de 2014. Plus de renseignements sur la transaction et sur son incidence prévue sur la société sont présentés dans le document d'information déposé par la société le 20 août 2013 à l'égard de l'approbation de la transaction par les actionnaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Rien ne garantit que toutes les conditions seront respectées ou qu'elles feront l'objet d'une renonciation, ou encore que la société sera en mesure de réaliser la transaction proposée selon les modalités envisagées ou autrement.

Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix En 2013, dans le cadre de son acquisition d'immeubles et d'actifs connexes de Loblaw pour environ 7 milliards de dollars, Propriétés de Choix a conclu un PAPE visant le placement de 460 millions de dollars de parts de fiducie (les « parts »), placement qui comprenait l'exercice d'une option de surallocation de 60 millions de dollars. Propriétés de Choix a également réalisé un placement de parts de 200 millions de dollars auprès de Weston. Les parts ont été émises au prix de 10,00 $ chacune et le produit brut s'est chiffré à 660 millions de dollars. La société a comptabilisé des coûts de transaction d'environ 44 millions de dollars dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières relativement à la clôture du PAPE.

Parallèlement au placement des parts, Propriétés de Choix a conclu un appel public à l'épargne d'un montant en capital global de 600 millions de dollars visant des débentures non garanties de premier rang (les « débentures »). Une partie du produit de l'émission des titres d'emprunt a été utilisée pour renflouer les comptes de trésorerie ayant servi à rembourser le billet du placement privé libellé en dollars américains de 150 millions de dollars américains qui était arrivé à échéance ainsi que pour régler par anticipation le billet restant du placement privé libellé en dollars américains de 150 millions de dollars américains et les coûts connexes d'environ 18 millions de dollars liés au remboursement anticipé, lesquels ont été comptabilisés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Au 28 décembre 2013, la société détenait une participation véritable d'environ 82,2 % dans Propriétés de Choix grâce à la propriété de 21 500 000 parts et de 284 074 754 parts de catégorie B de société en commandite, qui ont une valeur économique équivalant aux parts et qui sont échangeables contre celles-ci. Les parts de catégorie B de société en commandite comprennent 11 576 883 parts émises en faveur de la société dans le cadre de l'acquisition d'un portefeuille supplémentaire d'immeubles de placement réalisée après la clôture du PAPE.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38.

5.2 Résultats opérationnels consolidés

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013 (52 semaines)**	2012[1] (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Produits	**32 371 $**	31 604 $	767 $	2,4 %
Résultat opérationnel	**1 326**	1 195	131	11,0 %
Montant ajusté du résultat opérationnel[2]	**1 325**	1 292	33	2,6 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**468**	351	117	33,3 %
Impôt sur le résultat	**228**	210	18	8,6 %
Bénéfice net	**630 $**	634 $	(4) $	(0,6) %
Montant ajusté du bénéfice net[2]	**731**	710	21	3,0 %
Bénéfice net de base par action ordinaire[3] (en dollars)	**2,24**	2,25	(0,01)	(0,4) %
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire[2] (en dollars)	**2,60**	2,52	0,08	3,2 %
Montant ajusté de la marge opérationnelle[2]	**4,1 %**	4,1 %		
Montant ajusté du BAIIA[2]	**2 149 $**	2 069 $	80 $	3,9 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA[2]	**6,6 %**	6,5 %		

En 2013, la société a annoncé l'abolition d'environ 275 postes au sein de ses centres de services aux magasins et elle a inscrit une charge de 32 millions de dollars liée à cette restructuration. Les charges de restructuration ont totalisé environ 35 millions de dollars en 2013 (61 millions de dollars en 2012).

Produits L'augmentation de 767 millions de dollars des produits par rapport à 2012 est principalement attribuable à la croissance des produits tirés des secteurs Vente au détail et Services financiers de la société dont il est question plus en détail à la rubrique « Résultats opérationnels de secteurs opérationnels à présenter » ci-après.

Résultat opérationnel Le résultat opérationnel a augmenté de 131 millions de dollars par rapport à celui inscrit pour la période correspondante de 2012, grâce à l'incidence favorable du profit lié aux modifications des régimes à prestations définies comptabilisé au premier trimestre de 2013 ainsi que l'incidence favorable qu'ont eue, d'un exercice à l'autre, les variations de la perte de valeur des immobilisations corporelles et des autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises, et la diminution des charges de restructuration. Ces facteurs positifs ont toutefois été partiellement neutralisés par la diminution des profits sur la sortie d'actifs, par les coûts de démarrage et les charges générales et administratives liés à Propriétés de Choix, par les coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et par l'augmentation de la charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres par rapport à l'exercice précédent. Le montant ajusté du résultat opérationnel[2] a augmenté de 33 millions de dollars par rapport à 2012, en raison principalement d'une hausse du montant ajusté du résultat opérationnel[2] du secteur Services financiers, partiellement neutralisée par un recul du montant ajusté du résultat opérationnel[2] du secteur Vente au détail. Le montant ajusté de la marge opérationnelle[2] s'est établi à 4,1 % pour 2013, soit le même pourcentage qu'en 2012.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières En 2013, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont accrues de 117 millions de dollars par rapport à 2012. Cette hausse d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux coûts de transaction de 44 millions de dollars liés au PAPE de Propriétés de Choix, à l'incidence défavorable d'un ajustement de la juste valeur de 27 millions de dollars lié au passif au titre des parts de fiducie visant à rendre compte de la variation de la juste valeur des parts de Propriétés de Choix détenues par d'autres porteurs de parts que la société, aux charges d'intérêts nettes de 25 millions de dollars liées à la dette contractée pour financer l'acquisition proposée de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ainsi qu'aux coûts de 18 millions de dollars liés au règlement anticipé de titres d'emprunt. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de ces éléments, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 3 millions de dollars en 2013 par rapport à 2012, ce qui s'explique par les distributions sur les parts versées par Propriétés de Choix, qui ont en partie été contrebalancées par la hausse des produits d'intérêts nets liés à certains instruments financiers dérivés et par la diminution des intérêts nets sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Impôt sur le résultat La charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 228 millions de dollars en 2013 (210 millions de dollars en 2012) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,6 % (24,9 % en 2012). Cette augmentation du taux d'impôt effectif par rapport à 2012 est principalement attribuable à une hausse des montants non déductibles (y compris les ajustements de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie), partiellement contrebalancée par l'augmentation des recouvrements d'impôt sur le résultat liés à des questions fiscales datant d'exercices précédents.

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités en raison de l'application de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, dans sa version modifiée. Voir les rubriques « Normes comptables appliquées en 2013 » à la page 37.
2) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38
3) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 110.

Bénéfice net En 2013, le bénéfice net a reculé de 4 millions de dollars par rapport à 2012, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et par la hausse de la charge d'impôt sur le résultat, partiellement contrebalancées par la hausse du résultat opérationnel dont il est question plus haut. Le montant ajusté du bénéfice net[1)] a augmenté de 21 millions de dollars par rapport à celui inscrit en 2012, en raison principalement de la hausse du montant ajusté du résultat opérationnel[1)].

Le bénéfice net de base par action ordinaire[2)] a diminué de 0,4 % en 2013 pour se fixer à 2,24 $, en comparaison de 2,25 $ en 2012. Le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire[1)] a augmenté de 3,2 % en 2013 pour s'établir à 2,60 $, en comparaison de 2,52 $ en 2012.

5.3 Principales informations financières

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés annuels audités de la société datés du 28 décembre 2013 et de ses états financiers consolidés annuels datés du 29 décembre 2012, à la lumière desquels elles doivent être lues. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances et les événements ou éléments significatifs qui ont influé sur la situation financière et les résultats opérationnels de la société au cours des trois derniers exercices.

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013, le 29 décembre 2012 et le 31 décembre 2011 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013** **(52 semaines)**	2012[3)] (52 semaines)	2011[3)] (52 semaines)
Produits	**32 371 $**	31 604 $	31 250 $
Bénéfice net	**630**	634	769
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	**2,24 $**	2,25 $	2,73 $
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	**2,22**	2,23	2,71
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	**0,94 $**	0,85 $	0,84 $
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série A (en dollars)	**1,49**	1,49	1,49

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Total des actifs	**20 759 $**	17 961 $	17 428 $
Dette à long terme	**7 680 $**	5 669 $	5 580 $
Titres de participation	**224**	223	222
Passif au titre des parts de fiducie	**688**	—	—
Passifs financiers à long terme	**8 592 $**	5 892 $	5 802 $

Produits Le chiffre d'affaires de la société a subi des répercussions en raison de la forte concurrence exercée sur le marché de la vente au détail et l'instabilité de la conjoncture économique. En 2013, le chiffre d'affaires des magasins comparables[2)] a augmenté de 1,1 %, tandis qu'il avait diminué de 0,2 % en 2012. L'inflation annuelle moyenne du prix des aliments enregistrée au pays, selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin (l'« IPC »), a été de 1,1 % en 2013 et de 2,3 % en 2012. En 2013 et en 2012, l'indice interne moyen annuel du prix de détail des aliments de la société a été inférieur à l'IPC. En 2013, le nombre de magasins détenus par la société et de magasins franchisés a augmenté pour passer à 1 066 (1 053 en 2012 et 1 046 en 2011). La superficie de vente au détail a augmenté en 2013 pour atteindre 51,9 millions de pieds carrés (51,5 millions de pieds carrés en 2012 et 51,2 millions de pieds carrés en 2011). De plus, les produits des Services financiers le Choix du Président ont connu une forte croissance au cours des deux derniers exercices, augmentant de 14,8 % en 2013 et de 17,7 % en 2012.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38.
2) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 110.
3) Certains chiffres de 2012 ont été retraités en raison de l'application de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, dans sa version modifiée. Voir les rubriques « Normes comptables appliquées en 2013 » à la page 37.

Résultat opérationnel Au cours des trois derniers exercices, le résultat opérationnel consolidé de la société a été touché par les éléments suivants :

- Les coûts de démarrage liés à Propriétés de Choix comptabilisés au troisième trimestre de 2013;
- Les charges générales et administratives de Propriétés de Choix engagées à partir de 2013;
- Les coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix engagés à partir de 2013;
- Les profits liés aux modifications apportées aux régimes à prestations définies comptabilisés en 2013;
- Les coûts liés à la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, déduction faite des contrats à livrer sur actions;
- Les charges de restructuration, y compris les coûts liés à la compression du personnel du siège social et du personnel occupant des postes administratifs;
- La perte de valeur des immobilisations corporelles et les autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises;
- Les coûts de démarrage liés au lancement de la marque *Joe Fresh* aux États-Unis engagés au quatrième trimestre de 2011;
- Les coûts liés à certaines questions relatives à des taxes à la consommation d'exercices précédents engagés au deuxième trimestre de 2011;
- Le profit découlant de la vente d'une partie d'un bien immobilier situé à North Vancouver, en Colombie-Britannique, comptabilisé au troisième trimestre de 2011.

Outre les éléments dont il est question ci-dessus, la société a investi dans son offre de produits et de services à la clientèle en 2013 et en 2012, afin de renforcer sa position sur un marché hautement concurrentiel. Contrairement à celui de 2011, le résultat opérationnel inscrit par la société pour 2012 reflète l'incidence défavorable de ces investissements, qui n'ont pas été comblés par les activités, ainsi que des coûts marginaux liés aux TI et à la chaîne d'approvisionnement et des charges liées à la conversion de certains magasins conventionnels de l'Ontario en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace conformément aux modalités des conventions collectives ratifiées en 2010.

Bénéfice net En 2013, le bénéfice net et le bénéfice net de base par action ordinaire ont été touchés négativement par la hausse des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui a découlé principalement des coûts de transaction liés au PAPE de Propriétés de Choix, de l'ajustement de la juste valeur lié au passif au titre des parts de fiducie, des charges d'intérêts nettes liées à la dette contractée pour financer l'acquisition proposée de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et des coûts liés au règlement anticipé de titres d'emprunt. De plus, en 2013, le bénéfice net et le bénéfice net de base par action ordinaire ont été touchés négativement par la hausse de l'impôt sur le résultat, qui a été en partie contrebalancée par l'augmentation du résultat opérationnel.

En 2012, le bénéfice net et le bénéfice net de base par action ordinaire ont été touchés négativement par la baisse du résultat opérationnel et la hausse des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, qui ont été partiellement compensées par la diminution du taux d'impôt effectif.

Total des actifs et passifs financiers à long terme En 2013, le total des actifs et les passifs financiers à long terme ont augmenté respectivement de 15,6 % et de 45,8 % comparativement à ceux de 2012. Les augmentations enregistrées pour l'exercice s'expliquent surtout par les transactions visant Propriétés de Choix et Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, tel qu'il est décrit à la rubrique 5.1, « Importantes réalisations en 2013 » et à la rubrique 8.2, « Situation de trésorerie et structure du capital » du présent rapport de gestion. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de ces éléments, le total des actifs et les passifs financiers a long terme n'ont augmenté que légèrement au cours des trois derniers exercices.

6. Résultats opérationnels des secteurs opérationnels à présenter

6.1 Secteur Vente au détail

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013 (52 semaines)**	2012 (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	**31 600 $**	30 960 $	640 $	2,1 %
Marge brute	**6 966**	6 819	147	2,2 %
Résultat opérationnel	**1 185**	1 100	85	7,7 %
Montant ajusté du résultat opérationnel[1)]	**1 172**	1 197	(25)	(2,1) %
Montant ajusté du BAIIA[1)]	**1 981**	1 964	17	0,9 %

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012	**2013 (52 semaines)**	2012 (52 semaines)
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables[2)]	**1,1 %**	(0,2) %
Marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires	**22,0 %**	22,0 %
Montant ajusté de la marge opérationnelle[1)]	**3,7 %**	3,9 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA[1)]	**6,3 %**	6,3 %

Chiffre d'affaires Les produits tirés du secteur Vente au détail ont augmenté de 640 millions de dollars, ou 2,1 %, en 2013 par rapport à 2012, en raison des éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires des magasins comparables[2)] a affiché une croissance de 1,1 % (recul de 0,2 % en 2012) et de 1,0 % (recul de 0,2 % en 2012) si l'on ne tient pas compte des postes d'essence;
- La croissance du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a été modérée;
- Le chiffre d'affaires tiré des produits pharmaceutiques n'a pas connu de croissance;
- Le chiffre d'affaires tiré des articles de marchandise générale, à l'exclusion des vêtements, a légèrement diminué;
- La croissance du chiffre d'affaires tiré des vêtements a été modeste;
- La croissance du chiffre d'affaires tiré des postes d'essence a été modérée;
- L'inflation interne moyenne annuelle du prix des aliments de la société a été inférieure à l'inflation moyenne annuelle du prix des aliments de 1,1 % (2,3 % en 2012), calculée selon l'IPC. L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition précise de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaw;
- En 2013, 26 magasins détenus par la société et magasins franchisés ont ouvert leurs portes (18 en 2012) et 13 les ont fermées (11 en 2012), ce qui a donné lieu à une augmentation nette de 0,4 million de pieds carrés, ou 0,8 %, de la superficie.

En 2013, la société a lancé plus de 550 nouveaux produits de marques contrôlées et a amélioré environ 640 autres produits ou en a revu l'emballage. Le chiffre d'affaires tiré des produits de marques contrôlées s'est établi à 9,6 milliards de dollars en 2013, n'ayant connu aucune croissance par rapport à 2012.

Marge brute La marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires s'est établie à 22,0 % en 2013, soit le même pourcentage qu'en 2012, et elle tient compte de l'incidence négative des investissements soutenus effectués au chapitre des marges sur les produits alimentaires, contrebalancés par la baisse des coûts de transport et par la croissance de la marge sur les articles de marchandise générale. La marge brute a augmenté de 147 millions de dollars par rapport à 2012, en raison de la croissance du chiffre d'affaires.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38.
2) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 110.

Résultat opérationnel Le résultat opérationnel a augmenté de 85 millions de dollars, et il reflète l'incidence favorable du profit lié aux modifications apportées aux régimes à prestations définies comptabilisé, des variations, d'un exercice à l'autre, de la perte de valeur des immobilisations corporelles et des autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises, ainsi que de la diminution des charges de restructuration. Ces facteurs positifs ont toutefois été partiellement neutralisés par la diminution des profits sur la sortie d'actifs et par les coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Le montant ajusté du résultat opérationnel[1)] a diminué de 25 millions de dollars comparativement à 2012, en raison principalement des investissements dans les magasins franchisés, de la variation de la valeur de ces magasins, des coûts liés à la croissance de certains secteurs émergents de la société et de la hausse des autres charges opérationnelles, y compris les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les pertes de change, partiellement compensés par l'augmentation de la marge brute et les efficiences enregistrées au chapitre de la chaîne d'approvisionnement. Le montant ajusté de la marge opérationnelle[1)] s'est quant à lui établi à 3,7 % en 2013, en comparaison de 3,9 % en 2012.

Le montant ajusté du BAIIA[1)] a augmenté de 17 millions de dollars par rapport à 2012, tandis que le montant ajusté de la marge du BAIIA[1)] s'est établi à 6,3 %, soit le même pourcentage qu'en 2012. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du secteur Vente au détail ont augmenté de 42 millions de dollars par rapport à 2012.

6.2 Secteur Services financiers

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013 (52 semaines)**	2012 (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Produits	**739 $**	644 $	95 $	14,8 %
Résultat opérationnel	**142**	95	47	49,5 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**93**	50	43	86,0 %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012	Variation (en $)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	**2 345 $**	2 105 $	240 $	11,4 %
Créances sur cartes de crédit	**2 538**	2 305	233	10,1 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	**47**	43	4	9,3 %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre[2)]	**13,6 %**	12,8 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre[2)]	**4,2 %**	4,3 %		

Produits Les produits inscrits en 2013 ont augmenté de 95 millions de dollars, ou 14,8 %, comparativement à ceux enregistrés en 2012. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des produits d'intérêts, des commissions d'interchange et des autres produits liés aux frais de gestion qui a découlé de la hausse des soldes de créances sur cartes de crédit et de l'augmentation de la valeur des opérations sur cartes de crédit. La hausse des produits de *PC* Télécom qui a résulté de la croissance des activités des kiosques La Boutique Mobile a également contribué à cette augmentation.

Résultat opérationnel et bénéfice avant impôt sur le résultat Le résultat opérationnel et le bénéfice avant impôt sur le résultat se sont accrus respectivement de 47 millions de dollars et de 43 millions de dollars par rapport à 2012. Ces hausses découlent essentiellement de la croissance des produits dont il est question plus haut, partiellement contrebalancée par les investissements soutenus liés à la commercialisation, à l'acquisition de clients et aux kiosques La Boutique Mobile.

Créances sur cartes de crédit Au 28 décembre 2013, les créances sur cartes de crédit se chiffraient à 2 538 millions de dollars, en hausse de 233 millions de dollars par rapport au 29 décembre 2012. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus effectués au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives liées à la commercialisation. Au 28 décembre 2013, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 47 millions de dollars, en hausse de 4 millions de dollars par rapport au 29 décembre 2012, en raison essentiellement de l'accroissement du portefeuille de créances sur cartes de crédit.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38.
2) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 110.

6.3 Secteur Propriétés de Choix

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens)	**2013[1)] (52 semaines)**	2012 (52 semaines)
Produits	**319 $**	— $
Résultat opérationnel	**370**	—
Montant ajusté du résultat opérationnel[2)]	**382**	—
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**303**	—

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013[1)] (52 semaines)**	2012 (52 semaines)
Résultat opérationnel net[2)]	**222 $**	— $
Fonds provenant des activités opérationnelles[2)]	**159**	—
Montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[2)]	**131**	—
Montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles par part, après dilution[2)] (en dollars)	**0,36**	—
Ratio de distribution du montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[2)]	**88,6 %**	— %

Produits Les produits se sont élevés à 319 millions de dollars en 2013. De ce montant, une tranche de 287 millions de dollars se rapporte au secteur Vente au détail. Les produits se composent des loyers de base et des recouvrements de charges opérationnelles et d'impôts fonciers.

Résultat opérationnel Le résultat opérationnel, qui s'est chiffré à 370 millions de dollars en 2013, tient compte de coûts de démarrage et de charges générales et administratives de 12 millions de dollars. Le montant ajusté du résultat opérationnel[2)], qui s'est établi à 382 millions de dollars, reflète un ajustement favorable de la juste valeur des immeubles de placement de 144 millions de dollars, que la société évalue au coût.

Résultat opérationnel net[2)] Le résultat opérationnel net[2)], qui représente les produits locatifs reçus en trésorerie diminués des charges opérationnelles liées aux immeubles, s'est chiffré à 222 millions de dollars en 2013.

Fonds provenant des activités opérationnelles[2)] et montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[2)] En 2013, les fonds provenant des activités opérationnelles[2)] et le montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[2)] se sont chiffrés respectivement à 159 millions de dollars et à 131 millions de dollars.

Les résultats opérationnels de Propriétés de Choix inscrits pour 2013 ont été conformes aux prévisions financières présentées dans les prospectus datés du 26 juin 2013 visant l'émission de titres de participation et de titres de créance.

En 2013, à la suite du transfert initial d'immeubles, Propriétés de Choix a acquis de la société 11 immeubles de placement pour un prix d'achat total d'environ 187 millions de dollars, qui a été réglé au moyen de l'émission de 11 576 883 parts de catégorie B de société en commandite et du versement d'un paiement en trésorerie. De plus, Propriétés de Choix a acquis un immeuble auprès d'un vendeur tiers pour une contrepartie d'environ 2 millions de dollars, qu'elle a réglée en trésorerie.

Après la clôture de l'exercice, Propriétés de Choix a procédé à l'émission de débentures non garanties de premier rang d'un montant en capital global de 450 millions de dollars. Voir la rubrique 8.2, « Situation de trésorerie et structure du capital », à la page 16.

1) Les résultats sont présentés pour la période close le 31 décembre 2013, conformément à l'exercice de Propriétés de Choix. Les ajustements au 28 décembre 2013 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.
2) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38.

7. Autres questions liées à l'entreprise

Déploiement des systèmes de technologie de l'information et d'autres systèmes La société poursuit l'importante mise à niveau de son infrastructure des TI qu'elle a entreprise en 2010. Ce projet représente l'un des plus vastes programmes d'infrastructure technologique à avoir été lancés par la société et est essentiel à la réalisation de ses stratégies de croissance à long terme. En 2013, la société a continué de faire des progrès à ce chapitre, ayant déployé le système dans 8 centres de distribution et 75 magasins, dont 16 boutiques *Joe Fresh*, avec peu ou pas de répercussion sur les clients. La société continue de mettre l'accent sur l'optimisation des données, des systèmes et des processus afin de mettre en place des assises solides, et elle prévoit maintenant que le système sera déployé dans l'ensemble de ses centres de distribution et des magasins de détail qu'elle détient d'ici la fin de 2014.

Évaluation des stocks La société évalue les stocks de marchandises au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, et elle recourt à la méthode du prix de détail pour déterminer le coût de la majeure partie des stocks de ses magasins de détail. Étant donné la mise à niveau de son infrastructure de TI, la société prévoit mener à bien, en 2014, la transition des magasins de détail qu'elle détient vers un système de gestion de l'inventaire permanent. La mise en œuvre d'un système d'inventaire permanent, conjuguée à la facilité d'accès à l'information sur le coût de revient que procureront les nouveaux systèmes de TI, permettra à la société d'estimer le coût des stocks au moyen d'un coût moyen pondéré généré par le système. Toute modification du coût des stocks sera présentée comme un ajustement des stocks de la société, un ajustement compensatoire étant comptabilisé dans la marge brute.

8. Situation de trésorerie et sources de financement

8.1 Flux de trésorerie

Principales composantes des flux de trésorerie

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013 (52 semaines)**	2012 (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Entrées (sorties) de fonds liées aux :				
Activités opérationnelles	**1 491 $**	1 637 $	(146) $	(8,9) %
Activités d'investissement	**(1 839)**	(989)	(850)	(85,9) %
Activités de financement	**1 521**	(531)	2 052	386,4 %

Entrées nettes liées aux activités opérationnelles Les entrées nettes liées aux activités opérationnelles se sont établies à 1 491 millions de dollars en 2013, en baisse de 146 millions de dollars comparativement à 2012. Cette diminution est attribuable à la hausse des investissements dans le fonds de roulement et à l'augmentation des créances sur cartes de crédit, en partie contrebalancées par le produit tiré du règlement de swaps de monnaies, par la hausse du résultat en trésorerie et par la baisse des cotisations aux régimes à prestations définies de la société.

Les investissements dans le fonds de roulement ont été touchés par l'augmentation du solde des créances qui a découlé de l'intensification des activités liées aux vêtements aux États-Unis et de la hausse des créances liées aux fournisseurs, par le calendrier de perception des autres taxes recouvrables et par l'augmentation des charges à payer attribuable aux coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les sorties nettes liées aux activités d'investissement se sont établies à 1 839 millions de dollars en 2013, en hausse de 850 millions de dollars comparativement à 2012, en raison principalement d'une augmentation de la trésorerie placée dans des dépôts de garantie, partiellement contrebalancée par une baisse des placements à court terme et par une diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles.

L'augmentation des dépôts de garantie en 2013 s'explique essentiellement par les fonds qui ont été entiercés en lien avec l'émission de billets de premier rang non garantis d'un montant en capital global de 1,6 milliard de dollars et qui serviront à financer en partie l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Les dépenses d'investissement[1)] se sont élevées à 0,9 milliard de dollars en 2013 (1,0 milliard de dollars en 2012). De ces dépenses d'investissement, environ 14 % (15 % en 2012) ont été affectées à l'aménagement de nouveaux magasins, à des agrandissements et à des terrains, environ 45 % (31 % en 2012), à des conversions et à des rénovations de magasins et environ 41 % (54 % en 2012), à des investissements dans des infrastructures.

Le programme de dépenses d'investissement des magasins détenus par la société et des magasins franchisés de 2013, compte tenu de l'incidence des ouvertures et des fermetures de magasins, a donné lieu à une augmentation de 0,8 % de la superficie nette de vente au détail en pieds carrés par rapport à 2012. En 2013, 26 (18 en 2012) magasins détenus par la société et magasins franchisés ont été inaugurés et 13 (11 en 2012) ont été fermés, pour une augmentation nette de 0,4 million de pieds carrés (0,3 million de pieds carrés en 2012). En 2013, 192 (181 en 2012) magasins détenus par la société et magasins franchisés ont fait l'objet de travaux de rénovation.

La société prévoit engager des dépenses d'investissement de quelque 1,0 milliard de dollars en 2014. Environ 21 % de ces fonds devraient être affectés aux projets liés à la TI et à la chaîne d'approvisionnement, 63 % seront affectés aux magasins de détail et 16 % aux autres infrastructures.

1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 110.

Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins

Au 28 décembre 2013 et au 29 décembre 2012 et pour les périodes closes à ces dates	**2013 (52 semaines)**	2012 (52 semaines)	Variation (en %)
Dépenses d'investissement (en millions de dollars canadiens)	**865 $**	1 017 $	(14,9) %
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	**37,2**	37,6	(1,1) %
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	**14,7**	13,9	5,8 %
Superficie de vente au détail (en millions de pieds carrés)	**51,9**	51,5	0,8 %
Nombre de magasins détenus par la société	**570**	580	(1,7) %
Nombre de magasins franchisés	**496**	473	4,9 %
Biens immobiliers détenus par la société (en pourcentage)	**72 %**	72 %	
Biens immobiliers détenus par des franchisés (en pourcentage)	**45 %**	45 %	
Superficie moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	**65 300**	64 800	0,8 %
Magasins franchisés	**29 600**	29 400	0,7 %

Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des entrées nettes de 1 521 millions de dollars en 2013, en comparaison de sorties nettes de 531 millions de dollars en 2012. Cette hausse de 2 052 millions de dollars est principalement attribuable aux émissions nettes de titres d'emprunt à long terme et au produit net tiré du placement de parts de Propriétés de Choix, partiellement neutralisés par le remboursement de titres d'emprunt à court terme et l'achat d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société, dont une tranche d'une valeur de 46 millions de dollars a été placée en fiducie par la société en prévision du règlement futur de ses obligations au titre de son régime d'unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI ») et de son régime d'unités d'actions au rendement (les « UAR »).

En 2013, les émissions nettes de titres d'emprunt à long terme ont découlé essentiellement de ce qui suit :

- Émission de billets de premier rang non garantis d'un montant en capital global de 1,6 milliard de dollars réalisée en vue de financer en partie l'acquisition des actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- Appel public à l'épargne de Propriétés de Choix visant le placement de débentures d'un montant en capital global de 600 millions de dollars;
- Émission, par la fiducie de titrisation indépendante, de billets à terme de premier rang et de billets à terme subordonnés de 400 millions de dollars, en partie contrebalancée par le remboursement de ses billets à terme de premier rang et de ses billets à terme subordonnés de 250 millions de dollars;
- Remboursement des billets du placement privé libellés en dollars américains de 300 millions de dollars américains de la société, ce qui comprend le remboursement anticipé d'une tranche de 150 millions de dollars qui devait initialement arriver à échéance le 29 mai 2015.
- Remboursement du billet à moyen terme à 5,40 % de 200 millions de dollars de la société, qui est arrivé à échéance en 2013.

Flux de trésorerie disponibles[1)]

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013 (52 semaines)**	2012 (52 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Flux de trésorerie disponibles[1)]	**489 $**	468 $	21 $	4,5 %

Flux de trésorerie disponibles[1)] Des flux de trésorerie disponibles[1)] de 489 millions de dollars ont été enregistrés en 2013, en comparaison de flux de trésorerie disponibles de 468 millions de dollars en 2012. Cette augmentation est principalement attribuable à la diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles, partiellement contrebalancée par la baisse des entrées nettes liées aux activités opérationnelles dont il est question ci-dessus.

Cotisations aux régimes de retraite à prestations définies La société prévoit verser, en 2014, des cotisations d'environ 50 millions de dollars (cotisations d'environ 99 millions de dollars versées en 2013) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies par capitalisation. Le montant réel versé pourrait toutefois différer de l'estimation, selon les évaluations actuarielles réalisées, le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences d'ordre réglementaire et d'autres facteurs. La société prévoit également verser, en 2014, des cotisations à ses régimes de retraite à cotisations définies et aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle participe, de même que des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, des autres régimes à prestations définies et des autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38.

8.2 Situation de trésorerie et structure du capital

La société détient des sommes importantes qui prennent la forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme et de dépôts de garantie libellés en dollars canadiens. Les fonds sont investis dans des placements à court terme négociables très liquides se composant principalement d'acceptations bancaires, de bons du Trésor, de papier commercial de sociétés, de dépôts à terme bancaires et de titres d'État. En 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie ont augmenté de 2 204 millions de dollars, en raison principalement des fonds obtenus par suite des importantes démarches de financement menées à bien par la société, du financement lié à l'accord visant l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, dont il est question ci-dessous, et du produit respectif de 660 millions de dollars et de 600 millions de dollars du PAPE et de l'émission de titres de créance de Propriétés de Choix, déduction faite du remboursement des billets du placement privé libellés en dollars américains de 300 millions de dollars américains, et le produit du billet à moyen terme de 200 millions de dollars qui est arrivé à échéance en 2013.

Financement relatif à Shoppers Drug Mart/Pharmaprix En 2013, la société a déposé une version modifiée de son prospectus préalable de base simplifié daté du 21 décembre 2012, de manière à faire passer de 1,0 milliard de dollars à 2,5 milliards de dollars le produit qu'elle peut tirer de l'émission de titres aux termes de ce prospectus. Par la suite, elle a conclu des facilités bancaires engagées, qui se composent d'une facilité de crédit à terme de 3,5 milliards de dollars et d'une facilité de crédit-relais de 1,6 milliard de dollars. La société a par la suite émis des billets de premier rang non garantis d'un montant en capital global de 1,6 milliard de dollars aux termes de son prospectus préalable de base simplifié et a simultanément annulé la facilité de crédit-relais de 1,6 milliard de dollars. Le produit entiercé sera libéré moyennant satisfaction des conditions de libération applicables prévues par l'arrangement et servira à financer en partie l'acquisition de toutes les actions ordinaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Prospectus de Propriétés de Choix En 2013, Propriétés de Choix a déposé un prospectus simplifié préalable de base lui permettant d'émettre des parts et des titres de créance d'une valeur d'au plus 2 milliards de dollars durant une période de 25 mois, sous réserve du financement disponible sur les marchés financiers. Après la clôture de l'exercice, Propriétés de Choix a émis, aux termes de son prospectus simplifié préalable de base, des débentures non garanties de premier rang de série C d'un montant en capital de 250 millions de dollars, dont la durée est de 7 ans et le taux du coupon de 3,498 % l'an, ainsi que des débentures non garanties de premier rang de série D d'un montant en capital de 200 millions de dollars, dont la durée est de 10 ans et le taux du coupon de 4,293 % l'an.

Facilités engagées En 2013, la société a modifié l'entente relative à sa facilité de crédit engagée de 800 millions de dollars (la « facilité de crédit ») afin de la porter à 1 milliard de dollars, sous réserve de la clôture de la transaction relative à Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, et a reporté l'échéance de la facilité de crédit au 31 décembre 2018. De plus, elle a apporté certains ajustements visant à exclure l'incidence de Propriétés de Choix du calcul des clauses restrictives. La société a respecté ces clauses restrictives tout au long de l'exercice.
Au 28 décembre 2013 et au 29 décembre 2012, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit.

De plus, en 2013, Propriétés de Choix a conclu une entente avec un consortium de prêteurs afin d'obtenir une facilité de crédit engagée non garantie de premier rang d'une durée de 5 ans et de 500 millions de dollars. Cette facilité est également assortie de certaines clauses restrictives de nature financière, que Propriétés de Choix a respectées tout au long de 2013. Au 28 décembre 2013, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité.

Situation de trésorerie La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités opérationnelles et les montants qu'elle peut prélever sur ses facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités, y compris le fonds de roulement, les régimes de retraite et les obligations financières, au cours des 12 prochains mois. De plus, elle estime qu'au besoin, elle pourrait obtenir du financement à long terme grâce à son programme de billets à moyen terme. Propriétés de Choix prévoit obtenir la majeure partie de son financement à long terme en émettant des titres de capitaux propres et des débentures non garanties. De plus, la société s'attend à disposer de suffisamment de fonds pour financer la portion en trésorerie du prix d'achat proposé pour Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Montant ajusté de la dette[1] sur le montant ajusté du BAIIA[1]

	Au 28 décembre 2013	Au 29 décembre 2012
Montant ajusté de la dette[1] sur le montant ajusté du BAIIA[1]	**2,8x**	2,1x

La société suit de près son ratio du montant ajusté de la dette[1] sur le montant ajusté du BAIIA[1] sur une base annuelle, mesure qui lui permet de s'assurer que la structure du capital dans laquelle elle exerce ses activités est efficiente. Ce ratio a augmenté en 2013, en raison principalement de l'émission de titres d'emprunt à long terme se rapportant aux transactions liées à Propriétés de Choix et à Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Il devrait augmenter encore au moment de la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, puisque la société prélèvera, sur sa facilité d'emprunt à terme engagée, un montant d'au plus 3,5 milliards de dollars pour financer une partie de la contrepartie en trésorerie. La société continuera de cibler des ratios d'endettement cadrant avec des notes de premier ordre.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38.

Le montant ajusté de la dette[1)] ne tient pas compte des éléments suivants :

Fiducies de financement indépendantes Certains franchisés indépendants de la société obtiennent du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies de financement indépendantes, structure mise sur pied pour consentir des prêts aux franchisés indépendants afin qu'ils puissent acheter plus facilement des stocks et des immobilisations corporelles. Ces fiducies de financement indépendantes sont administrées par une grande institution financière. Au 28 décembre 2013, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 475 millions de dollars (459 millions de dollars au 29 décembre 2012) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. La société a l'intention de renouveler cette facilité de crédit engagée, qui vient à échéance en 2014.

La société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 48 millions de dollars (48 millions de dollars en 2012) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (10 % en 2012) du capital des prêts en cours. Au 28 décembre 2013, la société avait émis une lettre de crédit de 48 millions de dollars (48 millions de dollars au 29 décembre 2012). Ce rehaussement permet aux fiducies de financement indépendantes d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de la société. De plus, chaque franchisé indépendant fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à la société et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Fiducies de titrisation indépendantes La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC vend et rachète à l'occasion des créances sur cartes de crédit à des fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et les autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

La société a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit représentant 9 % (9 % au 29 décembre 2012) du passif titrisé en cours en faveur des autres fiducies de titrisation indépendantes d'un montant de 54 millions de dollars (81 millions de dollars au 29 décembre 2012). En 2013, la Banque PC a racheté des participations en copropriété d'une valeur de 300 millions de dollars (néant en 2012) dans les créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes et, par conséquent, les lettres de crédit ont été ramenées à 54 millions de dollars. En cas de baisse substantielle des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur, les autres fiducies de titrisation indépendantes pourraient utiliser ces lettres de crédit pour recouvrer jusqu'à concurrence du montant correspondant aux lettres de crédit en cours. Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle s'est conformée à cette exigence tout au long de 2013. En 2013, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié lui permettant d'émettre des billets d'une valeur d'au plus 1,5 milliard de dollars sur 25 mois. De plus, en 2013, la Banque PC a modifié l'échéance de l'une des ententes conclues avec les autres fiducies de titrisation indépendantes, échéance qui était fixée au troisième trimestre de 2014, pour la repousser au troisième trimestre de 2015, ce qui n'a eu aucune incidence significative sur les autres modalités.

En 2013, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés d'une valeur de 400 millions de dollars, venant à échéance le 17 octobre 2018 et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,91 %. De plus, en 2013, les billets à terme de premier rang et les billets à terme subordonnés d'une durée de trois ans de 250 millions de dollars émis par *Eagle* sont arrivés à échéance et ont été remboursés.

Après la clôture de l'exercice 2013, la Banque PC a modifié l'échéance de deux de ses ententes conclues avec les autres fiducies de titrisation indépendantes, échéance qui était fixée au deuxième trimestre de 2015, pour la repousser au deuxième trimestre de 2016. Les autres modalités sont demeurées essentiellement les mêmes.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit résume les activités liées aux certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, compte non tenu des commissions, en 2013 et en 2012 :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Solde à l'ouverture de l'exercice	**303 $**	276 $
CPG émis	**167**	76
CPG arrivés à échéance	**(40)**	(49)
Solde à la clôture de l'exercice	**430 $**	303 $

Au 28 décembre 2013, des CPG en cours de 52 millions de dollars (36 millions de dollars au 29 décembre 2012) ont été comptabilisés dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38.

Cotes de solvabilité Après avoir procédé à un examen des répercussions possibles de l'accord visant l'acquisition par la société de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix au troisième trimestre de 2013, Dominion Bond Rating Service et Standard & Poor's ont réaffirmé les cotes qu'elles avaient attribuées à la société et à Propriétés de Choix, à savoir BBB, avec tendance stable et perspective stable dans les deux cas.

Le tableau qui suit présente les cotes de solvabilité actuelles de la société :

	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
Cotes de solvabilité (normes canadiennes)	Cote de solvabilité	Tendance	Cote de solvabilité	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB	Stable
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB	s. o.
Autres billets et débentures	BBB	Stable	BBB	s. o.
Actions privilégiées	Pfd-3	Stable	P-3 (élevé)	s. o.

Le tableau qui suit présente les cotes de solvabilité actuelles de Propriétés de Choix :

	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
Cotes de solvabilité (normes canadiennes)	Cote de solvabilité	Tendance	Cote de solvabilité	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB	Stable
Débentures non garanties de premier rang	BBB	Stable	BBB	s. o.

8.3 Capital social

Capital social ordinaire et titres de participation en circulation Le tableau qui suit fait état des actions ordinaires et des actions privilégiées en circulation au 28 décembre 2013 :

	Autorisé	En circulation
Actions ordinaires	Nombre illimité	282 311 573
Actions privilégiées de premier rang	1 000 000	Aucune
Actions privilégiées de deuxième rang, série A[i)]	12 000 000	9 000 000

i) Les actions privilégiées de deuxième rang, Série A sont présentées comme des titres de participation dans les bilans consolidés.

Au 28 décembre 2013, un total de 10 995 995 options sur actions étaient en cours, ce qui représente 4 % des actions ordinaires de la société émises et en circulation. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de la société au prix établi selon les modalités du contrat d'options.

Dividendes Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société déclarés pour 2013 et 2012 :

	28 décembre 2013 (52 semaines)	29 décembre 2012 (52 semaines)
Dividendes déclarés par action[i)] (en dollars) :		
Actions ordinaires	**0,94 $**	0,85 $
Actions privilégiées de deuxième rang, série A[ii)]	**1,49 $**	1,49 $

i) La date de paiement des dividendes de 0,24 $ par action déclarés au quatrième trimestre sur les actions ordinaires est le 30 décembre 2013. La date de paiement des dividendes de 0,37 $ par action déclarés au quatrième trimestre sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, est le 31 janvier 2014.

ii) Les dividendes sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, sont présentés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières dans les comptes consolidés de résultat.

La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du conseil d'administration (le « Conseil »), lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour réduire sa dette et financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2013, le Conseil a augmenté le dividende trimestriel d'environ 9,1 % pour le porter à 0,24 $ par action ordinaire.

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,24 $ par action ordinaire, à payer le 1er avril 2014, et un dividende trimestriel de 0,37 $ par action privilégiée de deuxième rang, série A, à payer le 30 avril 2014. Au moment où un dividende est déclaré, la société fait état sur son site Web (loblaw.ca) de la désignation des dividendes admissibles et non admissibles conformément à la position administrative de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »).

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités En 2013, la société a racheté, aux fins d'annulation, 1 500 000 actions ordinaires (423 705 actions ordinaires en 2012) aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 64 millions de dollars (14 millions de dollars en 2012) dans les résultats non distribués au titre de la prime sur les actions ordinaires, ainsi qu'à une réduction de 9 millions de dollars (2 millions de dollars en 2012) du capital social ordinaire.

En 2013, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la TSX, d'au plus 14 103 672 de ses actions ordinaires ou la conclusion de dérivés sur actions à cette fin, représentant environ 5 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions à un prix égal à leur cours à la date de l'acquisition. En 2013, la société a également conclu une convention de rachat d'actions automatique aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui lui permet de racheter ses actions même pendant les périodes d'interdiction conformément à des instructions préétablies. La société a l'intention de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en 2014.

En 2013, la société a racheté, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, 1 103 500 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie de 46 millions de dollars et a placé ces actions en fiducie en prévision du règlement futur de ses obligations au titre de son régime d'UATI et de son régime d'UAR. En 2013, l'activité relative à ces fiducies a donné lieu à la comptabilisation d'une charge nette de 39 millions de dollars dans les résultats non distribués, ainsi qu'à une réduction nette de 6 millions de dollars du capital social ordinaire.

8.4 Obligations contractuelles

La présente section traite de certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations au 28 décembre 2013 :

Sommaire des obligations contractuelles

	Versements à effectuer pour chaque exercice						
(en millions de dollars canadiens)	2014	2015	2016	2017	2018	Par la suite	Total
Dette à long terme (y compris les paiements d'intérêts fixes[i])	1 361 $	742 $	756 $	435 $	1 317 $	7 746 $	12 357 $
Contrats de location simple[ii]	204	186	156	129	106	443	1 224
Contrats liés à l'achat de projets d'investissement[iii]	53	1	1	—	—	—	55
Obligations liées à des achats[iv]	116	95	61	43	43	—	358
Total des obligations contractuelles	1 734 $	1 024 $	974 $	607 $	1 466 $	8 189 $	13 994 $

i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées consolidées, les emprunts hypothécaires et les obligations découlant de contrats de location-financement.

ii) Représentent les loyers minimums ou loyers de base exigibles. Ces montants ne sont compensés par aucun revenu de sous-location prévu.

iii) Ces obligations comprennent les accords relatifs à l'achat de biens immobiliers et des engagements en immobilisations relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation des bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.

iv) Il s'agit notamment d'obligations contractuelles portant sur l'achat de biens et de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un ensemble de prix variables. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Ces obligations liées à ces achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes à prestations définies et des autres régimes d'avantages du personnel à long terme, les remises des fournisseurs reportées, le passif au titre des parts de fiducie et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

De plus, conformément aux modalités de l'accord relatif à l'arrangement du 14 juillet 2013 conclu entre la société et Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société doit verser une contrepartie en trésorerie d'au plus environ 6,7 milliards de dollars et émettre au plus environ 119,9 millions d'actions ordinaires en échange de la totalité des actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

9. Instruments financiers dérivés

Swaps de monnaie En 2013, Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron ») a dénoué ses swaps de monnaies et a reçu un règlement net en trésorerie de 76 millions de dollars représentant le profit lié à la juste valeur cumulé sur les swaps. Les swaps ont été contrebalancés par l'effet des profits et des pertes de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie libellés en dollars américains. Au 29 décembre 2012, une somme à recevoir cumulée latente de 20 millions de dollars découlant du cours de change a été comptabilisée dans les charges payées d'avance et autres actifs et une créance de 93 millions de dollars a été inscrite dans les autres actifs au titre de ces swaps.

Le tableau qui suit présente sommairement l'incidence, sur le résultat opérationnel, des variations de la juste valeur des swaps de monnaies de Glenhuron et de l'exposition au risque sous-jacent :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Perte (profit) lié à la juste valeur découlant des swaps	**37 $**	(25) $
(Profit) perte de change lié à l'exposition au risque sous-jacent	**(33)**	27

En 2013, la société a réglé son swap de monnaies visant le placement privé libellé en dollars américains de 300 millions de dollars américains dans le cadre du règlement des billets du placement privé libellés en dollars américains de 300 millions de dollars américains sous-jacents, et elle a reçu un règlement net en trésorerie de 18 millions de dollars. Les swaps de monnaies visant le placement privé libellé en dollars américains étaient utilisés pour gérer l'effet des profits et des pertes de change sur les billets du placement privé libellés en dollars américains sous-jacents comptabilisés dans la dette à long terme. Dans le cadre du règlement total, la société a réglé son swap de monnaies visant le placement privé libellé en dollars américains de 150 millions de dollars américains qui est arrivé à échéance le 29 mai 2013. Au moment du règlement du swap, un profit latent lié à la juste valeur de 5 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 2 millions de dollars, qui avait été différé dans le cumul des autres éléments du résultat global a été comptabilisé dans le résultat opérationnel.

Au 29 décembre 2012, une somme à recevoir cumulée latente de 2 millions de dollars découlant du cours de change a été comptabilisée dans les charges payées d'avance et autres actifs et une créance de 5 millions de dollars a été inscrite dans les autres actifs au titre des swaps de monnaie visant le placement privé libellé en dollars américains.

Le tableau qui suit présente sommairement l'incidence, sur le résultat opérationnel, des variations de la juste valeur des swaps de monnaies visant le placement privé libellé en dollars américains et de l'exposition au risque sous-jacent :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
(Profit) perte lié à la juste valeur découlant des swaps[i)]	**(11) $**	7 $
Perte (profit) de change lié à l'exposition au risque sous-jacent	**14**	(6)

i) Exclut le profit de 7 millions de dollars reclassé hors du cumul des autres éléments du résultat global en 2013.

Swaps de taux d'intérêt En 2013, la société a réglé le montant notionnel de 150 millions de dollars de ses swaps de taux d'intérêt. Au 29 décembre 2012, la société détenait ces swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 150 millions de dollars à taux fixe de 8,38 %, et elle avait comptabilisé une perte cumulée de 5 millions de dollars dans les fournisseurs et autres passifs.

En 2013, la société a comptabilisé dans le résultat opérationnel un profit lié à la juste valeur de 5 millions de dollars (11 millions de dollars en 2012) lié à ces swaps.

Contrats à livrer sur actions En 2013, Glenhuron a effectué un paiement de 16 millions de dollars pour régler la tranche résiduelle des contrats à livrer sur actions visant 1 103 500 actions ordinaires de Loblaw. Glenhuron a comptabilisé, dans le résultat opérationnel, une perte d'un montant négligeable (profit de 5 millions de dollars en 2012) liée à ces contrats. Au 29 décembre 2012, le cumul des intérêts à payer et de la perte de marché latente de 16 millions de dollars a été inscrit dans les créditeurs et charges à payer.

Autres dérivés et instruments La société a également recours à d'autres dérivés financiers, notamment des contrats de change à terme, et des contrats à terme standardisés et des contrats d'options sur carburant négociés en bourse. En 2013, la société a comptabilisé un profit de 7 millions de dollars (montant négligeable en 2012) dans le résultat opérationnel. Au 28 décembre 2013, un profit latent cumulé de 2 millions de dollars a été comptabilisé dans les charges payées d'avance et autres actifs (profit latent cumulé négligeable au 29 décembre 2012).

En lien avec l'émission de billets de premier rang non garantis de 1,6 milliard de dollars réalisée en 2013, la société a couvert son exposition aux taux d'intérêt avant l'émission. Comme cette relation ne répondait pas aux critères de la comptabilité de couverture, le profit de 10 millions de dollars qui a résulté du règlement a été comptabilisé dans le résultat opérationnel.

10. Arrangements hors bilan

Dans le cours normal des activités, la société conclut des arrangements hors bilan, dont les suivants :

Lettres de crédit Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaires sont utilisées relativement à certaines obligations liées principalement aux transactions immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et garanties de bonne exécution, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et au financement par des tiers offert aux franchisés indépendants de la société. Le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de la société se chiffre à environ 470 millions de dollars (477 millions de dollars en 2012).

Au 28 décembre 2013, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ces lettres de crédit pour au plus 136 millions de dollars (133 millions de dollars au 29 décembre 2012), dont 102 millions de dollars (97 millions de dollars au 29 décembre 2012) ont été déposés auprès de grandes institutions financières et classés comme dépôts de garantie.

Garanties En plus des lettres de crédit dont il est question ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location, de cessions d'entreprises et d'autres transactions effectuées dans le cours normal des activités de la société. De plus, la société a fourni, en faveur de MasterCard[MD] International Incorporated, une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard[MD]. En 2013, la société a réduit le montant de la garantie fournie en faveur de MasterCard[MD] International Incorporated au nom de la Banque PC, pour la ramener à 170 millions de dollars américains (230 millions de dollars américains en 2012).

11. Résultats opérationnels trimestriels

11.1 Résultats par trimestre

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur de l'alimentation au détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices 2013 et 2012 comptent tous deux 52 semaines. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines. Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres.

Résumé des résultats trimestriels consolidés

					2013					**2012[1)]**
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	**Premier trimestre (12 semaines)**	**Deuxième trimestre (12 semaines)**	**Troisième trimestre (16 semaines)**	**Quatrième trimestre (12 semaines)**	**Total (audité) (52 semaines)**	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (audité) (52 semaines)
Produits	7 202 $	7 520 $	10 009 $	7 640 $	32 371 $	6 937 $	7 375 $	9 827 $	7 465 $	31 604 $
Bénéfice net	171 $	178 $	154 $	127 $	630 $	122 $	156 $	217 $	139 $	634 $
Bénéfice net par action ordinaire										
De base (en dollars)	0,61 $	0,63 $	0,55 $	0,45 $	2,24 $	0,43 $	0,55 $	0,77 $	0,49 $	2,25 $
Dilué (en dollars)	0,60 $	0,63 $	0,54 $	0,45 $	2,22 $	0,43 $	0,55 $	0,75 $	0,46 $	2,23 $
Inflation nationale moyenne du prix des aliments (évaluée par l'IPC)	1,4 %	1,5 %	0,9 %	0,9 %	1,1 %	3,7 %	2,5 %	1,8 %	1,5 %	2,3 %
Croissance (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables[2)]	2,8 %	1,1 %	0,4 %	0,6 %	1,1 %	(0,7) %	0,2 %	(0,2) %	0,0 %	(0,2) %

L'inflation interne moyenne du prix de détail des aliments de la société pour 2012 et 2013 est demeurée inférieure à l'inflation moyenne trimestrielle du prix des aliments au pays, calculée selon l'IPC. L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition précise de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaw.

Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 0,7 million de pieds carrés pour atteindre 51,9 millions de pieds carrés.

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités en raison de l'application de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, dans sa version modifiée. Voir la rubrique « Normes comptables appliquées en 2013 » à la page 37.
2) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 110.

La fluctuation du bénéfice net trimestriel en 2013 reflète les transactions sous-jacentes qu'a réalisées la société ainsi que l'incidence du caractère saisonnier des activités, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre, et du calendrier des jours fériés, et elle découle principalement des éléments suivants :

- Les coûts de démarrage liés à Propriétés de Choix et les coûts de transaction liés au PAPE engagés en 2013;
- Les charges générales et administratives de Propriétés de Choix engagées à compter de 2013;
- Les coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix engagés à compter de 2013;
- Les profits liés aux modifications apportées aux régimes à prestations définies comptabilisés en 2013;
- Les coûts liés au règlement anticipé de titres d'emprunt engagés en 2013;
- L'ajustement de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie à compter de 2013;
- Les coûts liés à la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, déduction faite des contrats à livrer sur actions;
- Les charges de restructuration, y compris les coûts liés à la compression du personnel du siège social et du personnel occupant des postes administratifs;
- La perte de valeur des immobilisations corporelles et les autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises;
- Les coûts de démarrage liés au lancement de la marque *Joe Fresh* aux États-Unis engagés au quatrième trimestre de 2011;
- Les coûts liés à certaines questions relatives à des taxes à la consommation d'exercices précédents engagés au deuxième trimestre de 2011;
- Le profit découlant de la vente d'une partie d'un bien immobilier situé à North Vancouver, en Colombie-Britannique, comptabilisé au troisième trimestre de 2011.

11.2 Résultats du quatrième trimestre

Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées non auditées pour le quatrième trimestre de 2013.

Principales informations financières consolidées pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013 (12 semaines)**	2012[1)] (12 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Produits	**7 640 $**	7 465 $	175 $	2,3 %
Résultat opérationnel	**314**	261	53	20,3 %
Montant ajusté du résultat opérationnel[2)]	**322**	325	(3)	(0,9) %
Montant ajusté de la marge opérationnelle[2)]	**4,2 %**	4,4 %		
Montant ajusté du BAIIA[2)]	**518 $**	512 $	6 $	1,2 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA[2)]	**6,8 %**	6,9 %		
Charges d'intérêts et autres charges financières	**141 $**	84 $	57 $	67,9 %
Impôt sur le résultat	**46**	38	8	21,1 %
Bénéfice net	**127**	139	(12)	(8,6) %
Bénéfice net de base par action ordinaire[3)] (en dollars)	**0,45 $**	0,49 $	(0,04) $	(8,2) %
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire[2)] (en dollars)	**0,65**	0,66	(0,01)	(1,5) %
Entrées (sorties) de fonds liées aux :				
Activités opérationnelles	**738 $**	605 $	133 $	22,0 %
Activités d'investissement	**471**	(223)	694	311,2 %
Activités de financement	**(387)**	(54)	(333)	(616,7) %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	**0,24 $**	0,22 $	0,02 $	9,1 %
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série A (en dollars)	**0,37**	0,37	—	— %

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités en raison de l'application de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, dans sa version modifiée. Voir la rubrique « Normes comptables appliquées en 2013 » à la page 37

2) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38.

3) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 110.

L'augmentation de 175 millions de dollars des produits par rapport au quatrième trimestre de 2012 est principalement attribuable à la croissance des produits tirés des secteurs Vente au détail et Services financiers de la société.

Le résultat opérationnel a augmenté de 53 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2012, grâce à l'incidence favorable qu'ont eue, d'un exercice à l'autre, les variations de la perte de valeur des immobilisations corporelles et des autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises, et la diminution des charges de restructuration. Ces facteurs positifs ont toutefois été partiellement neutralisés par la diminution des profits sur la sortie d'actifs, par les coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, par l'augmentation de la charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent et par les charges générales et administratives liées à Propriétés de Choix. Le montant ajusté du résultat opérationnel[1)] a diminué de 3 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2012, en raison principalement du recul du montant ajusté du résultat opérationnel[1)] du secteur Vente au détail, partiellement compensé par la hausse du montant ajusté du résultat opérationnel[1)] du secteur Services financiers. Le montant ajusté de la marge opérationnelle[1)] s'est établi à 4,2 % au quatrième trimestre de 2013, en comparaison de 4,4 % au quatrième trimestre de 2012.

Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont accrues de 57 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2012, et elles tiennent compte d'un ajustement défavorable de la juste valeur de 34 millions de dollars lié au passif au titre des parts de fiducie visant à rendre compte de la variation de la juste valeur des parts de Propriétés de Choix détenues par d'autres porteurs de parts que la société, ainsi que de charges d'intérêts nettes de 14 millions de dollars liées à la dette contractée pour financer l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de ces éléments, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 9 millions de dollars, en raison surtout des distributions sur les parts versées par Propriétés de Choix.

La charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 46 millions de dollars au quatrième trimestre de 2013 (38 millions de dollars en 2012) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,6 % (21,5 % en 2012). Cette augmentation du taux d'impôt effectif par rapport au quatrième trimestre de 2012 est principalement attribuable à une hausse des montants non déductibles (y compris les ajustements de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie), partiellement contrebalancée par l'augmentation des recouvrements d'impôt sur le résultat liés à des questions fiscales datant d'exercices précédents.

Le bénéfice net a diminué de 12 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2012, en raison surtout de l'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières dont il est fait mention ci-dessus, partiellement contrebalancée par la hausse du résultat opérationnel. Le montant ajusté du bénéfice net[1)] a diminué de 2 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2012, ce qui s'explique principalement par l'incidence de la hausse des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, à l'exclusion des coûts liés à Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de l'ajustement de la juste valeur lié au passif au titre des parts de fiducie dont il est question ci-dessus, et par la diminution du montant ajusté du résultat opérationnel[1)].

Le bénéfice net de base par action ordinaire[2)] s'est établi à 0,45 $ au quatrième trimestre de 2013, en comparaison de 0,49 $ au quatrième trimestre de 2012, et le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire[1)] s'est établi à 0,65 $ au quatrième trimestre de 2013, en comparaison de 0,66 $ au quatrième trimestre de 2012.

Au quatrième trimestre de 2013, la société a engagé 304 millions de dollars en dépenses d'investissement.

Au quatrième trimestre de 2013, la société a annoncé l'abolition d'environ 275 postes au sein de ses centres de services aux magasins, et elle a inscrit une charge de 32 millions de dollars liée à cette restructuration (61 millions de dollars en 2012).

Les entrées nettes liées aux activités opérationnelles se sont établies à 738 millions de dollars au quatrième trimestre de 2013, en hausse de 133 millions de dollars comparativement à celles du quatrième trimestre de 2012, qui s'étaient établies à 605 millions de dollars. La hausse des entrées nettes liées aux activités opérationnelles s'explique par le produit tiré du règlement de swaps de monnaies et par l'investissement plus modeste dans les créances sur cartes de crédit, partiellement contrebalancés par la baisse du résultat en trésorerie et par la variation de l'investissement de la société dans le fonds de roulement.

La diminution des investissements dans le fonds de roulement enregistrée au quatrième trimestre de 2013 reflète la hausse des créditeurs qui a résulté de la gestion active des fournisseurs, partiellement contrebalancée par la hausse des créances qui a découlé de l'augmentation des créances liées aux fournisseurs et du calendrier de perception des autres taxes recouvrables.

Les activités d'investissement se sont soldées par des entrées nettes de 471 millions de dollars au quatrième trimestre de 2013, en comparaison de sorties nettes de 223 millions de dollars au quatrième trimestre de 2012. Cette variation tient principalement à la baisse des placements à court terme et aux sorties de fonds liées aux dépôts de garantie effectuées au quatrième trimestre de 2013 aux fins du remboursement des billets d'*Eagle*.

Les sorties nettes liées aux activités de financement se sont établies à 387 millions de dollars au quatrième trimestre de 2013, en hausse de 333 millions de dollars par rapport à celles de la période correspondante de 2012, qui s'étaient établies à 54 millions de dollars. Cette augmentation des sorties nettes liées aux activités de financement est principalement attribuable au remboursement de titres d'emprunt à court terme et aux remboursements nets sur la dette à long terme au quatrième trimestre de 2013 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38.

2) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 110

Résultats opérationnels du secteur Vente au détail pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	**2013 (12 semaines)**	2012 (12 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	**7 419 $**	7 289 $	130 $	1,8 %
Marge brute	**1 643**	1 575	68	4,3 %
Résultat opérationnel	**270**	227	43	18,9 %
Montant ajusté du résultat opérationnel	**273**	291	(18)	(6,2) %
Montant ajusté du BAIIA	**464**	476	(12)	(2,5) %

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (non audité)	**2013 (12 semaines)**	2012 (12 semaines)
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables[1)]	**0,6 %**	— %
Marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires	**22,1 %**	21,6 %
Montant ajusté de la marge opérationnelle[2)]	**3,7 %**	4,0 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA[2)]	**6,3 %**	6,5 %

L'augmentation de 130 millions de dollars, ou 1,8 %, du chiffre d'affaires inscrit par le secteur Vente au détail pour le quatrième trimestre de 2013 par rapport à celui du quatrième trimestre de 2012 est attribuable aux facteurs suivants :

- Le chiffre d'affaires des magasins comparables[1)] a affiché une croissance de 0,6 % (aucune croissance en 2012) et de 0,6 % (recul de 0,1 % en 2012) si l'on ne tient pas compte des postes d'essence, ce qui rend compte de l'incidence favorable du moment du congé de l'Action de grâces, laquelle s'est chiffrée à entre 0,6 % et 0,8 % selon les estimations, et de l'incidence défavorable d'une tempête de verglas survenue dans l'est du Canada et d'une grève déclenchée dans l'Ouest canadien, qui ont exercé une pression à la baisse d'environ 0,2 % et 0,1 %, respectivement, sur la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables[1)]. La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables[1)] pour le trimestre, compte tenu de l'incidence de ces éléments, se situe dans une fourchette de 0,1 % à 0,3 % environ;
- La croissance du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a été modérée;
- Le chiffre d'affaires tiré des produits pharmaceutiques a légèrement diminué;
- Le chiffre d'affaires tiré des articles de marchandise générale, à l'exclusion des vêtements, a légèrement diminué;
- La croissance du chiffre d'affaires tiré des vêtements a été modeste;
- La croissance du chiffre d'affaires tiré des postes d'essence a été modeste;
- L'inflation interne moyenne annuelle du prix des aliments de la société au quatrième trimestre de 2013 a été inférieure à l'inflation moyenne trimestrielle du prix des aliments de 0,9 % enregistrée au pays (1,5 % en 2012), calculée selon l'IPC. L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaw;
- Au total, 26 magasins détenus par la société et magasins franchisés ont ouvert leurs portes et 13 les ont fermées au cours des 12 derniers mois, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de 0,4 million de pieds carrés, ou 0,8 %, de la superficie.

La marge brute du quatrième trimestre de 2013 affiche une hausse de 68 millions de dollars par rapport à celle du quatrième trimestre de 2012. Exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, elle s'est établie à 22,1 % au quatrième trimestre de 2013, en hausse de 50 points de base par rapport à celle du quatrième trimestre de 2012. Ces hausses sont principalement attribuables à l'amélioration enregistrée au chapitre des pertes liées aux stocks, à la diminution des coûts de transport et à l'amélioration des marges dégagées sur les articles de marchandise générale, facteurs qui ont été en partie contrebalancés par l'incidence négative des investissements soutenus effectués au chapitre des marges sur les produits alimentaires.

Le résultat opérationnel a augmenté de 43 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2012, grâce surtout à l'incidence favorable qu'ont eue, d'un exercice à l'autre, les variations de la perte de valeur des immobilisations corporelles et des autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises, et la diminution des charges de restructuration. Ces facteurs positifs ont toutefois été partiellement neutralisés par la diminution des profits sur la sortie d'actifs et par les coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Le montant ajusté du résultat opérationnel[2)] a diminué de 18 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2012, en raison principalement des investissements dans les magasins franchisés, de la variation de la valeur de ces magasins, des coûts liés à la croissance de certains secteurs émergents de la société et de la hausse des autres charges opérationnelles, y compris les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, partiellement compensés par l'augmentation de la marge brute et par les efficiences enregistrées au chapitre de la main-d'œuvre. Le montant ajusté de la marge opérationnelle[2)] s'est quant à lui établi à 3,7 % au quatrième trimestre de 2013, en comparaison de 4,0 % pour la période correspondante de 2012.

Le montant ajusté du BAIIA[2)] a diminué de 12 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2012. Pour le quatrième trimestre de 2013, le montant ajusté de la marge du BAIIA[2)] s'est établi à 6,3 %, en comparaison de 6,5 % au quatrième trimestre de 2012. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du secteur Vente au détail ont augmenté de 6 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2012.

1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 110
2) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38.

Résultats opérationnels du secteur Services financiers pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	**2013 (12 semaines)**	2012 (12 semaines)	Variation (en $)	Variation (en %)
Produits	**204 $**	176 $	28 $	15,9 %
Résultat opérationnel	**43**	34	9	26,5 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**29**	23	6	26,1 %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012	Variation (en $)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	**2 345 $**	2 105 $	240 $	11,4 %
Créances sur cartes de crédit	**2 538**	2 305	233	10,1 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	**47**	43	4	9,3 %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre[1)]	**13,6 %**	12,8 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre[1)]	**4,2 %**	4,3 %		

Les produits inscrits pour le quatrième trimestre de 2013 ont augmenté de 15,9 % par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2012. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des produits d'intérêts qui a découlé de l'augmentation des soldes de créances sur cartes de crédit. La hausse des produits de *PC* Télécom qui a résulté de la croissance des activités des kiosques La Boutique Mobile a également contribué à cette augmentation.

Le résultat opérationnel et le bénéfice avant impôt sur le résultat se sont accrus respectivement de 9 millions de dollars et de 6 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2012, en raison principalement de la croissance des produits dont il est question ci-dessus, partiellement neutralisée par la hausse des charges opérationnelles et par les investissements soutenus effectués au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives liées à la commercialisation.

Au 28 décembre 2013, les créances sur cartes de crédit se chiffraient à 2 538 millions de dollars, en hausse de 233 millions de dollars par rapport au 29 décembre 2012. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus effectués au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives liées à la commercialisation. Au 28 décembre 2013, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 47 millions de dollars, en hausse de 4 millions de dollars par rapport au 29 décembre 2012, en raison essentiellement de l'accroissement du portefeuille de créances sur cartes de crédit.

1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 110.

Résultats opérationnels du secteur Propriétés de Choix pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013[1)]** **(12 semaines)**	2012 (12 semaines)
Produits	**165 $**	— $
Résultat opérationnel	**186**	—
Montant ajusté du résultat opérationnel[2)]	**191**	—
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**193**	—

Pour les périodes closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013[1)]** **(12 semaines)**	2012 (12 semaines)
Résultat opérationnel net[2)]	**114 $**	— $
Fonds provenant des activités opérationnelles[2)]	**83**	—
Montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[2)]	**65**	—
Montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles par part, après dilution[2)] (en dollars)	**0,18**	—
Ratio de distribution du montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[2)]	**92,3 %**	—

Les produits se sont élevés à 165 millions de dollars au quatrième trimestre de 2013. De ce montant, une tranche de 148 millions de dollars se rapporte au secteur Vente au détail. Les produits se composent des loyers de base et des recouvrements de charges opérationnelles et d'impôts fonciers.

Le résultat opérationnel, qui s'est chiffré à 186 millions de dollars au quatrième trimestre de 2013, comprend des frais de vente et charges générales et administratives de 5 millions de dollars. Le montant ajusté du résultat opérationnel[2)], qui s'est établi à 191 millions de dollars, reflète un ajustement favorable de la juste valeur des immeubles de placement de 69 millions de dollars, que la société évalue au coût.

Le résultat opérationnel net[2)], qui représente les produits locatifs reçus en trésorerie diminués des charges opérationnelles liées aux immeubles, s'est chiffré à 114 millions de dollars au quatrième trimestre de 2013.

Pour le quatrième trimestre de 2013, les fonds provenant des activités opérationnelles[2)] et le montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[2)] se sont chiffrés respectivement à 83 millions de dollars et à 65 millions de dollars.

Les résultats opérationnels de Propriétés de Choix inscrits pour le quatrième trimestre de 2013 ont été conformes aux prévisions financières présentées dans les prospectus datés du 26 juin 2013 visant l'émission de titres de participation et de titres de créance.

Au quatrième trimestre de 2013, Propriétés de Choix a acquis de la société 11 immeubles de placement pour un prix d'achat total d'environ 187 millions de dollars, qui a été réglé au moyen de l'émission de 11 576 883 parts de catégorie B de société en commandite et du versement d'un paiement en trésorerie. De plus, Propriétés de Choix a acquis un immeuble auprès d'un vendeur tiers pour une contrepartie d'environ 2 millions de dollars, qu'elle a réglée en trésorerie.

1) Les résultats sont présentés pour la période close le 31 décembre 2013, conformément à l'exercice de Propriétés de Choix. Les ajustements au 28 décembre 2013 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.
2) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38.

12. Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôles et de procédures de communication de l'information adéquat visant à donner une assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, le président du Conseil, à titre de chef de la direction, ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 28 décembre 2013.

13. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des rapports financiers à des fins externes conformément aux IFRS.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, le président du Conseil, à titre de chef de la direction, ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission en 1992. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 28 décembre 2013.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôles, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures.

De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière La direction a également évalué s'il était survenu, au cours de la période ouverte le 6 octobre 2013 et close le 28 décembre 2013, des changements touchant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société qui ont eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils auront, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. La direction a déterminé qu'il n'était survenu aucun changement important durant cette période.

14. Risques d'entreprise et gestion des risques

La société s'est engagée à établir un cadre qui fait en sorte que la gestion des risques fasse partie intégrante de ses activités. Elle a donc instauré un programme de repérage et de gestion des risques d'entreprise à l'échelle de l'entreprise de manière à assurer sa croissance et sa réussite de manière continue. Le Conseil a approuvé une politique de gestion des risques et supervise le programme de gestion des risques d'entreprise au moyen de l'approbation des risques et de l'établissement des priorités en matière de risques de la société. Ce programme vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer des niveaux adéquats de tolérance aux risques en mettant à leur disposition une approche systématique, une méthodologie et des outils qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme ainsi que dans d'autres processus de planification des activités de la société serviront à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Le programme de gestion des risques d'entreprise n'a pas pour objet d'éliminer les risques. Les risques sont repérés et gérés selon le niveau de tolérance aux risques. Ce programme est conçu de manière à :

- promouvoir une culture de sensibilisation à la gestion des risques et à la conformité au sein de la société;
- contribuer à la gouvernance d'entreprise en offrant une vue d'ensemble des risques auxquels la société est exposée de même qu'un aperçu des méthodes pour les repérer, les évaluer, les mesurer et les contrôler;
- soutenir l'élaboration de méthodes et d'outils de gestion des risques uniformes à l'échelle de l'entreprise;
- permettre à la société de se concentrer sur ses principaux risques dans le processus de planification de ses activités et de réduire les dommages touchant sa performance financière grâce à une gestion responsable des risques.

Le repérage et l'évaluation des risques sont des éléments importants du cadre de la gestion des risques d'entreprise. Une évaluation annuelle de la gestion des risques d'entreprise est effectuée pour repérer et mettre à jour les risques découlant d'événements internes ou externes, tant de nature stratégique qu'opérationnelle. Les principaux risques que court la société sont classés par ordre de priorité dans cinq catégories : risques financiers, opérationnels et réglementaires, et risques liés au capital humain et à la réputation. L'évaluation annuelle de la gestion des risques d'entreprise se fonde sur des entrevues, des sondages et des ateliers dirigés effectués avec des membres de la direction et du Conseil. Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs. Les personnes chargées de la gestion des risques se voient attribuer les risques pertinents et des indicateurs de risques principaux sont élaborés. À la mi-année, la direction fait état au comité du Conseil des principaux risques, ainsi que de tout changement important survenu depuis la mise à jour précédente, de tout changement attendu au cours des prochains trimestres et de tout changement important aux indicateurs clés définis pour ces risques. De plus, le niveau des risques à long terme est évalué pour suivre les effets possibles à long terme sur les risques qui peuvent avoir une incidence sur les activités de planification d'atténuation des risques. Le Conseil attribue la responsabilité de la surveillance de la gestion de chacun des risques soit à l'ensemble du Conseil, soit à un comité du Conseil.

Les risques opérationnels, financiers, réglementaires, liés au capital humain et à la réputation ainsi que les stratégies de gestion des risques sont analysés ci-après. Chacun de ces risques peut avoir une incidence défavorable sur la société et compromettre sa performance financière. La société s'est dotée de stratégies de gestion des risques, y compris de programmes d'assurance. Toutefois, rien ne garantit que les risques seront effectivement atténués et ne se concrétiseront pas, ni que des événements ou circonstances pouvant avoir une incidence défavorable sur la situation ou la performance financière de la société ne surviendront pas.

14.1 Risques opérationnels et gestion des risques

Le tableau qui suit résume les risques opérationnels de la société qui sont présentés en détail ci-dessous :

Acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	Mise en marché
Déploiement de systèmes	Gestion des fournisseurs et tiers fournisseurs de services
Gestion du changement	Rétention des collègues et planification de la relève
Intégrité et fiabilité de l'information	Distribution et chaîne d'approvisionnement
Disponibilité, accessibilité et sécurité des technologies de l'information	Reprise après sinistre et continuité de l'exploitation
Salubrité des aliments et santé publique	Protection de la vie privée et sécurité informatique
Relations de travail	Indépendance des franchisés et relations commerciales avec les franchisés
Situation concurrentielle	Environnement
Conjoncture économique	Protection des marques et des bannières
Réglementation et fiscalité	Cotisations aux régimes de retraite à prestations définies
Gestion et évaluation des stocks	Régimes de retraite multi-employeurs

Analyse des risques opérationnels et des stratégies de gestion des risques

Acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix Le 14 juillet 2013, la société a conclu un accord relatif à l'arrangement visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en contrepartie d'au plus environ 6,7 milliards de dollars en trésorerie et de l'émission d'au plus environ 119,9 millions d'actions ordinaires. La transaction est assujettie à l'obtention de diverses approbations d'ordre réglementaire, notamment des approbations en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) et l'approbation de la TSX, de même qu'au respect de certaines autres conditions de clôture qui sont habituelles dans le cadre de transactions de cette nature. La société prévoit que la transaction sera menée à terme au premier trimestre de 2014.

Le processus d'examen entrepris en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) progresse comme prévu. Rien ne garantit l'issue de l'examen portant sur la société ni si une telle issue aura des incidences sur les immeubles détenus par Propriétés de Choix ou par Loblaw. Pour l'instant, la société n'a aucune raison de croire qu'une telle issue pourrait avoir une incidence importante pour la société.

La clôture et la mise en œuvre de l'acquisition exigeront des efforts considérables de la part de la direction de la société. L'incapacité de conclure et de mettre en œuvre cette transaction de façon appropriée ou de réaliser les avantages stratégiques ou les synergies opérationnelles, concurrentielles ou de coûts prévus pourrait nuire à la réputation, aux activités et à la performance financière de la société.

Des renseignements sur les risques et les incertitudes liés à Shoppers Drug Mart/Pharmaprix sont présentés dans le document d'information déposé par la société le 20 août 2013.

Déploiement des systèmes La société poursuit l'importante mise à niveau de son infrastructure des TI. Le déploiement complet des systèmes de TI demandera encore des efforts soutenus et des investissements. L'incapacité de la société de mettre en œuvre ces systèmes, y compris l'incapacité d'assurer une migration réussie de ses anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou à réduire le risque de défaillance ou de panne des systèmes actuels de la société durant le déploiement des nouveaux systèmes, pourrait entraîner la non-disponibilité de données exactes sur lesquelles la direction puisse fonder sa gestion des activités quotidiennes, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et, même, se solder par des pertes financières. L'incapacité de continuer à mettre en œuvre les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait nuire à la réputation de la société et avoir une incidence négative sur ses activités et sa performance financière.

Gestion du changement D'importantes mesures au sein de la société visant notamment l'exécution du plan d'infrastructures des TI et du plan d'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix sont en cours de réalisation. Une mauvaise gestion du changement pourrait perturber l'exploitation de la société ou porter atteinte à sa capacité de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques à long terme et de les atteindre. L'incapacité d'intégrer adéquatement et en temps utile plusieurs grands projets complexes pourrait être néfaste pour les activités de la société. Si les collègues ne parvenaient pas à exécuter de nouveaux rôles, processus et tâches, il est possible que la société ne soit pas en mesure de réaliser les économies de coûts et les autres avantages attendus de ses projets. L'incapacité de mettre à exécution efficacement les différents processus accroîtra le risque de mécontentement de la clientèle, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités et à la performance financière de la société.

Intégrité et fiabilité de l'information La direction dépend de données pertinentes et fiables afin de prendre ses décisions, notamment les indicateurs de performance clés et l'information financière. Le manque de données pertinentes et fiables permettant à la direction de gérer efficacement les activités pourrait nuire à la performance financière globale de la société. La perte importante de données ou l'incapacité d'obtenir des données fiables pourrait avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la performance financière de la société.

Disponibilité, accessibilité et sécurité des technologies de l'information La société est tributaire du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes de TI. La disponibilité des points de vente, l'accès 24 heures par jour et sept jours sur sept des utilisateurs et la sécurité de tous les systèmes de TI sont des éléments cruciaux pour les activités de la société. Toute défaillance des systèmes de TI touchant la disponibilité, l'accessibilité ou la sécurité des systèmes pourrait entraîner des perturbations pour le client et avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la performance financière de la société.

Salubrité des aliments et santé publique La société est exposée à des risques liés à la salubrité des aliments et à des défauts de fabrication des articles de marchandise générale, y compris ceux des produits de marques contrôlées de la société. La société pourrait subir des conséquences négatives en cas de problème grave d'intoxication d'origine alimentaire ou d'autres problèmes de santé publique causés par certains produits alimentaires ou articles de marchandise générale. Si de tels événements ou incidents survenaient, ils pourraient porter atteinte aux clients, se solder par une publicité défavorable ou nuire aux marques de la société et pourraient donner lieu à des obligations imprévues découlant de réclamations fondées en droit ou autres. Si des produits contaminés ou défectueux ne pouvaient être retracés, cette défaillance pourrait influer sur la capacité de la société d'être efficace en cas de rappel de produits. Ces événements, quels qu'ils soient, ainsi que le non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins pourraient entacher la réputation de la société et avoir une incidence négative sur les activités et la performance financière de la société.

Relations de travail Le personnel des magasins et des centres de distribution de la société est majoritairement syndiqué. Il n'existe aucune garantie quant à l'issue des négociations collectives ni au moment de leur conclusion. L'échec de la renégociation des conventions collectives pourrait entraîner des arrêts ou des ralentissements de travail qui pourraient entacher la réputation de la société et nuire à ses activités et à sa performance financière.

Situation concurrentielle Le secteur du commerce de détail au Canada est hautement concurrentiel. L'incapacité de la société à s'adapter aux tendances de consommation ou à exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait avoir un effet négatif sur sa performance financière.

Les concurrents de la société comprennent les exploitants traditionnels de supermarchés de même que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les pharmacies, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale. D'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés. La société subit les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur le marché de l'épicerie. L'incapacité de la société à prédire avec efficacité l'activité du marché ou à rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et aussi l'obliger à abaisser ses prix pour soutenir la concurrence. Si la société n'arrive pas à soutenir sa position concurrentielle, sa performance financière pourrait en subir les contrecoups.

Conjoncture économique Les facteurs économiques ayant une incidence sur les habitudes de dépense des consommateurs pourraient se détériorer ou évoluer d'une manière imprévisible en raison de l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, nationale ou régionale. Ces facteurs pourraient avoir des répercussions négatives sur les produits et les marges de la société. Comme les poussées inflationnistes sont imprévisibles, les variations du taux d'inflation ou de déflation toucheront les prix à la consommation, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la performance financière de la société.

Réglementation et fiscalité Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques (collectivement, les « lois ») régissant les activités de la société, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le résultat, l'impôt sur le capital, les taxes à la consommation, les impôts fonciers et les autres impôts et taxes, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits, pourrait avoir une incidence négative sur sa performance financière ou opérationnelle. Pour se conformer à ces nouvelles lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités. L'incapacité de la société à se conformer pleinement aux lois et aux ordonnances en temps opportun pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités et à la performance financière de la société.

La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il pourrait arriver de temps à autre que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à de nouvelles cotisations. Ces nouvelles cotisations pourraient avoir une incidence importante sur la société au cours des périodes futures. En 2012, la société a reçu un avis de l'ARC selon lequel cette dernière manifestait son intention d'émettre un nouvel avis de cotisation à l'égard du traitement fiscal de la filiale entièrement détenue par la société, Glenhuron. À ce stade, aucun nouvel avis de cotisation n'a encore été reçu et il n'est donc pas possible de quantifier la nouvelle cotisation envisagée. Bien que la société ne prévoie pas que le montant final soit important, elle ne peut en avoir la certitude et il pourrait résulter de cette nouvelle cotisation une charge importante pour la société au cours de périodes ultérieures.

En 2013, toutes les provinces et tous les territoires ont réduit les taux de remboursement aux pharmacies de six médicaments génériques sur ordonnance communs et certaines provinces ont procédé à de nouvelles baisses des taux de remboursement de médicaments génériques sur ordonnance. De plus, l'Ontario a éliminé toutes les indemnités professionnelles versées aux pharmacies par les fabricants de médicaments. Ces mesures, ainsi que toute nouvelle annonce qui pourrait être faite, ont une incidence sur le chiffre d'affaires des pharmacies et pourraient, par conséquent, avoir des répercussions négatives sur la performance financière de la société. L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix augmentera l'exposition de la société à ce risque.

La Banque PC est assujettie à une réglementation stricte et le défaut de s'y conformer ou de bien comprendre, reconnaître et mettre en application de façon efficace les exigences des organismes de réglementation pourrait entraîner des amendes ou d'autres sanctions imposées par les organismes de réglementation pertinents et porter atteinte à sa réputation.

À l'heure actuelle, Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie d'investissement à participation unitaire » et une « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle se prévaut également de l'exception relative aux fiducies de placement immobilier (les « FPI ») prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et elle n'est donc pas assujettie aux règles relatives aux entités intermédiaires de placement déterminées (les « règles relatives aux EIPD »). Si Propriétés de Choix ne devait plus être admissible à ce classement et à cette exception, l'imposition de Propriétés de Choix et des porteurs de parts, y compris Loblaw, pourrait changer de manière significative et défavorable à certains égards, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le cours des parts.

Gestion et évaluation des stocks Une gestion des stocks inappropriée pourrait se traduire par un excédent ou une rupture de stock, ce qui pourrait nuire à la satisfaction de la clientèle et à la performance financière de la société dans son ensemble. La société pourrait être aux prises avec des stocks excédentaires difficiles à écouler de façon rentable ou susceptibles d'accroître ses pertes liées aux stocks. L'incapacité de la société à gérer les stocks de façon appropriée pourrait nuire à ses activités et à sa performance financière.

Grâce à la mise à niveau de l'infrastructure des TI, la société prévoit terminer l'implantation d'un système permanent de gestion des stocks dans tous ses magasins de détail en 2014. Pour l'heure, la société ne dispose pas d'informations suffisantes pour déterminer si elle devra apporter des modifications à son estimation du coût moyen des stocks. Tout écart pourrait s'avérer significatif et, par conséquent, avoir une incidence défavorable sur la valeur comptable des stocks de la société et sur ses résultats financiers.

Mise en marché Il pourrait arriver que la société offre des produits et services dont les clients ne veulent pas ou dont ils n'ont aucun besoin, qui ne cadrent pas avec les tendances, habitudes de consommation courantes ou préférences régionales, dont les prix dépassent ce que les clients sont prêts à payer, qui se sont fait devancer sur le marché par des produits concurrents ou qui ne sont pas disposés de façon optimale sur les tablettes en magasin. Il est essentiel que la société fasse preuve d'innovation pour répondre aux demandes des consommateurs et demeurer concurrentielle sur le marché. Si les efforts de mise en marché se révélaient inefficaces ou encore ne répondaient pas aux attentes des clients, les activités et la performance financière de la société en subiraient des conséquences négatives.

Gestion des fournisseurs et tiers fournisseurs de services La société dépend des fournisseurs, y compris les fournisseurs des marchés bien établis et en développement à l'étranger, qui l'approvisionnent en produits et en services. L'approvisionnement en provenance de l'étranger augmente les risques auxquels la société est exposée, notamment les risques liés à la salubrité des aliments et aux défauts de fabrication des articles de marchandise générale, à la violation des pratiques commerciales éthiques et aux stocks inadéquats de produits. Bien que des ententes contractuelles, des lignes directrices relatives à l'approvisionnement, des vérifications des fournisseurs et des lignes directrices relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise soient en place, la société n'a aucune influence directe sur la façon dont ses fournisseurs sont gérés. Il est possible que des événements défavorables qui frappent l'un ou l'autre de ses fournisseurs ou que des stratégies, politiques ou procédures de gestion des fournisseurs inefficaces ou incomplètes portent atteinte à la réputation de la société et nuisent à sa capacité de répondre aux besoins de ses clients ou de contrôler les coûts et la qualité, ce qui pourrait se répercuter négativement sur la réputation de la société, sur ses activités et sur sa performance financière.

La société a également recours à des tiers fournisseurs, des transporteurs et des fournisseurs de services logistiques, ainsi que des exploitants de centres d'entreposage et de distribution, notamment pour l'élaboration et la conception de produits, ainsi que pour l'approvisionnement en produits de marques contrôlées pour son secteur du vêtement. Une inefficacité au chapitre de la sélection, de l'établissement des modalités des ententes ou de la gestion des relations pourrait nuire à la capacité de la société de s'approvisionner en produits de marques contrôlées, de tenir des produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de sa clientèle, de mettre en marché ses produits ou d'exercer efficacement ses activités. Une interruption des services de fournisseurs tiers pourrait perturber la livraison des marchandises en magasin et ainsi avoir des répercussions négatives sur les activités et la performance financière de la société.

Les services bancaires des Services financiers le Choix du Président sont fournis par une grande banque à charte canadienne. La Banque PC fait appel à des tiers fournisseurs de services pour traiter les opérations sur cartes de crédit, exploiter des centres d'appels et opérationnaliser certaines stratégies de gestion des risques visant la carte MasterCard[MD] Services financiers le Choix du Président. La Banque PC et la société gèrent et surveillent activement leurs relations avec tous les tiers fournisseurs de services et la Banque PC a mis en place une politique de gestion des risques liés à l'externalisation et a une équipe de gestion des fournisseurs qui fait régulièrement rapport sur la gestion des fournisseurs et l'évaluation annuelle des risques liés aux fournisseurs. Malgré ces activités, une interruption importante des services offerts par la banque à charte ou par des tiers fournisseurs de services aurait une incidence négative sur la performance financière de la Banque PC et de la société.

La société fait appel à des tiers pour la gestion de placements, la garde d'actifs et d'autres services concernant ses équivalents de trésorerie, ses placements à court terme, ses dépôts de garantie et les actifs de ses régimes de retraite. Toute perturbation des services assurés par ces fournisseurs pourrait se répercuter sur le rendement des actifs ou la trésorerie de la société.

Rétention des collègues et planification de la relève L'efficacité au chapitre de la planification de la relève pour les postes de haute direction et de la rétention des collègues est essentielle au soutien de la croissance et de la réussite de la société. De plus, la perte de personnel de valeur au profit de concurrents pourrait représenter un risque important pour la stratégie d'affaires de la société. L'incapacité de la société à établir des processus de planification de la relève et des stratégies de rétention appropriés pourrait entraîner des lacunes sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience requises de la part de la direction. Cela pourrait donc compromettre la capacité de la société à exécuter ses stratégies, entacher sa réputation et avoir une incidence négative sur ses activités et sa performance financière.

Distribution et chaîne d'approvisionnement Le défaut de continuer d'investir dans la chaîne d'approvisionnement de la société en vue de l'améliorer pourrait nuire à sa capacité de rejoindre efficacement sa clientèle actuelle et éventuelle et de la conserver. Tout retard ou toute défaillance dans le flux des marchandises vers les magasins pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société.

Reprise après sinistre et continuité de l'exploitation La capacité de la société à poursuivre ses principales activités et à assurer le maintien de ses processus clés pourrait être compromise par des événements défavorables, découlant de divers incidents, notamment des intempéries graves, des arrêts de travail, des pannes prolongées des systèmes de TI, des pannes de courant, des fermetures de frontières, des pandémies ou d'autres catastrophes à l'échelle nationale ou mondiale. Des interruptions de l'exploitation, des crises ou des désastres éventuels pourraient avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la performance financière de la société.

Protection de la vie privée et sécurité informatique La société est assujettie à diverses lois concernant la protection des renseignements personnels de ses clients, des titulaires de carte et de ses collègues et elle s'est dotée d'une politique relative à la protection de la vie privée où sont présentées des lignes directrices sur le traitement des renseignements personnels. Les systèmes de TI de la société renferment des renseignements personnels sur les clients, les titulaires de carte et les collègues. Toute défaillance ou vulnérabilité de ces systèmes ou la non-conformité de la société aux lois ou règlements, y compris en matière de protection des renseignements personnels concernant ses collègues et ses clients, pourrait nuire à sa réputation, à ses activités et à sa performance financière.

Indépendance des franchisés et relations commerciales avec les franchisés Les produits et le bénéfice de la société proviennent dans une large part de montants versés par les franchisés. Les franchisés sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leurs activités opérationnelles peuvent subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de la société, ce qui, par la suite, pourrait se répercuter négativement sur sa réputation, ses activités et sa performance financière. Tel serait également le cas sur le plan des produits et du bénéfice si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés opérationnelles, être exposés à des risques liés à la santé et à la sécurité ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais à la société. Le système de franchise de la société est aussi assujetti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou tout défaut de se conformer aux lois existantes pourrait influer négativement sur les activités de la société et contribuer à accroître les charges administratives et le fardeau administratif, ce qui pourrait nuire aux relations que la société entretient avec ses franchisés. La société offre différents services à ses franchisés dans le but de les aider dans la gestion des activités des magasins, et ce sont des employés spécialisés qui gèrent les obligations de la société envers ses franchisés. Malgré ces efforts, toute rupture des relations avec les franchisés pourrait avoir de fâcheuses conséquences qui pourraient porter atteinte à la réputation ou nuire aux activités et à la performance financière de la société. Des changements apportés par la société à la chaîne d'approvisionnement et aux systèmes d'approvisionnement pourraient perturber les activités des magasins franchisés, ou être perçus comme tels, et avoir des répercussions négatives sur la performance financière des franchisés. Pareille situation pourrait porter atteinte à la réputation de la société ou avoir des répercussions négatives pour la société, notamment des litiges et des interruptions relativement aux produits tirés des magasins franchisés.

Environnement La société, conjointement avec Propriétés de Choix, dispose d'un important portefeuille de biens immobiliers et d'autres installations et elle est exposée aux risques environnementaux liés à la contamination de ces immeubles et installations qu'elle occupe, que les propriétaires ou occupants antérieurs, les propriétés avoisinantes ou elle-même en soient la cause. Plus particulièrement, la société possède un certain nombre de réservoirs de stockage souterrains, la plupart étant destinés au carburant automobile vendu au détail ou à son parc de véhicules servant à la chaîne d'approvisionnement. D'éventuelles fuites de ces réservoirs pourraient conduire à une contamination. La société utilise également des appareils de réfrigération dans ses magasins ainsi que dans ses centres de distribution pour préserver la qualité des produits périssables tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à leur arrivée sur les étalages. En cas de bris ou de fuites, ces appareils, qui contiennent des gaz frigorigènes, pourraient les libérer dans l'atmosphère. Une fuite de ces gaz pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement. L'incapacité de la société à gérer ces risques environnementaux pourrait avoir une incidence négative sur sa réputation, ses activités et sa performance financière.

La société est assujettie à des lois ou des règlements obligeant les détaillants, les propriétaires de marques et les importateurs à prendre en charge les coûts liés au recyclage et à la mise au rebut des emballages de produits de consommation et des documents imprimés distribués aux consommateurs. La société risque d'avoir à engager des coûts accrus en raison de ces mesures. De plus, la société pourrait devoir engager des coûts accrus ou imprévus associés à des incidents environnementaux et aux activités de remise en état connexes, y compris des coûts liés à des litiges et à des questions réglementaires, qui pourraient tous avoir une incidence défavorable sur la réputation et la performance financière de la société.

Protection des marques et des bannières Une diminution de la valeur des marques de commerce, des bannières ou des marques contrôlées de la société par suite d'événements défavorables, y compris des contrefaçons par des tiers, de modifications apportées aux stratégies d'image de marque ou d'autres facteurs, pourrait avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la performance financière de la société.

Cotisations aux régimes de retraite à prestations définies Pour assurer la gestion des actifs de ses régimes de retraite agréés à prestations définies, la société a recours aux services de gestionnaires professionnels de placements qui exercent leurs activités conformément aux procédures et politiques de placement prescrites par règlement, notamment en ce qui concerne les placements permis et la répartition des actifs. Les cotisations futures aux régimes de retraite agréés à prestations définies de la société dépendent de plusieurs variables, y compris le rendement des actifs des régimes et le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs relatifs aux régimes. La société examine et évalue régulièrement le rendement des régimes ainsi que l'incidence de l'évolution des données démographiques, des marchés financiers et d'autres facteurs susceptibles d'influer sur les exigences de financement, les coûts nets liés aux régimes à prestations définies et les hypothèses actuarielles. Si les rendements sur les marchés financiers sont en deçà des niveaux attendus, ou si les taux d'actualisation diminuent, la société pourrait devoir verser, à l'égard de ses régimes de retraite agréés à prestations définies par capitalisation, des cotisations d'un montant supérieur à ce qui est actuellement prévu, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur sa performance financière.

Régimes de retraite multi-employeurs En plus des régimes de retraite dont elle est le promoteur, la société participe à divers régimes de retraite multi-employeurs qui prévoient le versement de prestations de retraite aux employés syndiqués aux termes de conventions collectives. Environ 39 % (40 % en 2012) des salariés de la société et de ses franchisés indépendants participent à ces régimes. Ces régimes sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants comptant généralement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. Dans certaines circonstances, la société a un représentant au conseil des fiduciaires pour ces régimes. Les cotisations de la société à ces régimes se limitent aux montants établis en vertu des conventions collectives. Toutefois, le mauvais rendement de ces régimes pourrait avoir des conséquences négatives pour les salariés et les anciens salariés de la société qui y participent ou pourrait donner lieu à des modifications des modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la performance financière de la société.

La société, de concert avec ses franchisés indépendants, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 53 000 employés y participant (54 000 en 2012). En 2013, la société a versé 54 millions de dollars (52 millions de dollars en 2012) de cotisations au RRECC. Par le passé, le RRECC était sous-capitalisé, puisque les obligations actuarielles au titre des prestations constituées étaient supérieures à la valeur des actifs détenus en fiducie. Toute réduction des prestations aurait une incidence négative sur les prestations de retraite des employés de la société, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la motivation et le rendement de ces employés et ainsi entacher la réputation de la société.

14.2 Risques financiers et gestion des risques

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance opérationnelle et financière. La société a recours à des instruments dérivés de gré à gré pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le tableau qui suit résume les risques financiers de la société qui sont présentés en détail ci-dessous :

Risque lié au niveau d'endettement et risque de liquidité	Risque de change
Risque lié à la disponibilité des capitaux	Risque marchandises
Risque de crédit	Risque lié au cours des parts de Propriétés de Choix
Risque de taux d'intérêt	

Analyse des risques financiers et des stratégies de gestion des risques

Risque lié au niveau d'endettement et risque de liquidité Pour financer la portion en trésorerie de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société utilisera ses liquidités excédentaires et augmentera considérablement son niveau d'endettement. Rien ne garantit que la société sera en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour être à même de réduire son niveau d'endettement et de maintenir des réserves de trésorerie appropriées, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur ses cotes de solvabilité et ses coûts de financement.

Le risque de liquidité représente le risque que la société ne puisse répondre à ses besoins en trésorerie ou ne puisse financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Il comprend également le risque de ne pas être en mesure de réaliser des actifs au moment voulu, à un prix adéquat. Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment la facilité de crédit de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital. Malgré ces stratégies d'atténuation des risques, la capacité de la société, de la Banque PC ou de Propriétés de Choix à obtenir du financement auprès de sources externes pourrait se trouver limitée si leur performance financière et leur situation financière venaient à se détériorer ou si les cotes de solvabilité actuelles de la société ou de Propriétés de Choix étaient abaissées.

Risque lié à la disponibilité des capitaux Les activités liées au secteur de l'immobilier nécessitent des capitaux importants. Propriétés de Choix doit avoir accès à des sources de capitaux pour entretenir ses immeubles, pour refinancer sa dette bancaire et pour financer sa stratégie de croissance et, à l'occasion, certaines dépenses d'investissement. Bien que Propriétés de Choix prévoie continuer de jouir de sa facilité de crédit, rien ne garantit qu'elle aura des capitaux suffisants ou pourra avoir accès à des capitaux à des conditions acceptables de manière à lui permettre de faire de nouvelles acquisitions d'immeubles, de refinancer la dette, de financer ou refinancer des immeubles, de financer ses charges opérationnelles ou de financer d'autres frais. De plus, dans certaines circonstances, Propriétés de Choix pourrait être incapable d'emprunter des fonds en raison de certaines restrictions. L'incapacité de Propriétés de Choix d'obtenir les capitaux dont elle a besoin pourrait avoir une incidence significative sur la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières et de ses autres obligations. L'incapacité d'accéder à des capitaux pourrait aussi compromettre la capacité de Propriétés de Choix à verser des distributions, ce qui pourrait avoir une incidence négative significative sur le cours des parts.

Risque de crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle. L'exposition au risque de crédit découle des instruments dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie, des créances sur cartes de crédit de la Banque PC, des créances liées à des prêts consentis à des franchisés, des créances auprès de franchisés et d'autres créances auprès de fournisseurs, de magasins associés et de comptes indépendants et des actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la cote A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et des instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit un compte de correction de valeur pour créances irrécouvrables, dont le montant correspond aux pertes estimatives liées aux loyers à recevoir. Le montant du compte de correction de valeur est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de détenteurs de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux prêts consentis à des franchisés, les créances auprès de franchisés et d'autres créances auprès de fournisseurs, de magasins associés et de comptes indépendants, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Risque de taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette et ses instruments financiers à taux variable, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition respective de sa dette à taux fixe et à taux variable, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie, et en prenant des mesures nécessaires pour maintenir un équilibre approprié compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés.

Risque de change La société est exposée aux variations des cours de change principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans les fournisseurs et autres passifs. Une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence positive sur les variations du résultat opérationnel et du bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire.

Risque marchandises La société est exposée aux hausses du prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'aux répercussions indirectes du coût des marchandises sur les produits de consommation et les prix. Elle gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins de produits de consommation qui sont liés à des marchandises. La société conclut des contrats à terme normalisés et des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des coûts liés à l'énergie. Malgré les stratégies d'atténuation mises en œuvre par la société, la hausse du prix des marchandises pourrait avoir une incidence défavorable sur sa performance financière.

Risque lié au cours des parts de Propriétés de Choix La société est exposée au risque de marché en raison des parts qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la valeur de marché des parts. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts diminue.

15. Transactions avec des parties liées

La société mère de la société, Weston, détient directement ou indirectement, 177 299 889 actions ordinaires de la société, soit environ 63 % des actions ordinaires en circulation de la société. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington, qui détient un total de 80 724 599 actions ordinaires de Weston, soit environ 63 % des actions ordinaires en circulation de Weston. M. Weston, est également le propriétaire véritable de 3 753 789 actions ordinaires de la société, soit environ 1 % (1 % au 29 décembre 2012) des actions ordinaires en circulation de la société. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché.

Transactions avec des parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction 2013	2012
Coût des marchandises vendues		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	**601 $**	627 $
Achats de stocks auprès d'une partie liée[i)]	**22**	18
Résultat opérationnel		
Entente de partage des coûts avec la société mère[ii)]	**9 $**	12 $
Prestation de services administratifs fournis par la société mère[iii)], montant net	**13**	17
Distributions versées par Propriétés de Choix à la société mère[iv)]	**6**	—
Location de locaux à bureaux auprès d'une filiale de Wittington	**3**	3

i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette société. Au 28 décembre 2013, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 4 millions de dollars (2 millions de dollars au 29 décembre 2012).

ii) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunication et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.

iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le Comité d'audit.

iv) Parallèlement au PAPE de Propriétés de Choix, Weston a acquis 20 000 000 de parts de Propriétés de Choix à 10,00 $ la part, pour un prix de souscription total de 200 millions de dollars. Aux termes d'un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD »), Propriétés de Choix a émis 107 810 parts supplémentaires en faveur de Weston, au prix de 10,05 $ la part. En 2013, Propriétés de Choix a comptabilisé 6 millions de dollars au titre de distributions en faveur de Weston relativement aux parts. Ce montant a été classé à titre de charges d'intérêts dans les comptes consolidés de résultat.

Parallèlement au PAPE de Propriétés de Choix, Weston a acquis 20 000 000 de parts de Propriétés de Choix à 10,00 $ la part, pour un prix de souscription total de 200 millions de dollars. Aux termes d'un RRD, Propriétés de Choix a émis 107 810 parts supplémentaires en faveur de Weston, au prix de 10,05 $ la part. En 2013, Propriétés de Choix a comptabilisé 6 millions de dollars au titre de distributions en faveur de Weston relativement aux parts. Ce montant a été classé à titre de charges d'intérêts dans les comptes consolidés de résultat.

Les soldes nets à payer à la société mère se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2013	Au 29 décembre 2012
Bilan		
Fournisseurs et autres passifs	**27 $**	25 $

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées à la rubrique 8.1, « Flux de trésorerie ».

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées. En 2013, ces choix et les ententes correspondantes n'ont pas eu d'incidence importante sur la société.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et de certains membres de l'équipe de direction, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2013	2012
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	**8 $**	7 $
Rémunération fondée sur des actions	**6**	4
Rémunération totale	**14 $**	11 $

16. Estimations comptables critiques et jugements

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte du présent rapport de gestion, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les incertitudes liées aux principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

16.1 Stocks

Principales sources des estimations Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit formuler des estimations concernant les fluctuations des prix de détail futurs, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

16.2 Dépréciation d'actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de test de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin et chaque immeuble de placement constituaient une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources des estimations La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts opérationnels recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts opérationnels non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard des produits, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

16.3 Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs financiers

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées Chaque date de clôture, la direction examine les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les créances clients et certains autres actifs liés à ses franchisés et exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources des estimations La direction détermine la juste valeur initiale de ses créances liées aux prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs financiers au moyen de modèles s'appuyant sur les flux de trésorerie actualisés corroborés par d'autres techniques d'évaluation. Pour déterminer ces justes valeurs, la direction doit formuler des estimations à long terme portant sur les taux d'actualisation, les produits attendus et les marges, s'il y a lieu, d'après l'expérience passée, les résultats opérationnels réels, les budgets et les projections quinquennales de la société.

16.4 Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités.
La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats opérationnels futurs, à la naissance et au renversement des différences temporelles et aux vérifications possibles des déclarations d'impôt sur le résultat et des autres déclarations par les autorités fiscales.

16.5 Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit

Principales sources des estimations Le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit est établi d'après une analyse statistique qui intègre des estimations concernant le rendement passé et actuel, l'ancienneté, le statut en matière d'arriérés, le montant déjà cumulé au titre de ce compte et l'interprétation de la direction quant à l'incidence de la conjoncture économique et des autres tendances ayant des répercussions sur la clientèle, notamment les faillites. Des changements de situation pourraient faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent sensiblement des évaluations actuelles, ce qui pourrait avoir pour effet d'augmenter ou de diminuer le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit.

17. Normes comptables

17.1 Normes comptables appliquées en 2013

Évaluation de la juste valeur En 2011, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Cette norme prescrit un cadre unique pour les évaluations à la juste valeur et précise les informations qui doivent être fournies à l'égard des actifs et des passifs financiers et non financiers. La nouvelle norme unifie la définition de la juste valeur et présente également de nouveaux concepts, notamment ceux de l'« utilisation optimale » et de « marché principal » pour les actifs et passifs non financiers. La norme présente des exigences supplémentaires, notamment la présentation plus étoffée d'informations relativement à la juste valeur des instruments financiers dans les états financiers intermédiaires et annuels. La société a appliqué cette norme de manière prospective au premier trimestre de 2013. L'adoption de l'IFRS 13 n'a eu aucune incidence importante sur le calcul des justes valeurs inscrites dans les états financiers consolidés de la société. Les informations supplémentaires à fournir requises par cette norme sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés de l'exercice clos en 2013.

Avantages du personnel En 2011, l'IASB a modifié la Norme comptable internationale (« International Accounting Standard » ou « IAS ») 19, *Avantages du personnel*. Les changements les plus importants pour la société et ses principales méthodes comptables portent sur les exigences relatives à la comptabilisation immédiate de tous les coûts des services passés non acquis et au remplacement du coût financier et du rendement attendu des actifs du régime par le montant de l'intérêt net calculé en appliquant le taux d'actualisation prescrit à l'obligation nette (l'actif net) au titre des prestations définies. Aux termes de ces changements, la société continue de comptabiliser les gains et les pertes actuariels sur les actifs des régimes et les obligations au titre des régimes dans les autres éléments du résultat global, mais elle a choisi de reclasser ces montants depuis le cumul des autres éléments du résultat global et de comptabiliser ces gains et ces pertes actuariels dans les résultats non distribués, comme elle le faisait auparavant. La société a appliqué cette norme de manière rétrospective au premier trimestre de 2013. L'incidence découlant de l'adoption des changements apportés à l'IAS 19 se résume comme suit :

Comptes consolidés de résultat et états consolidés du résultat global Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**28 décembre 2013 (52 semaines)**	29 décembre 2012 (52 semaines)
Frais de vente et charges générales et administratives	**(20) $**	1 $
Résultat opérationnel	**20 $**	(1) $
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**27**	20
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**(7) $**	(21) $
Impôt sur le résultat	**(2)**	(5)
Bénéfice net	**(5) $**	(16) $
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	**20**	15
Résultat global total	**15 $**	(1) $
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars)		
De base	**(0,02) $**	(0,06) $
Dilué	**(0,02) $**	(0,05) $

Bilans consolidés Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012	Au 1er janvier 2012
Total des passifs	**(17) $**	(2) $	(3) $
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	**17**	2	3

Les changements accroissent aussi les exigences en matière d'informations annuelles à fournir pour les régimes à prestations définies, en exigeant notamment la présentation d'informations supplémentaires sur les caractéristiques et les risques que comportent ces régimes.

Autres normes En plus des normes dont il est question ci-dessus, la société a appliqué les normes et les modifications suivantes à compter du 1er janvier 2013 : l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, l'IFRS 11, *Partenariats*, l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, ainsi que l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. L'application de ces normes n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

En 2013, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, afin de clarifier les exigences en matière d'informations à fournir sur les valeurs recouvrables des UGT. Ces modifications s'appliquent obligatoirement aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2014, mais la société a choisi de les adopter par anticipation en 2013. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

17.2 Normes comptables futures

Instruments financiers En 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, et à l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*. Ces modifications doivent être appliquées pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2014. La société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

En 2013, l'IASB a publié des modifications apportées à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, publiée en 2010, qui remplacera éventuellement l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Le projet de remplacement de l'IAS 39, qui s'effectuera en trois étapes, a pour but d'améliorer et de simplifier la présentation des instruments financiers. La publication actuelle de l'IFRS 9 comprend les première et troisième étapes du projet, qui fournissent des directives sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers et la comptabilité de couverture. La date d'entrée en vigueur obligatoire de la norme n'a pas encore été fixée étant donné que la deuxième étape du projet portant sur les pertes de valeur n'est pas achevée. La date d'entrée en vigueur de la norme au complet sera fixée lorsque la dernière étape sera presque terminée. La société continue d'évaluer l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Droits ou taxes En 2013, l'IFRS Interpretations Committee a publié l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (l'« IFRIC 21 »). L'IFRIC 21 porte sur la comptabilisation du passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible dans le cas où ce passif entre dans le champ d'application de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Les droits ou taxes sont des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques qui sont imposées par les autorités publiques aux entités selon les dispositions légales ou réglementaires, à l'exception des impôts sur le résultat qui entrent dans le champ d'application de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, et des amendes et autres pénalités imposées pour violation de dispositions légales ou réglementaires. Cette interprétation entrera en vigueur avec application rétrospective pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle interprétation sur ses états financiers consolidés.

18. Perspectives[1)]

Au sein d'un marché hautement concurrentiel, la stratégie de Loblaw consistant à axer ses efforts sur son offre de produits et de services à la clientèle et à générer des gains d'efficience ciblés a donné lieu à une croissance favorable de ses produits et du montant ajusté du résultat opérationnel pour 2013.

En 2014, la société continuera à investir dans son offre de produits et de services à la clientèle dans le secteur Vente au détail, plus précisément au chapitre de la valeur, de l'assortiment et du service à la clientèle, tout en s'efforçant de compenser ces investissements par de nouveaux gains d'efficience. Au cours de la première moitié de 2014, la concurrence devrait continuer à demeurer très intense en raison de l'augmentation de la superficie en pieds carrés plus importante que par le passé.

19. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : le montant ajusté du résultat opérationnel, le montant ajusté de la marge opérationnelle, le montant ajusté du BAIIA, le montant ajusté de la marge du BAIIA, le montant ajusté du bénéfice net, le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire, les intérêts et la couverture des intérêts, les flux de trésorerie disponibles, l'actif net, le rendement de l'actif net moyen, le montant ajusté de la dette et le ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIA ainsi que, dans le cas de Propriétés de Choix, le résultat opérationnel net, les fonds provenant des activités opérationnelles, le montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles, le montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles par part, après dilution, et le ratio de distribution du montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance financière et sa situation financière, pour les raisons indiquées ci-après.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance opérationnelle sous-jacente consolidée et sectorielle de la société, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance opérationnelle sous-jacente de la société et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre. La société peut exclure d'autres éléments à l'occasion, si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance opérationnelle sous-jacente. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

1) Voir les énoncés prospectifs à la page 2.

Montant ajusté du résultat opérationnel, montant ajusté de la marge opérationnelle, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du résultat opérationnel et du montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA ») avec le résultat opérationnel, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net établi conformément aux PCGR et présenté dans les comptes consolidés de résultat pour les périodes de 12 et de 52 semaines closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012. La société considère le montant ajusté du résultat opérationnel comme une mesure utile l'aidant à évaluer sa performance opérationnelle sous-jacente et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes. Elle est également d'avis que le montant ajusté du BAIIA est utile pour l'évaluation de la performance de ses activités courantes et de sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge opérationnelle représente le montant ajusté du résultat opérationnel divisé par les produits. Le montant ajusté de la marge du BAIIA représente le montant ajusté du BAIIA divisé par les produits.

					2013 (12 semaines)					2012[1] (12 semaines)
(en millions de dollars canadiens) (non audité)	**Vente au détail**	**Services financiers**	**Propriétés de Choix[2]**	**Consolidation et éliminations**	**Chiffres consolidés**	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés
Bénéfice net					**127 $**					139 $
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					**141**					84
Impôt sur le résultat					**46**					38
Résultat opérationnel	**270 $**	**43 $**	**186 $**	**(185) $**	**314 $**	227 $	34 $	— $	— $	261 $
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, déduction faite des contrats à livrer sur actions	**8**	**—**	**—**	**—**	**8**	2	—	—	—	2
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	**(42)**	**—**	**—**	**—**	**(42)**	12	—	—	—	12
Charges de restructuration	**32**	**—**	**—**	**—**	**32**	61	—	—	—	61
Charges générales et administratives de Propriétés de Choix	**(2)**	**—**	**5**	**—**	**3**	—	—	—	—	—
Coûts liés à Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	**7**	**—**	**—**	**—**	**7**	—	—	—	—	—
Profit sur la sortie d'actifs	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	(11)	—	—	—	(11)
Montant ajusté du résultat opérationnel	**273 $**	**43 $**	**191 $**	**(185) $**	**322 $**	291 $	34 $	— $	— $	325 $
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**191**	**2**	**—**	**3**	**196**	185	2	—	—	187
Montant ajusté du BAIIA	**464 $**	**45 $**	**191 $**	**(182) $**	**518 $**	476 $	36 $	— $	— $	512 $

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités en raison de l'application de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, dans sa version modifiée. Voir la rubrique « Normes comptables appliquées en 2013 » à la page 37.

2) Les résultats sont présentés pour la période close le 31 décembre 2013, conformément à l'exercice de Propriétés de Choix. Les ajustements au 28 décembre 2013 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

(en millions de dollars canadiens)	2013 (52 semaines) Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix[2]	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés	2012[1] (52 semaines) Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés
Bénéfice net					**630 $**					634 $
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					**468**					351
Impôt sur le résultat					**228**					210
Résultat opérationnel	**1 185 $**	**142 $**	**370 $**	**(371) $**	**1 326 $**	1 100 $	95 $	— $	— $	1 195 $
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, déduction faite des contrats à livrer sur actions	**32**	**—**	**—**	**—**	**32**	28	—	—	—	28
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	**(32)**	**—**	**—**	**—**	**(32)**	19	—	—	—	19
Charges de restructuration	**35**	**—**	**—**	**—**	**35**	61	—	—	—	61
Charges générales et administratives de Propriétés de Choix	**(3)**	**—**	**9**	**—**	**6**	—	—	—	—	—
Coûts de démarrage liés à Propriétés de Choix	**—**	**—**	**3**	**—**	**3**	—	—	—	—	—
Coûts liés à Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	**6**	**—**	**—**	**—**	**6**	—	—	—	—	—
Profit sur la sortie d'actifs	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	(11)	—	—	—	(11)
Modifications apportées aux régimes à prestations définies	**(51)**	**—**	**—**	**—**	**(51)**	—	—	—	—	—
Montant ajusté du résultat opérationnel	**1 172 $**	**142 $**	**382 $**	**(371) $**	**1 325 $**	1 197 $	95 $	— $	— $	1 292 $
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**809**	**9**	**—**	**6**	**824**	767	10	—	—	777
Montant ajusté du BAIIA	**1 981 $**	**151 $**	**382 $**	**(365) $**	**2 149 $**	1 964 $	105 $	— $	— $	2 069 $

Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, déduction faite des contrats à livrer sur actions Jusqu'au premier trimestre de 2013, Glenhuron détenait des contrats à livrer sur actions afin de couvrir en partie l'incidence des hausses de valeur des actions ordinaires de Loblaw sur la charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres. Dans le passé, le montant net de la charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres comptabilisé dans le résultat opérationnel dépendait essentiellement des variations de la valeur des actions ordinaires de Loblaw et du nombre d'UATI et d'UAR, notamment le nombre de celles dont les droits sont acquis, par rapport au nombre d'actions ordinaires visées par les contrats à livrer sur actions. En 2013, Glenhuron a réglé ses contrats à livrer sur actions restants, et les régimes d'UATI et d'UAR ont été modifiés de manière à n'autoriser que le règlement en actions ordinaires, plutôt qu'en trésorerie. Par suite de ces règlements et de ces modifications apportées aux régimes, les composantes de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres et leur exposition aux variations de la valeur des actions ordinaires de Loblaw ont changé. Afin d'évaluer la performance opérationnelle d'une manière uniforme, la direction exclut l'incidence de la charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres du calcul du résultat opérationnel. Pour le quatrième trimestre de 2013 et l'exercice 2013 en entier, une charge s'élevant respectivement à 8 millions de dollars (2 millions de dollars en 2012) et à 32 millions de dollars (28 millions de dollars en 2012) liée à la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, déduction faite des contrats à livrer sur actions, a été comptabilisée.

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités en raison de l'application de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, dans sa version modifiée. Voir la rubrique « Normes comptables appliquées en 2013 » à la page 37.

2) Les résultats sont présentés pour la période close le 31 décembre 2013, conformément à l'exercice de Propriétés de Choix. Les ajustements au 28 décembre 2013 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises Chaque date de clôture, la société évalue ses immobilisations corporelles et, au besoin, inscrit des pertes de valeur ou des reprises de pertes de valeur comptabilisées précédemment au titre de la valeur comptable de ses immobilisations corporelles, de ses immeubles de placement et de ses immobilisations incorporelles. Pour le quatrième trimestre de 2013 et l'exercice 2013 en entier, la société a comptabilisé des reprises nettes respectives de 42 millions de dollars (charge de 12 millions de dollars en 2012) et de 32 millions de dollars (charge de 19 millions de dollars en 2012).

Charges de restructuration Pour le quatrième trimestre de 2013 et l'exercice 2013 en entier, la société a comptabilisé, dans le résultat opérationnel, des charges de restructuration respectives de 32 millions de dollars (61 millions de dollars en 2012) et de 35 millions de dollars (61 millions de dollars en 2012).

Charges générales et administratives de Propriétés de Choix Pour le quatrième trimestre de 2013 et l'exercice 2013 en entier, la société a comptabilisé, dans le résultat opérationnel, des montants respectifs de 3 millions de dollars et de 6 millions de dollars représentant des charges générales et administratives additionnelles liées à Propriétés de Choix.

Coûts de démarrage liés à Propriétés de Choix Dans le cadre du PAPE de Propriétés de Choix, la société a engagé des coûts liés à l'établissement de la nouvelle entité. Pour l'exercice 2013 en entier, la société a comptabilisé, dans le résultat opérationnel, un montant de 3 millions de dollars à titre de coûts de démarrage liés à Propriétés de Choix.

Coûts liés à Shoppers Drug Mart/Pharmaprix En lien avec l'accord visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a engagé des coûts d'acquisition de 7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2013 et de 16 millions de dollars pour l'exercice à ce jour qui ont été comptabilisés dans le résultat opérationnel. De plus, en lien avec l'émission de billets non garantis de 1,6 milliard de dollars réalisée en 2013, la société a couvert son exposition aux taux d'intérêt dans la période précédant l'émission. Comme cette relation ne répondait pas aux critères de la comptabilité de couverture, le profit de 10 millions de dollars pour l'exercice à ce jour qui a résulté du règlement a été comptabilisé dans le résultat opérationnel.

Modifications apportées aux régimes à prestations définies En 2013, la société a annoncé qu'elle apporterait, à certains régimes à prestations définies, des modifications touchant certains salariés qui prendront leur retraite après le 1er janvier 2015. Par suite de ces modifications, la société a comptabilisé un profit de 51 millions de dollars pour l'exercice 2013.

Profit sur la sortie d'actifs Au quatrième trimestre de 2012, la société a comptabilisé un profit de 11 millions de dollars découlant de la vente d'un bien immobilier. La société apporte des ajustements au titre d'un profit ou d'une perte sur la sortie d'actifs uniquement lorsque le montant du profit ou de la perte est important.

Montant ajusté du bénéfice net et montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire La société considère le montant ajusté du bénéfice net et le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance opérationnelle sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du montant ajusté du bénéfice net et du montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire avec le bénéfice net et le bénéfice net de base par action ordinaire établis conformément aux PCGR pour les périodes de 12 et de 52 semaines closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012.

(en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens) (non audité)	**2013 (12 semaines)**		2012[1] (12 semaines)		**2013 (52 semaines)**		2012[1] (52 semaines)	
Bénéfice net/bénéfice net de base par action ordinaire	**127 $**	**0,45 $**	139 $	0,49 $	**630 $**	**2,24 $**	634 $	2,25 $
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, déduction faite des contrats à livrer sur actions	**7**	**0,02**	—	—	**28**	**0,10**	25	0,09
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	**(29)**	**(0,10)**	9	0,04	**(22)**	**(0,08)**	14	0,05
Charges de restructuration	**24**	**0,09**	45	0,16	**26**	**0,09**	45	0,16
Charges générales et administratives de Propriétés de Choix	**2**	**0,01**	—	—	**4**	**0,01**	—	—
Coûts de démarrage liés à Propriétés de Choix et coûts de transaction liés au PAPE	**1**	**—**	—	—	**35**	**0,12**	—	—
Coûts liés à Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	**17**	**0,06**	—	—	**27**	**0,10**	—	—
Profit sur la sortie d'actifs	**—**	**—**	(8)	(0,03)	**—**	**—**	(8)	(0,03)
Modifications apportées aux régimes à prestations définies	**—**	**—**	—	—	**(37)**	**(0,13)**	—	—
Coûts liés au règlement anticipé de titres d'emprunt	**—**	**—**	—	—	**13**	**0,05**	—	—
Ajustement de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie	**34**	**0,12**	—	—	**27**	**0,10**	—	—
Montant ajusté du bénéfice net/montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire	**183 $**	**0,65 $**	185 $	0,66 $	**731 $**	**2,60 $**	710 $	2,52 $

Coûts de transaction liés au PAPE de Propriétés de Choix En plus des coûts de démarrage comptabilisés dans le résultat opérationnel dont il est question plus haut, des coûts de transaction de 44 millions de dollars avant impôt directement liés au PAPE de Propriétés de Choix ont été engagés pour l'exercice 2013. Ces coûts de transaction ont été comptabilisés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Coûts liés à Shoppers Drug Mart/Pharmaprix En plus des coûts liés à Shoppers Drug Mart/Pharmaprix comptabilisés dans le résultat opérationnel dont il est question plus haut, des charges d'intérêts nettes additionnelles respectives de 14 millions de dollars et de 25 millions de dollars avant impôt ont été engagées pour le quatrième trimestre de 2013 et l'exercice 2013 en entier relativement au financement engagé lié à l'acquisition. Ces charges financières ont été comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Coûts liés au règlement anticipé de titres d'emprunt En 2013, la société a réglé par anticipation son billet restant du placement privé libellé en dollars américains de 150 millions de dollars américains, qui devait arriver à échéance le 29 mai 2015, de même que le swap de monnaies connexe. Pour l'exercice en entier, la société a engagé des coûts de 18 millions de dollars avant impôt au titre de ce règlement anticipé, lesquels ont été comptabilisés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Ajustement de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie La société est exposée aux variations du cours de marché en raison des parts de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière selon le prix du marché des parts. Pour le quatrième trimestre de 2013 et l'exercice 2013 en entier, la société a comptabilisé une perte respective de 34 millions de dollars et de 27 millions de dollars liée à l'ajustement de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie.

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités en raison de l'application de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, dans sa version modifiée. Voir la rubrique « Normes comptables appliquées en 2013 » à la page 37.

Intérêts et couverture des intérêts Le tableau qui suit présente un rapprochement des charges d'intérêts utilisées pour calculer le ratio de couverture des intérêts et des mesures conformes aux PCGR pour les périodes de 12 et de 52 semaines closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012. La société estime que le ratio de couverture des intérêts est utile pour évaluer la capacité de la société à couvrir ses charges d'intérêts nettes grâce à son résultat opérationnel.

Les charges d'intérêts représentent les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, majorées des intérêts capitalisés dans les immobilisations corporelles. La couverture des intérêts représente le résultat opérationnel, divisé par les charges d'intérêts.

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	**2013 (12 semaines)**	2012[1] (12 semaines)	**2013 (52 semaines)**	2012[1] (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**141 $**	84 $	**468 $**	351 $
Ajouter : intérêts capitalisés dans les immobilisations corporelles	**1**	—	**2**	1
Charges d'intérêts	**142 $**	84 $	**470 $**	352 $

Flux de trésorerie disponibles Le tableau qui suit présente un rapprochement des flux de trésorerie disponibles utilisés pour évaluer la situation financière de la société et des mesures conformes aux PCGR pour les périodes de 12 et de 52 semaines closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012. Au premier trimestre de 2013, la société a modifié sa définition des flux de trésorerie disponibles, lesquels représentent maintenant les entrées nettes liés aux activités opérationnelles, diminuées de la variation des créances sur cartes de crédit, des acquisitions d'immobilisations corporelles et des intérêts payés. La société est d'avis que cette définition des flux de trésorerie disponibles constitue une mesure utile pour évaluer la trésorerie disponible qu'elle peut affecter aux activités de financement et d'investissement supplémentaires.

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	**2013 (12 semaines)**	2012[1] (12 semaines)	**2013 (52 semaines)**	2012[1] (52 semaines)
Entrées nettes liées aux activités opérationnelles	**738 $**	605 $	**1 491 $**	1 637 $
Moins : Variation des créances sur cartes de crédit	**(108)**	(232)	**(233)**	(204)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**304**	361	**865**	1 017
Intérêts payés	**98**	103	**370**	356
Flux de trésorerie disponibles	**444 $**	373 $	**489 $**	468 $

Actif net Le tableau qui suit présente un rapprochement entre l'actif net utilisé pour calculer le ratio du rendement de l'actif net moyen et les mesures conformes aux PCGR présentées pour les périodes indiquées. La société estime que le ratio du rendement de l'actif net moyen est utile pour évaluer le rendement des actifs opérationnels.

L'actif net représente le total des actifs moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les dépôts de garantie et les fournisseurs et autres passifs. Pour calculer le rendement de l'actif net moyen, la société divise le résultat opérationnel cumulatif des quatre derniers trimestres par l'actif net moyen.

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012
Total des actifs	**20 759 $**	17 961 $
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 260**	1 079
Placements à court terme	**290**	716
Dépôts de garantie	**1 701**	252
Fournisseurs et autres passifs	**3 797**	3 720
Actif net	**12 711 $**	12 194 $

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités en raison de l'application de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, dans sa version modifiée. Voir la rubrique « Normes comptables appliquées en 2013 » à la page 37.

Montant ajusté de la dette Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le montant ajusté de la dette utilisé pour calculer le ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIA et les mesures conformes aux PCGR présentées pour les périodes indiquées. La société estime que le montant ajusté de la dette est une mesure pertinente pour évaluer le niveau d'endettement.

La société calcule la dette comme la somme de la dette à court terme, de la dette à long terme, du passif au titre des parts de fiducie, de certains autres passifs et de la juste valeur des dérivés financiers connexes. Pour calculer le montant ajusté de la dette, la société déduit du total de la dette les dettes à court terme et à long terme liées aux fiducies de titrisation indépendantes, le passif au titre des parts de fiducie et les CPG des fiducies de financement indépendantes et de la Banque PC. Pour calculer le ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIA, la société divise le montant ajusté de la dette par le montant ajusté du BAIIA cumulé des quatre derniers trimestres.

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012
Dette à court terme	**605 $**	905 $
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	**1 008**	672
Dette à long terme	**6 672**	4 997
Passif au titre des parts de fiducie	**688**	—
Certains autres passifs	**39**	39
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments ci-dessus	**—**	14
Total de la dette	**9 012 $**	6 627 $
Moins :		
Dette à court terme liée aux fiducies de titrisation indépendantes	**605**	905
Dette à long terme liée aux fiducies de titrisation indépendantes	**750**	600
Fiducies de financement indépendantes	**475**	459
Passif au titre des parts de fiducie	**688**	—
Certificats de placement garanti	**430**	303
Montant ajusté de la dette	**6 064 $**	4 360 $

Les actions privilégiées de deuxième rang, série A classées comme des titres de participation sont exclues du calcul du total de la dette et du montant ajusté de la dette.

Résultat opérationnel net de Propriétés de Choix Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le résultat opérationnel net et les mesures conformes aux PCGR présentées pour les périodes de 12 et de 52 semaines closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012. La société considère le résultat opérationnel net comme une mesure utile pour l'évaluation de la performance opérationnelle de Propriétés de Choix et du rendement des immeubles.

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	**2013[1] (12 semaines)**	2012 (12 semaines)	**2013[1] (52 semaines)**	2012 (52 semaines)
Produits locatifs	**165 $**	— $	319 $	— $
Élimination – loyers comptabilisés sur une base linéaire	**(9)**	—	(17)	—
	156 $	— $	302 $	— $
Charges opérationnelles liées aux immeubles	**(42)**	—	(80)	—
Résultat opérationnel net	**114 $**	— $	222 $	— $

Fonds provenant des activités opérationnelles, montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles, montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles par part, après dilution et ratio de distribution du montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles de Propriétés de Choix Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les fonds provenant des activités opérationnelles et le montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles de Propriétés de Choix et les mesures conformes aux PCGR présentées pour les périodes de 12 et de 52 semaines closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012. La société considère les fonds provenant des activités opérationnelles comme une mesure utile pour l'évaluation de la performance opérationnelle de Propriétés de Choix et du rendement des immeubles, et elle considère le montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles comme une mesure utile pour l'évaluation de la performance économique et de la capacité de Propriétés de Choix à verser des distributions.

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	**2013[1] (12 semaines)**	2012 (12 semaines)	**2013[1] (52 semaines)**	2012 (52 semaines)
Bénéfice net	**(6) $**	— $	67 $	— $
Ajustements de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite	**112**	—	147	—
Ajustements de la juste valeur des immeubles de placement	**(69)**	—	(144)	—
Ajustements de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	**—**	—	—	—
Distributions sur les parts de catégorie B de société en commandite	**46**	—	89	—
Amortissement des allocations pour améliorations locatives	**—**	—	—	—
Fonds provenant des activités opérationnelles	**83 $**	— $	159 $	— $
Coûts de démarrage d'une entreprise	**—**	—	3	—
Produits locatifs comptabilisés sur une base linéaire	**(8)**	—	(16)	—
Amortissement des charges financières	**1**	—	1	—
Charge de rémunération fondée sur des parts	**—**	—	—	—
Dépenses d'investissement de maintien[2]	**(10)**	—	(15)	—
Dépenses d'investissement au titre de la location	**(1)**	—	(1)	—
Montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles	**65 $**	— $	131 $	— $

1) Les résultats sont présentés pour la période close le 31 décembre 2013, conformément à l'exercice de Propriétés de Choix.
2) Les dépenses d'investissement de maintien attendues sont d'environ 15 millions de dollars pour une période de six mois; toutefois, la société n'avait engagé que 9 millions de dollars au 31 décembre 2013.

Le montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles par part, après dilution, s'entend du montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles divisé par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de Propriétés de Choix, après dilution, à savoir 368,1 millions au quatrième trimestre de 2013 et 363,8 millions pour l'exercice.

Le ratio de distribution du montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles s'entend de la distribution par part de Propriétés de Choix, à savoir 0,162501 $ au quatrième trimestre de 2013 et 0,318917 $ pour l'exercice, divisée par le montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles par part, après dilution.

20. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR, et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse sedar.com et auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 19 février 2014
Toronto, Canada

Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière **47**

Rapport des auditeurs indépendants **48**

États financiers consolidés **49**

Comptes consolidés de résultat **49**

États consolidés du résultat global **50**

États consolidés des variations des capitaux propres **51**

Bilans consolidés **52**

Tableaux consolidés des flux de trésorerie **53**

Notes afférentes aux états financiers consolidés **54**

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière 54
Note 2. Principales méthodes comptables 54
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements 65
Note 4. Normes comptables futures 66
Note 5. Premier appel public à l'épargne de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix 66
Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières 67
Note 7. Impôt sur le résultat 67
Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire 69
Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie 69
Note 10. Créances 70
Note 11. Créances sur cartes de crédit 70
Note 12. Stocks 71
Note 13. Actifs détenus en vue de la vente 71
Note 14. Immobilisations corporelles 72
Note 15. Immeubles de placement 74
Note 16. Goodwill et immobilisations incorporelles 75
Note 17. Participation dans d'autres entités 77
Note 18. Autres actifs 78
Note 19. Dette à court terme 78
Note 20. Provisions 78
Note 21. Dette à long terme 79
Note 22. Passif au titre des parts de fiducie 81
Note 23. Autres passifs 81
Note 24. Capital social 81
Note 25. Gestion du capital 83
Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres 84
Note 27. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme 88
Note 28. Charges au titre des avantages du personnel 94
Note 29. Contrats de location 94
Note 30. Instruments financiers 97
Note 31. Gestion des risques financiers 100
Note 32. Passifs éventuels 102
Note 33. Garanties financières 103
Note 34. Transactions avec des parties liées 104
Note 35. Accord visant l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart 105
Note 36. Informations sectorielles 105

Annexe aux états financiers consolidés audités portant sur le ratio de couverture par le bénéfice **108**

Rétrospective des trois derniers exercices **109**

Glossaire **110**

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel – Revue financière (le « rapport annuel ») relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres. Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise du comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Toronto, Canada
Le 19 février 2014

Le président du Conseil,	Le président,	La chef de la direction financière,
[*signé*]	**[*signé*]**	**[*signé*]**
Galen G. Weston	**Vicente Trius**	**Sarah R. Davis**

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Les Compagnies Loblaw limitée, qui comprennent les bilans consolidés au 28 décembre 2013 et au 29 décembre 2012, les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement et notamment de l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Les Compagnies Loblaw limitée au 28 décembre 2013 et au 29 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices de 52 semaines clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 19 février 2014

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Comptes consolidés de résultat

Pour les exercices clos le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013**	2012[1)]
Produits	**32 371 $**	31 604 $
Coût des marchandises vendues (note 12)	**24 696**	24 185
Frais de vente et charges générales et administratives	**6 349**	6 224
Résultat opérationnel	**1 326 $**	1 195 $
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	**468**	351
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**858 $**	844 $
Impôt sur le résultat (note 7)	**228**	210
Bénéfice net	**630 $**	634 $
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 8)		
De base	**2,24 $**	2,25 $
Dilué	**2,22 $**	2,23 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités — voir la note 2.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012[1)]
Bénéfice net	**630 $**	634 $
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments reclassés en résultat net :		
Profit sur un instrument dérivé décomptabilisé (note 30)	**(5) $**	— $
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Gain actuariel net (perte actuarielle nette) au titre des régimes à prestations définies (note 27)	**234**	(6)
Autres éléments du résultat global	**229 $**	(6) $
Résultat global total	**859 $**	628 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités — voir la note 2.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**Capital social ordinaire**	**Résultats non distribués[1)]**	**Surplus d'apport**	**Cumul des autres éléments du résultat global**	**Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires[1)]**
Solde au 29 décembre 2012	**1 567 $**	**4 792 $**	**55 $**	**5 $**	**6 419 $**
Bénéfice net	**— $**	**630 $**	**— $**	**— $**	**630 $**
Autres éléments du résultat global	**—**	**234**	**—**	**(5)**	**229**
Résultat global total	**— $**	**864 $**	**— $**	**(5) $**	**859 $**
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 26)	**90**	**—**	**32**	**—**	**122**
Incidence nette des actions détenues en fiducie (note 24)	**(6)**	**(39)**	**—**	**—**	**(45)**
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation (note 24)	**(9)**	**(64)**			**(73)**
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,94 $	**—**	**(264)**	**—**	**—**	**(264)**
	75 $	**497 $**	**32 $**	**(5) $**	**599 $**
Solde au 28 décembre 2013	**1 642 $**	**5 289 $**	**87 $**	**— $**	**7 018 $**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Résultats non distribués[1)]	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires[1)]
Solde au 31 décembre 2011	1 540 $	4 417 $	48 $	5 $	6 010 $
Bénéfice net	— $	634 $	— $	— $	634 $
Autres éléments du résultat global	—	(6)	—	—	(6)
Résultat global total	— $	628 $	— $	— $	628 $
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 26)	29	—	7	—	36
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation (note 24)	(2)	(14)	—	—	(16)
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,85 $	—	(239)	—	—	(239)
	27 $	375 $	7 $	— $	409 $
Solde au 29 décembre 2012	1 567 $	4 792 $	55 $	5 $	6 419 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités — voir la note 2.

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012[1)]
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	**2 260 $**	1 079 $
Placements à court terme (note 9)	**290**	716
Créances (note 10)	**618**	456
Créances sur cartes de crédit (note 11)	**2 538**	2 305
Stocks (note 12)	**2 084**	2 007
Charges payées d'avance et autres actifs	**75**	74
Actifs détenus en vue de la vente (note 13)	**22**	30
Total des actifs courants	**7 887 $**	6 667 $
Immobilisations corporelles (note 14)	**9 105**	8 973
Immeubles de placement (note 15)	**99**	100
Goodwill et immobilisations incorporelles (note 16)	**1 054**	1 057
Impôt différé (note 7)	**253**	260
Dépôts de garantie (note 9)	**1 701**	252
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés (note 30)	**375**	363
Autres actifs (note 18)	**285**	289
Total des actifs	**20 759 $**	17 961 $
Passifs		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres passifs	**3 797 $**	3 720 $
Provisions (note 20)	**66**	78
Impôt sur le résultat à payer	**37**	21
Dette à court terme (note 19)	**605**	905
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 21)	**1 008**	672
Total des passifs courants	**5 513 $**	5 396 $
Provisions (note 20)	**56**	59
Dette à long terme (note 21)	**6 672**	4 997
Passif au titre des parts de fiducie (note 22)	**688**	—
Impôt différé (note 7)	**34**	18
Titres de participation	**224**	223
Autres passifs (note 23)	**554**	849
Total des passifs	**13 741 $**	11 542 $
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Capital social ordinaire (note 24)	**1 642 $**	1 567 $
Résultats non distribués	**5 289**	4 792
Surplus d'apport (note 26)	**87**	55
Cumul des autres éléments du résultat global	**—**	5
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	**7 018 $**	6 419 $
Total des passifs et des capitaux propres attribuables aux actionnaires	**20 759 $**	17 961 $

Passifs éventuels (note 32). Garanties financières (note 33). Contrats de location (note 29). Événements postérieurs à la date de clôture (notes 19 et 21)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités — voir la note 2.

Approuvé au nom du conseil d'administration,

[*signé*]
Galen G. Weston,
administrateur

[*signé*]
Christie J. B. Clark,
administrateur

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 28 décembre 2012 et le 29 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012[1)]
Activités opérationnelles		
Bénéfice net	**630 $**	634 $
Impôt sur le résultat (note 7)	**228**	210
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	**468**	351
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**824**	777
Impôt sur le résultat payé	**(272)**	(232)
Intérêts perçus	**49**	52
Règlement de contrats à livrer sur actions (note 30)	**(16)**	—
Règlement de swaps de monnaies (note 30)	**94**	48
Variation des créances sur cartes de crédit (note 11)	**(233)**	(204)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	**(229)**	55
Perte de valeur (reprise) des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur (reprises) connexes	**(32)**	19
Profit sur la sortie d'actifs	**(1)**	(12)
Profit lié aux modifications apportées aux régimes à prestations définies (note 27)	**(51)**	—
Autres	**32**	(61)
Entrées nettes liées aux activités opérationnelles	**1 491**	1 637
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**(865)**	(1 017)
Variation des placements à court terme	**451**	20
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	**26**	62
Variation des placements dans des franchises et autres créances	**5**	(22)
Variation des dépôts de garantie	**(1 444)**	11
Entrées d'immobilisations incorporelles	**(12)**	(43)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	**(1 839)**	(989)
Activités de financement		
Variation de la dette à court terme	**(300)**	—
Dette à long terme (note 21)		
Émise	**2 770**	111
Remboursée	**(871)**	(115)
Coûts de financement par emprunt	**(21)**	—
Émission de parts de fiducie (note 22)	**660**	—
Coûts d'émission de parts de fiducie	**(44)**	—
Intérêts payés	**(370)**	(356)
Dividendes versés	**(259)**	(177)
Actions ordinaires (note 24)		
Émises	**75**	22
Rachetées et détenues en fiducie	**(46)**	—
Rachetées aux fins d'annulation	**(73)**	(16)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	**1 521**	(531)
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**8**	(4)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**1 181**	113
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	**1 079**	966
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	**2 260 $**	1 079 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités — voir la note 2.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw limitée est une société ouverte canadienne constituée en 1956. Elle est le plus grand détaillant en alimentation au Canada et l'un des plus grands fournisseurs de produits pharmaceutiques, d'articles de marchandise générale, ainsi que de produits et services financiers. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés.

La société mère de la société est George Weston limitée (« Weston »), qui détient environ 63 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited. Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

En 2013, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») a conclu un premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») (voir la note 5). En conséquence, la société compte maintenant trois secteurs opérationnels à présenter, soit le secteur Vente au détail, le secteur Services financiers et le secteur Propriétés de Choix (voir la note 36).

En 2013, la société a conclu un accord définitif visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») (voir la note 35). La société prévoit que la transaction sera menée à terme au cours du premier trimestre de 2014, sous réserve de l'obtention de diverses approbations d'ordre réglementaire, y compris les approbations en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) et l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX »), de même que du respect de certaines autres conditions de clôture, qui sont habituelles dans le cadre de transactions de cette nature.

Note 2. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 19 février 2014.

Base d'établissement Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants comptabilisés à la juste valeur :

- Les passifs au titre d'accords de rémunération fondée sur des actions réglées en titres de capitaux propres et d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tel qu'il est décrit à la note 26;
- L'actif des régimes à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 27;
- Certains instruments financiers, tel qu'il est décrit à la note 30.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

Méthode de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il existe une situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société réévalue le contrôle périodiquement.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtenant la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur de l'alimentation au détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices clos le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 comptaient tous deux 52 semaines. C'est en 2014 qu'aura lieu le prochain exercice comptant 53 semaines.

Regroupements d'entreprises Les regroupements d'entreprises sont comptabilisées à l'aide de la méthode de l'acquisition à la date de l'acquisition (soit lorsque le contrôle est transféré à la société). La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les autres coûts de transaction que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Bénéfice net par action ordinaire Le bénéfice net de base par action ordinaire se calcule en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible pour les porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs.

Comptabilisation des produits La société comptabilise les produits lorsqu'elle est en mesure d'en évaluer le montant de manière fiable, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité et lorsque des critères particuliers seront respectés pour chacune des activités de la société dont il est question ci-après.

Les produits tirés du secteur *Vente au détail* comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes conclues avec les clients des magasins détenus et exploités par la société, les ventes conclues avec les magasins franchisés, les magasins associés et les marchands indépendants. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rendements estimés et des avantages promotionnels. La société comptabilise les produits au moment de la vente aux clients et de la livraison des stocks à ses magasins associés et franchisés. Les produits comprennent également les frais des services offerts aux magasins franchisés, aux magasins associés et aux marchands indépendants, comptabilisés lorsque les services sont rendus.

À la vente initiale d'un contrat de franchisage, la société offre des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples qui est comptabilisé selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les produits tirés du secteur *Services financiers* comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur *Propriétés de Choix* comprennent les revenus locatifs provenant des contrats de location simple lorsque Propriétés de Choix est le locateur. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location respectifs.

Points-cadeaux attribués aux termes de programmes de fidélisation de la clientèle Les points-cadeaux de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés comme composante distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle ils sont attribués. Une tranche de la contrepartie reçue dans le cadre d'une transaction donnant lieu à l'attribution de points-cadeaux est reportée jusqu'à ce que les points-cadeaux soient échangés. La contrepartie attribuée aux points-cadeaux est établie d'après une évaluation de la juste valeur estimée des points-cadeaux à la date de la transaction réalisée selon la méthode de la juste valeur résiduelle.

Impôt sur le résultat L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés au compte consolidé de résultat, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporelles sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, mais si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporelles liées aux participations dans des filiales, sauf si la société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Propriétés de Choix est classée comme étant une « fiducie de fonds commun de placement » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les fiduciaires ont l'intention de distribuer tous les bénéfices imposables gagnés directement par Propriétés de Choix aux porteurs de parts et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le résultat.

Selon les règles relatives à l'impôt fédéral des fiducies ou des sociétés de personnes qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD »), certaines distributions versées par une EIPD ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable, et l'EIPD sera assujettie à l'impôt sur ces distributions à un taux pratiquement équivalent au taux d'imposition général s'appliquant aux sociétés par actions canadiennes. Toutefois, les distributions versées par une EIPD à titre de remboursement de capital ne sont généralement pas assujetties à l'impôt.

Selon les règles relatives aux EIPD, le régime d'imposition ne s'appliquera pas à une fiducie de placement immobilier (une « FPI ») qui remplit certaines conditions relatives à la nature de ses actifs et de ses produits (l'« exception relative aux FPI »). Propriétés de Choix a examiné les règles relatives aux EIPD et s'est penchée sur leur interprétation et leur application aux actifs et aux produits de la FPI. Bien qu'une certaine incertitude entoure l'interprétation et l'application des règles relatives aux EIPD, Propriétés de Choix estime qu'elle satisfait aux conditions d'exception relatives aux FPI.

Trésorerie et équivalents de trésorerie La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

Placements à court terme Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

Dépôts de garantie Les dépôts de garantie se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de placements à court terme, comprenant essentiellement des dépôts entiercés pour des acquisitions à venir. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver des lettres de crédit et des contrats financiers dérivés.

Créances Les créances, déduction faite des provisions pour créances irrécouvrables, comprennent les sommes à recevoir de franchisés indépendants, de magasins associés et de comptes indépendants et les sommes à recevoir des fournisseurs.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'entremise de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées au poste « Charges d'intérêts nettes et autres charges financières », selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

La société transfère périodiquement des créances sur cartes de crédit en les vendant à des fiducies de titrisation indépendantes ou en les rachetant de ces dernières. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, la société n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. La société consolide les résultats de l'une des fiducies de titrisation indépendantes, soit *Fiducie de cartes de crédit Eagle*^{MD} (« *Eagle* »), à titre d'entité structurée. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti.

Les créances sur cartes de crédit sont considérées en souffrance lorsque le détenteur de la carte n'a effectué aucun paiement à la date prévue au contrat, compte tenu d'un délai de grâce. Le montant des créances sur cartes de crédit qui tombent dans ce délai de grâce est classé comme exigible. Les créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme en souffrance mais non irrécouvrables sont celles qui sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qui devraient vraisemblablement être recouvrées. Toute créance sur cartes de crédit qui est en souffrance depuis 180 jours selon les modalités des contrats ou dont le recouvrement est considéré comme douteux est radiée.

Créances liées à des prêts consentis à des franchisés Les créances liées à des prêts consentis à des franchisés se composent des montants à recevoir de franchisés indépendants pour des prêts consentis par l'intermédiaire d'une fiducie de financement indépendante consolidée. Chaque franchisé indépendant fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. La valeur comptable des créances liées à des prêts consentis à des franchisés se rapproche de la juste valeur.

Stocks La société comptabilise les stocks de marchandises au coût ou à la valeur de réalisation nette, si cette dernière est inférieure. Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les articles saisonniers de marchandise générale et les stocks des centres de distribution sont évalués au coût moyen pondéré. La société utilise la méthode du prix de détail pour évaluer le coût de la majeure partie des stocks des magasins de détail. Elle calcule la valeur de réalisation nette estimée comme le montant auquel elle estime pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur de réalisation nette lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente au détail, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux et administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits pour les revendre. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des remises pour le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes au moment de leur constatation aux comptes consolidés de résultat et aux bilans consolidés, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être évalué de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises de fournisseurs reportées.

Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des actifs livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement de frais de vente engagés afin de promouvoir les produits du fournisseur. La contrepartie est alors portée en diminution du coût engagé aux comptes consolidés de résultat.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement, et évaluées subséquemment, au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et comptabilisés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la pièce remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est passé en charges à mesure qu'il est engagé et comptabilisé dans le résultat opérationnel.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat opérationnel sur la base du montant net.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la clôture de chaque exercice et ajustés de façon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	de 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	de 2 à 10 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux
Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement	durée du bail[i] ou durée d'utilité[ii], selon la plus courte des deux

i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location, les actifs visés par des contrats de location-financement seront amortis sur leur durée d'utilité.
ii) Même base que pour les actifs détenus.

Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés à leur valeur comptable ou à leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux et ne sont pas amortis.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement, étant donné qu'ils se rapportent aux activités opérationnelles de la société.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les modes d'amortissement s'appliquant aux immeubles de placement sont les mêmes que ceux qui s'appliquent aux immobilisations corporelles.

Chaque date de clôture, les immeubles de placement font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Goodwill Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immobilisations incorporelles Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 13 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Dépréciation des actifs non financiers Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks et des actifs d'impôt différé, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. S'il existe un tel indice, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés « unités génératrices de trésorerie » ou « UGT ». La société a déterminé que chaque magasin et chaque immeuble de placement constituaient une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisées à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflètent les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat opérationnel.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Provisions Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'il sera nécessaire pour la société d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Instruments financiers et instruments financiers dérivés Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur et sont classés comme actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, comme placements détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances, ou à titre d'autres passifs financiers. Les prêts et les créances ainsi que les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti. Les instruments dérivés et les dérivés non financiers doivent être comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La juste valeur est fondée sur le cours du marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si possible.

Les instruments financiers dérivés sous forme de swaps de monnaies, de swaps de taux d'intérêt, de contrats de change à terme et de contrats à livrer sur actions, ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme standardisés, de contrats d'option et de contrats à terme sont comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Tout instrument dérivé répondant à la définition de dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et comptabilisé aux bilans consolidés à sa juste valeur. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

Classement Le tableau qui suit présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

Actif/passif	Classement	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Placements à court terme	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Dérivés inclus dans les créances	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Autres créances	Prêts et créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Prêts et créances	Coût amorti
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Dépôts de sécurité	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	Prêts et créances	Coût amorti
Dérivés inclus dans les autres actifs	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Certains autres actifs	Prêts et créances	Coût amorti
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Fournisseurs et autres passifs	Autres passifs	Coût amorti
Dette à court terme	Autres passifs	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti
Passifs au titre des parts de fiducie	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Certains autres passifs	Autres passifs	Coût amorti
Titres de participation	Autres passifs	Coût amorti

La société n'a classé aucun actif financier dans les actifs détenus jusqu'à leur échéance.

Juste valeur La société évalue les actifs et passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur – niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur – niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur – niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les coûts de transaction, à l'exception de ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme étant à leur juste valeur par le biais du résultat net et qui sont donc passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont inscrits à l'actif à la valeur comptable de l'instrument et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le résultat avant impôt sur le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Processus d'évaluation Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé en 2013. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, fournisseurs et autres passifs et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	La valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison du peu de fluctuations des taux d'intérêt à terme et des provisions suffisantes comptabilisées pour tenir compte de toute dépréciation des créances.
Instruments financiers dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : • L'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires; • La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, établis sur la base de courbes de rendement observables; • La juste valeur des swaps de monnaies est déterminée par les cours de change à terme et au comptant. La juste valeur de certains swaps est établie par un évaluateur externe connaissant bien les marchés des capitaux.
Dette à long terme, passif au titre des parts de fiducie, titres de participation et autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours du marché.

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt.

Dépréciation d'actifs financiers Un test de dépréciation servant à déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur est effectué à chaque date de clôture. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plus d'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés, et que la perte peut être estimée de façon fiable. S'il existe une indication objective, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier, ou du portefeuille d'actifs financiers, et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés respectifs, calculée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen des comptes de correction de valeur.

Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à un événement survenu après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise dans le compte consolidé de résultat. La reprise de la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

Conversion des monnaies étrangères La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le résultat opérationnel. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu.

Avantages du personnel à court terme Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans le résultat opérationnel à mesure que les services correspondants sont rendus ou sont inscrites à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régimes d'avantages à prestations définies postérieurs à l'emploi La société offre un certain nombre de régimes d'avantages à prestations définies postérieurs à l'emploi contributifs et non contributifs prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies aux fins comptables est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés qui sont assorties d'une notation de crédit AA et qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat opérationnel de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsqu'il survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat opérationnel.

Régimes à cotisations définies La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont passés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

Régimes de retraite multi-employeurs La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. Les cotisations de la société à ces régimes se limitent aux montants établis en vertu des conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont passées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Indemnités de fin de contrat de travail La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en titres de capitaux propres Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions ont une durée pouvant aller de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % ou de 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution ou pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- La volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- L'incidence de l'exercice attendu des options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du détenteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance d'une durée allant de trois à cinq ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction de la valeur de marché d'une action ordinaire de Loblaw, moins la valeur actualisée nette des flux de dividendes attendus, à la date à laquelle les UATI et les UAR sont attribuées à chaque participant.

Les membres du Conseil, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes fondés sur des capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

En 2013, la société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social (voir la note 24). Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie Les options d'achat de parts, les parts temporairement incessibles (les « PTI ») et les parts différées à l'intention des fiduciaires (les « PD ») émises par Propriétés de Choix sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des capitaux propres.

Les options d'achat de parts de Propriétés de Choix ont une durée pouvant aller de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 25 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux parts, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution ou pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur parts est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de distribution attendu est estimé d'après les distributions annuelles attendues avant la date de clôture et le cours de clôture de la part à la date de clôture;
- La volatilité attendue du cours de la part est estimée d'après la volatilité moyenne du cours des titres d'entités jouissant d'une note de première qualité qui font partie de l'indice Standard & Poor's/TSX des FPI au cours d'une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur à la date de clôture pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur les prévisions concernant le comportement du détenteur de l'option.

Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon la valeur de marché d'une part à la date de clôture.

Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de parts différées et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à 100 % de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de l'attribution.

La juste valeur du montant à payer aux salariés en lien avec ces régimes d'attributions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Avant 2013, les UATI et les UAR dont les droits étaient acquis ainsi que les UAD et les UADD émises par la société étaient réglées en trésorerie et comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie, et conféraient au porteur le droit de recevoir une action ordinaire de Loblaw ou l'équivalent en trésorerie. Le paiement en trésorerie correspondait à la moyenne pondérée des cours des actions ordinaires de la société à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant la date de l'évaluation. La charge de rémunération était comptabilisée pour chaque attribution octroyée dont la valeur était égale à la valeur de marché d'une action ordinaire de Loblaw à la date à laquelle les attributions avaient été octroyées, un passif équivalent étant constaté. Pour les UATI et les UAR, la valeur actualisée nette du montant prévu des dividendes à recevoir était déduite de la valeur de marché de l'action ordinaire de Loblaw. La charge de rémunération était répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition des droits traduisant les variations de la valeur de marché de l'action ordinaire de Loblaw, et dans le cas des UAR, le nombre d'attributions dont les droits devaient être acquis.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés Les cotisations de la société au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat opérationnel dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de la société sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

Normes comptables appliquées en 2013

Évaluation de la juste valeur En 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Cette norme prescrit un cadre unique pour les évaluations à la juste valeur et précise les informations qui doivent être fournies à l'égard des actifs et des passifs financiers et non financiers. La nouvelle norme unifie la définition de la juste valeur et présente également de nouveaux concepts, notamment ceux de l'« utilisation optimale » et de « marché principal » pour les actifs et passifs non financiers. La norme présente des exigences supplémentaires, notamment la présentation plus étoffée d'informations relativement à la juste valeur des instruments financiers dans les états financiers intermédiaires et annuels. La société a appliqué cette norme de manière prospective au premier trimestre de 2013. L'adoption de l'IFRS 13 n'a eu aucune incidence importante sur le calcul des justes valeurs inscrites dans les états financiers consolidés de la société. Les informations supplémentaires à fournir requises par la norme sont présentées à la note 30.

Avantages du personnel En 2011, l'IASB a modifié la Norme comptable internationale (« International Accounting Standard » ou « IAS ») 19, *Avantages du personnel*. Les changements les plus importants pour la société et ses principales méthodes comptables portent sur les exigences relatives à la comptabilisation immédiate de tous les coûts des services passés non acquis et au remplacement du coût financier et du rendement attendu des actifs du régime par le montant de l'intérêt net calculé en appliquant le taux d'actualisation prescrit à l'obligation nette (actif net) au titre des prestations définies. Aux termes de ces changements, la société continue de comptabiliser les gains et les pertes actuariels sur les actifs des régimes et les obligations au titre des régimes dans les autres éléments du résultat global, mais elle a choisi de reclasser ces montants depuis le cumul des autres éléments du résultat global et de comptabiliser ces gains et ces pertes actuariels dans les résultats non distribués, comme elle le faisait auparavant. La société a appliqué cette norme de manière rétrospective au premier trimestre de 2013. L'incidence découlant de l'adoption des changements apportés à l'IAS 19 se résume comme suit :

Comptes consolidés de résultat et états consolidés du résultat global

Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**28 décembre 2013 (52 semaines)**	29 décembre 2012 (52 semaines)
Frais de vente et charges générales et administratives	**(20) $**	1 $
Résultat opérationnel	**20 $**	(1) $
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**27**	20
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**(7) $**	(21) $
Impôt sur le résultat	**(2)**	(5)
Bénéfice net	**(5) $**	(16) $
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	**20**	15
Résultat global total	**15 $**	(1) $
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars)		
De base	**(0,02) $**	(0,06) $
Dilué	**(0,02) $**	(0,05) $

Bilans consolidés

Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012	Au 1er janvier 2012
Total des passifs	**(17) $**	(2) $	(3) $
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	**17**	2	3

Les changements accroissent aussi les exigences en matière d'informations annuelles à fournir pour les régimes à prestations définies, en exigeant notamment la présentation d'informations supplémentaires sur les caractéristiques et les risques que comportent ces régimes.

Autres normes En plus des normes dont il est question ci-dessus, la société a appliqué les normes et les modifications suivantes à compter du 1er janvier 2013 : l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, l'IFRS 11, *Partenariats*, l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, ainsi que l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises,* et l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. L'application de ces normes n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

En 2013, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, afin de clarifier les exigences en matière d'informations à fournir sur les valeurs recouvrables des UGT. Ces modifications s'appliquent obligatoirement aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2014, mais la société a choisi de les adopter par anticipation en 2013. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit formuler des estimations concernant les fluctuations des prix de détail futurs, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

Dépréciation d'actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin et chaque immeuble de placement constituaient une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts opérationnels recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts opérationnels non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs financiers

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées Chaque date de clôture, la direction examine les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les créances clients et certains autres actifs liés à ses franchisés et exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction détermine la juste valeur initiale de ses créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers au moyen de modèles s'appuyant sur les flux de trésorerie actualisés. Pour déterminer ces justes valeurs, la direction doit formuler des estimations à long terme portant sur les taux d'actualisation, les produits attendus et les marges, s'il y a lieu, d'après l'expérience passée, les résultats opérationnels réels, les budgets et les projections quinquennales de la société.

Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats opérationnels futurs, à la naissance et au renversement des différences temporelles et aux vérifications possibles des déclarations d'impôt sur le résultat et des autres déclarations par les autorités fiscales.

Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit

Principales sources d'estimation Le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit est établi d'après une analyse statistique qui intègre des estimations concernant le rendement passé et actuel, l'ancienneté, le statut en matière d'arriérés, le montant déjà cumulé au titre de ce compte et l'interprétation de la direction quant à l'incidence de la conjoncture économique et des autres tendances ayant des répercussions sur la clientèle, notamment les faillites. Des changements de situation pourraient faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent sensiblement des évaluations actuelles, ce qui pourrait avoir pour effet d'augmenter ou de diminuer le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit.

Note 4. Normes comptables futures

Instruments financiers En 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, et à l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*. Ces modifications doivent être appliquées pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2014. La société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

En 2013, l'IASB a publié des modifications apportées à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, publiée en 2010, qui remplacera éventuellement l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Le projet de remplacement de l'IAS 39, qui s'effectuera en trois étapes, a pour but d'améliorer et de simplifier la présentation des instruments financiers. La publication actuelle de l'IFRS 9 comprend les première et troisième étapes du projet, qui fournissent des directives sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers et la comptabilité de couverture. La date d'entrée en vigueur obligatoire de la norme n'a pas encore été fixée étant donné que la deuxième étape du projet portant sur les pertes de valeur n'est pas achevée. La date d'entrée en vigueur de la norme au complet sera fixée lorsque la dernière étape sera presque terminée. La société continue d'évaluer l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Droits ou taxes En 2013, l'IFRS Interpretations Committee a publié l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (l'« IFRIC 21 »). L'IFRIC 21 porte sur la comptabilisation du passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible dans le cas où ce passif entre dans le champ d'application de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Les droits ou taxes sont des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques qui sont imposées par les autorités publiques aux entités selon les dispositions légales ou réglementaires, à l'exception des impôts sur le résultat qui entrent dans le champ d'application de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, et des amendes et autres pénalités imposées pour violation de dispositions légales ou réglementaires. Cette interprétation entrera en vigueur avec application rétrospective pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle interprétation sur ses états financiers consolidés.

Note 5. Premier appel public à l'épargne de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix

Le 5 juillet 2013, dans le cadre de son acquisition d'immeubles et d'actifs connexes de Loblaw pour environ 7 milliards de dollars, Propriétés de Choix a conclu un PAPE visant le placement de 460 millions de dollars de parts de fiducie (les « parts »), placement qui comprend l'exercice d'une option de surallocation de 60 millions de dollars. Propriétés de Choix a également réalisé un placement de 200 millions de dollars de parts auprès de Weston. Les parts ont été émises au prix de 10,00 $ chacune et le produit brut s'est chiffré à 660 millions de dollars. À la clôture du placement, la société a comptabilisé des coûts de transaction d'environ 44 millions de dollars dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la note 6).

Parallèlement au placement des parts, Propriétés de Choix a conclu un appel public à l'épargne d'un montant en capital global de 600 millions de dollars visant des débentures non garanties de premier rang (les « débentures ») (voir la note 21). Une partie du produit a été utilisée pour renflouer les comptes de trésorerie ayant servi à rembourser le billet du placement privé libellé en dollars américains de 150 millions de dollars américains arrivé à échéance ainsi qu'à régler par anticipation le billet restant du placement privé libellé en dollars américains de 150 millions de dollars américains et les coûts connexes d'environ 18 millions de dollars liés au remboursement anticipé, lesquels ont été comptabilisés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Au 28 décembre 2013, la société détenait une participation véritable d'environ 82,2 % dans Propriétés de Choix grâce à la propriété de 21 500 000 parts et de 284 074 754 parts de catégorie B de société en commandite, qui ont une valeur économique équivalant aux parts et qui sont échangeables contre celles-ci (voir la note 17). Les parts de catégorie B de société en commandite comprennent 11 576 883 parts émises par la société, dans le cadre de l'acquisition d'un portefeuille supplémentaire d'immeubles de placement après le PAPE.

Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012[1)]
Charges d'intérêts et autres charges financières		
Dette à long terme	**287 $**	285 $
Coûts de transaction liés au PAPE de Propriétés de Choix (note 5)	**44**	—
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	**39**	37
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	**30**	—
Intérêts nets sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 27)	**23**	28
Distributions sur les parts de fiducie	**21**	—
Coûts liés au règlement anticipé de titres d'emprunt (note 21)	**18**	—
Fiducies de financement indépendantes	**15**	15
Dividendes sur les titres de participation (note 24)	**14**	14
Ajustement de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie (note 22)	**27**	—
Intérêts inscrits à l'actif (taux d'inscription à l'actif de 6,4 % (6,4 % en 2012) (note 14)	**(2)**	(1)
	516 $	378 $
Produits d'intérêts		
Produits de désactualisation	**(21) $**	(18) $
Produits d'intérêts à court terme	**(11)**	(8)
Instruments financiers dérivés	**(10)**	—
Dépôts de garantie[i)]	**(6)**	(1)
	(48) $	(27) $
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**468 $**	351 $

i) Comprend des produits d'intérêts de 5 millions de dollars (néant en 2012) liés au produit de 1,6 milliard de dollars tiré de l'émission de billets de premier rang non garantis entiercés (voir les notes 9 et 21) qui serviront à financer en partie l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Note 7. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012[1)]
Impôt exigible		
Exercice considéré	**289 $**	257 $
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	**(1)**	(19)
	288 $	238 $
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporelles	**(50)**	(36)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	**(10)**	8
	(60)	(28)
Impôt sur le résultat	**228 $**	210 $

La charge (le recouvrement) d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012[1)]
Gain actuariel (perte actuarielle) au titre des régimes à prestations définies	**85 $**	(3) $
Instrument dérivé décomptabilisé	**(2)**	—
Autres éléments du résultat global	**83 $**	(3) $

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités — voir la note 2.

Le taux d'impôt effectif de la société figurant dans les comptes consolidés de résultat est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2013	2012[1)]
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	**26,0 %**	26,0 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Incidence des taux d'impôt dans des territoires étrangers	**(0,6)**	(0,4)
Charges non déductibles (imposables)	**1,8**	0,5
Incidence des ajustements de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie	**0,8**	—
Incidence des modifications des taux d'impôt prévus par la loi sur les soldes d'impôt différé	**(0,1)**	(0,4)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	**(1,3)**	(0,8)
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	**26,6 %**	24,9 %

Actifs d'impôt différé non comptabilisés Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les bilans consolidés au titre des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Différences temporelles déductibles	**12 $**	5 $
Pertes fiscales	**29**	22
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	**41 $**	27 $

Les reports de pertes fiscales expirent entre 2028 et 2033. Les différences temporelles déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Actifs d'impôt différé comptabilisés Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012
Fournisseurs et autres créditeurs	**48 $**	65 $
Autres passifs	**243**	322
Immobilisations corporelles	**(356)**	(311)
Autres actifs	**34**	(9)
Reports de pertes en avant (expirant de 2030 à 2033)	**202**	162
Autres	**48**	13
Actif net d'impôt différé	**219 $**	242 $
Comptabilisation dans les bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	**253**	260
Passifs d'impôt différé	**(34)**	(18)
Actif net d'impôt différé	**219 $**	242 $

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités — voir la note 2.

Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013**	2012[1)]
Bénéfice net aux fins du calcul du bénéfice de base par action	**630 $**	634 $
Incidence des contrats à livrer sur actions	**—**	(3)
Bénéfice net aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	**630 $**	631 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**281,1**	281,4
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (en millions)	**2,1**	0,3
Effet dilutif des contrats à livrer sur actions (en millions)	**—**	0,7
Effet dilutif de certains autres passifs (en millions)	**0,9**	0,8
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**284,1**	283,2
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	**2,24 $**	2,25 $
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	**2,22 $**	2,23 $

Au total, 11 503 993 instruments potentiellement dilutifs (19 359 979 en 2012) ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie se présentent comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012
Trésorerie	**515 $**	185 $
Équivalents de trésorerie		
Acceptations bancaires	**270**	279
Bons du Trésor	**1 420**	322
Dépôts à terme bancaires	**42**	—
Papier commercial de sociétés	**13**	238
Titres d'État	**—**	11
Autres	**—**	44
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**2 260 $**	1 079 $

Placements à court terme

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012
Acceptations bancaires	**162 $**	33 $
Bons du Trésor	**98**	282
Papier commercial de sociétés	**—**	151
Titres d'État	**30**	237
Autres	**—**	13
Total des placements à court terme	**290 $**	716 $

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités — voir la note 2.

Dépôts de garantie

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012
Trésorerie	**102 $**	90 $
Acceptations bancaires	**—**	—
Bons du Trésor[i)]	**1 599**	126
Titres d'État	**—**	36
Total des dépôts de garantie	**1 701 $**	252 $

i) Les bons du Trésor comprennent le produit de 1,6 milliard de dollars tiré de l'émission des billets de premier rang non garantis entiercés qui serviront à financer en partie l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 35).

Au 28 décembre 2013, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées pour au plus 136 millions de dollars (133 millions de dollars en 2012), dont 102 millions de dollars (97 millions de dollars en 2012) ont été déposés auprès de grandes institutions financières et classés comme dépôts de garantie au 28 décembre 2013 et au 29 décembre 2012, respectivement.

Note 10. Créances

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances de la société au 28 décembre 2013 et au 29 décembre 2012 :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**				2012			
	En règle	**> 30 jours**	**> 60 jours**	**Total**	En règle	> 30 jours	> 60 jours	Total
Créances	**531 $**	**42 $**	**45 $**	**618 $**	403 $	39 $	14 $	456 $

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Compte de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	**(110) $**	(112) $
Reprises (entrées), montant net	**(8)**	2
Compte de correction de valeur à la clôture de l'exercice	**(118) $**	(110) $

Sur le solde des créances qui étaient en souffrance au 28 décembre 2013, des créances de 24 millions de dollars (16 millions de dollars au 29 décembre 2012) n'ont pas été classées comme douteuses du fait qu'elles devraient vraisemblablement être réglées.

Note 11. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012
Créances sur cartes de crédit, montant brut	**2 585 $**	2 348 $
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	**(47)**	(43)
Créances sur cartes de crédit	**2 538 $**	2 305 $
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes		
Créances titrisées auprès de *Fiducie cartes de crédit Eagle*[MD]	**750**	600
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	**605**	905

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC vend et rachète à l'occasion des créances sur cartes de crédit à des fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et les autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

En 2013, la Banque PC a titrisé auprès d'*Eagle* des créances de 400 millions de dollars (néant en 2012) et racheté des participations en copropriété d'une valeur de 250 millions de dollars (néant en 2012) dans les créances titrisées auprès d'*Eagle*. Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 21).

En 2013, la Banque PC a racheté une tranche de 300 millions de dollars (néant en 2012) de participations en copropriété dans les créances titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes. Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme (voir la note 19). La société a fourni des lettres de crédit au nom de la Banque PC (voir la note 33). En cas de baisse substantielle des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur, les autres fiducies de titrisation indépendantes pourraient utiliser ces lettres de crédit pour recouvrer jusqu'à concurrence du montant correspondant aux lettres de crédit en cours. Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle s'est conformée à cette exigence tout au long de l'exercice.

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de la société :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Compte de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	**(43) $**	(37) $
Provision pour pertes	**(105)**	(98)
Recouvrements	**(14)**	(12)
Sorties	**115**	104
Compte de correction de valeur à la clôture de l'exercice	**(47) $**	(43) $

La société maintient le solde du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé dans les créances sur cartes de crédit aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique du montant brut des créances sur cartes de crédit de la société au 28 décembre 2013 et au 29 décembre 2012 :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**				2012			
	En règle	**En souffrance – 1 jour à 90 jours**	**En souffrance – plus de 90 jours**	**Total**	En règle	En souffrance – 1 jour à 90 jours	En souffrance – plus de 90 jours	Total
Créances sur cartes de crédit, montant brut	**2 416 $**	**142 $**	**27 $**	**2 585 $**	2 213 $	113 $	22 $	2 348 $

Note 12. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 28 décembre 2013, la société a inscrit une charge de 16 millions de dollars (14 millions de dollars en 2012) au titre de la dévaluation des stocks afin de les ramener à la valeur de réalisation nette. Cette réduction de valeur est incluse dans le coût des marchandises vendues aux comptes consolidés résumés de résultat. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dévalués en 2013 et en 2012.

Note 13. Actifs détenus en vue de la vente

La société détient des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois et qui sont donc classés à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs ont été utilisés précédemment dans le secteur Vente au détail de la société. En 2013, aucune perte de valeur ni aucune autre charge (1 million de dollars en 2012) n'ont été comptabilisées à l'égard de ces biens. En 2013, la société a comptabilisé un profit de 7 millions de dollars (4 millions de dollars en 2012) sur la vente de ces actifs.

Note 14. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations corporelles pour les exercices clos le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 :

	2013						
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement – terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 650 $**	**6 555 $**	**5 950 $**	**790 $**	**554 $**	**664 $**	**16 163 $**
Entrées	**1**	**—**	**14**	**9**	**62**	**837**	**923**
Sorties	**(2)**	**(4)**	**(57)**	**(7)**	**(53)**	**—**	**(123)**
Transfert net des actifs détenus en vue de la vente	**1**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**1**
Transfert net (aux) des immeubles de placement	**(2)**	**(1)**	**—**	**—**	**4**	**(5)**	**(4)**
Transfert des actifs en cours de construction	**30**	**299**	**517**	**54**	**—**	**(900)**	**—**
Solde à la clôture de l'exercice	**1 678 $**	**6 849 $**	**6 424 $**	**846 $**	**567 $**	**596 $**	**16 960 $**
Cumul des amortissements et des pertes de valeur							
Solde à l'ouverture de l'exercice	**7 $**	**2 298 $**	**4 176 $**	**433 $**	**269 $**	**7 $**	**7 190 $**
Amortissement	**—**	**184**	**532**	**44**	**44**	**—**	**804**
Pertes de valeur	**—**	**20**	**5**	**24**	**3**	**—**	**52**
Reprise de pertes de valeur	**(4)**	**(71)**	**(2)**	**(3)**	**(3)**	**—**	**(83)**
Sorties	**(1)**	**(1)**	**(48)**	**(5)**	**(53)**	**—**	**(108)**
Transfert net (aux) des immeubles de placement	**—**	**(1)**	**—**	**—**	**1**	**—**	**—**
Solde à la clôture de l'exercice	**2 $**	**2 429 $**	**4 663 $**	**493 $**	**261 $**	**7 $**	**7 855 $**
Valeur comptable au 28 décembre 2013	**1 676 $**	**4 420 $**	**1 761 $**	**353 $**	**306 $**	**589 $**	**9 105 $**

(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement – terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
	2012						
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 658 $	6 308 $	5 410 $	723 $	510 $	646 $	15 255 $
Entrées	—	22	19	22	73	957	1 093
Sorties	(8)	(20)	(83)	(9)	(28)	—	(148)
Transfert net aux actifs détenus en vue de la vente	(9)	(25)	—	—	—	—	(34)
Transfert net aux immeubles de placement	(3)	1	—	—	(1)	—	(3)
Transfert des actifs en cours de construction	12	269	604	54	—	(939)	—
Solde à la clôture de l'exercice	1 650 $	6 555 $	5 950 $	790 $	554 $	664 $	16 163 $
Cumul des amortissements et des pertes de valeur							
Solde à l'ouverture de l'exercice	9 $	2 132 $	3 745 $	392 $	245 $	7 $	6 530 $
Amortissement	—	177	489	46	43	—	755
Pertes de valeur	2	32	7	4	4	—	49
Reprise de pertes de valeur	(3)	(25)	—	—	—	—	(28)
Sorties	—	(7)	(65)	(9)	(24)	—	(105)
Transfert net aux actifs détenus en vue de la vente	—	(15)	—	—	—	—	(15)
Transfert net (aux) des immeubles de placement	(1)	4	—	—	1	—	4
Solde à la clôture de l'exercice	7 $	2 298 $	4 176 $	433 $	269 $	7 $	7 190 $
Valeur comptable au 29 décembre 2012	1 643 $	4 257 $	1 774 $	357 $	285 $	657 $	8973 $

Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement La société loue des terrains et des bâtiments ainsi que du matériel et du mobilier en vertu de différents contrats de location-financement. Au 28 décembre 2013, la valeur comptable nette des terrains et des bâtiments loués s'établissait à 274 millions de dollars (259 millions de dollars au 29 décembre 2012) et la valeur comptable nette du matériel et du mobilier loués s'établissait à 32 millions de dollars (26 millions de dollars au 29 décembre 2012).

Actifs en cours de construction Le coût des acquisitions d'immeubles en cours de construction pour l'exercice clos le 28 décembre 2013 s'est établi à 837 millions de dollars (957 millions de dollars au 29 décembre 2012). Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2012), à un taux de capitalisation moyen pondéré de 6,4 % (6,4 % en 2012).

Garanties et actifs donnés en nantissement Au 28 décembre 2013, des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 187 millions de dollars (191 millions de dollars au 29 décembre 2012) étaient grevées d'hypothèques de 87 millions de dollars (93 millions de dollars au 29 décembre 2012).

Engagements liés à des immobilisations corporelles Au 28 décembre 2013, la société avait conclu des engagements de 55 millions de dollars (60 millions de dollars en 2012) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

Pertes de valeur Pour l'exercice clos le 28 décembre 2013, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 52 millions de dollars (49 millions de dollars en 2012) liées à 21 UGT (17 UGT en 2012) faisant partie du secteur opérationnel Vente au détail. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur comptable du magasin de vente au détail excède la valeur recouvrable de ce dernier. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Environ 10 % (35 % en 2012) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 6 millions de dollars (26 millions de dollars en 2012) leur juste valeur diminuée des coûts de vente. La tranche restante de 90 % (65 % en 2012) d'UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait de 46 millions de dollars (23 millions de dollars en 2012) leur valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 28 décembre 2013, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 83 millions de dollars (28 millions de dollars en 2012) se rapportant à 26 UGT (11 UGT en 2012) du secteur Vente au détail. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Environ 92 % (55 % en 2012) des UGT à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une juste valeur diminuée des coûts de vente qui excédait de 75 millions de dollars (15 millions de dollars en 2012) leur valeur comptable. La tranche restante de 8 % (45 % en 2012) des UGT à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 8 millions de dollars (13 millions de dollars en 2012) leur valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats opérationnels réels et les budgets opérationnels, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 8,0 % à 8,5 % au 28 décembre 2013 (de 8,0 % à 8,5 % au 29 décembre 2012).

Note 15. Immeubles de placement

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des immeubles de placement :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	**169 $**	158 $
Entrées	**1**	—
Sorties	**(2)**	—
Transfert net des immobilisations corporelles	**4**	3
Transfert net des actifs détenus en vue de la vente	**—**	8
Solde à la clôture de l'exercice	**172 $**	169 $
Cumul des amortissements et des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	**69 $**	76 $
Sorties	**(1)**	—
Amortissement	**2**	2
Pertes de valeur	**—**	1
Reprise de pertes de valeur	**(1)**	(4)
Transfert net (aux) des immobilisations corporelles	**—**	(4)
Transfert net aux actifs détenus en vue de la vente	**4**	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	**73 $**	69 $

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Valeur comptable	**99 $**	100 $
Juste valeur	**144**	125

En 2013, la société a comptabilisé 4 millions de dollars (5 millions de dollars en 2012) de revenus locatifs dans le résultat opérationnel et a engagé des coûts opérationnels directs de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2012) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, elle a comptabilisé des coûts opérationnels directs de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2012) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun revenu locatif.

Un évaluateur indépendant, ayant une qualification professionnelle pertinente et reconnue et possédant une expérience récente quant à la situation géographique et à la catégorie de l'immeuble de placement faisant l'objet de l'évaluation, a fourni une expertise pour certains des immeubles de placement de la société. Pour ce qui est des autres immeubles de placement, la société a déterminé la juste valeur en se fondant sur des données comparables du marché et sur de l'information fournie par le gestionnaire indépendant des immeubles de placement de la société. La juste valeur est établie selon la valeur de marché lorsque celle-ci est disponible. La valeur de marché est le montant estimé pour lequel un immeuble pourrait être échangé à la date d'évaluation entre un acheteur consentant et un vendeur consentant dans des conditions de concurrence normales où chacune des parties agit en connaissance de cause et en toute liberté. Lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée selon la méthode du revenu en tenant compte des flux de trésorerie estimés attendus de la location de l'immeuble en fonction des modalités des contrats de location en vigueur et de la capacité de renégocier ces modalités au terme de la durée initiale ou de la durée prolongée du contrat, le cas échéant, majorés du produit net de la vente de l'immeuble à la fin de la période de calcul.

L'évaluation des immeubles de placement au moyen de la méthode du revenu tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts opérationnels recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts opérationnels non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente de l'immeuble. Au 28 décembre 2013, les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement allaient de 6,50 % à 9,75 % (6,0 % à 9,75 % au 29 décembre 2012), et les taux de capitalisation finaux allaient de 5,75 % à 8,75 % (5,75 % à 8,75 % au 29 décembre 2012).

Pour l'exercice clos le 28 décembre 2013, la société n'a comptabilisé aucune perte de valeur (1 million de dollars en 2012) sur les immeubles de placement dans le résultat opérationnel, du fait que la valeur comptable de l'ensemble des immeubles dépréciés était inférieure à leur valeur recouvrable. La société a également comptabilisé des reprises des pertes de valeur sur les immeubles de placement de 1 million de dollars (4 millions de dollars en 2012) dans le résultat opérationnel, la juste valeur diminuée des coûts de vente de ces immeubles étant supérieure à leur valeur comptable.

Note 16. Goodwill et immobilisations incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul des amortissements du goodwill et des immobilisations incorporelles pour les exercices clos le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 :

	2013				
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et goodwill		Immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie		
(en millions de dollars canadiens)	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles générées en interne	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 932 $**	**62 $**	**20 $**	**76 $**	**2 090 $**
Entrées	**—**	**9**	**—**	**3**	**12**
Élimination du coût des actifs entièrement amortis	**—**	**—**	**—**	**(8)**	**(8)**
Solde à la clôture de l'exercice	**1 932 $**	**71 $**	**20 $**	**71 $**	**2 094 $**
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde à l'ouverture de l'exercice	**989 $**	**— $**	**14 $**	**30 $**	**1 033 $**
Amortissement	**—**	**—**	**5**	**10**	**15**
Élimination du cumul des amortissements des actifs entièrement amortis	**—**	**—**	**—**	**(8)**	**(8)**
Solde à la clôture de l'exercice	**989 $**	**— $**	**19 $**	**32 $**	**1 040 $**
Valeur comptable au 28 décembre 2013	**943 $**	**71 $**	**1 $**	**39 $**	**1 054 $**

	2012				
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et goodwill		Immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie		
(en millions de dollars canadiens)	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles générées en interne	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 937 $	51 $	20 $	43 $	2 051 $
Entrées	—	11	—	32	43
Reclassements	(5)	—	—	5	—
Élimination du coût des actifs entièrement amortis	—	—	—	(4)	(4)
Solde à la clôture de l'exercice	1 932 $	62 $	20 $	76 $	2 090 $
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde à l'ouverture de l'exercice	989 $	— $	8 $	25 $	1 022 $
Amortissement	—	—	6	9	15
Élimination du cumul des amortissements des actifs entièrement amortis	—	—	—	(4)	(4)
Solde à la clôture de l'exercice	989 $	— $	14 $	30 $	1 033 $
Valeur comptable au 29 décembre 2012	943 $	62 $	6 $	46 $	1 057 $

En 2013, la société a comptabilisé des entrées de goodwill et d'immobilisations incorporelles de 12 millions de dollars (43 millions de dollars en 2012). En 2012, les entrées de goodwill et d'immobilisations corporelles de 31 millions de dollars étaient liées à l'achat des dossiers d'ordonnances de 106 magasins Zellers Inc., lesquels étaient classés dans les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et goodwill La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012
Québec	**700 $**	700 $
T&T Supermarket Inc.	**129**	129
Ensemble des autres UGT	**114**	114
Valeur comptable du goodwill	**943 $**	943 $

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie se composent de marques de commerce et de fabrique, ainsi que des quotas d'importation. Les marques de commerce et de fabrique résultent de l'acquisition de T&T Supermarket Inc. par la société. La société prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de commerce et de fabrique ainsi que des quotas d'importation chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéfinie.

La société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et a conclu qu'aucune perte de valeur n'avait été subie.

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré s'établit entre 6,5 % et 7,0% (entre 6,5 % et 7,0 % au 29 décembre 2012) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière de la société.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide de taux d'actualisation fondés sur le coût du capital moyen pondéré après impôt, ajusté pour tenir compte des risques propres à chaque UGT. Au 28 décembre 2013, les taux d'actualisation après impôt utilisés aux fins du calcul de la valeur recouvrable étaient d'environ 9,5 % (9,5 % au 29 décembre 2012). Les taux d'actualisation avant impôt allaient de 12,8 % à 13,0 % (de 12,8 % à 13,0 % au 29 décembre 2012).

La société a inclus une période minimale de cinq ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de cinq ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (de 0,9 % à 2,0 % au 29 décembre 2012). La croissance du BAIIA[1)] budgétée est fondée sur le budget et le plan stratégique quinquennal de la société approuvé par le Conseil.

Note 17. Participations dans d'autres entités

Filiales

Les Compagnies Loblaw limitée est une société de portefeuille qui exerce ses activités par l'intermédiaire de ses filiales. Les filiales de la société qui exercent ses principales activités sont les suivantes : Loblaw Inc., société de vente au détail constituée en Ontario, la Banque le Choix du Président, société de services financiers constituée au Canada, Propriétés de Choix, fiducie constituée en Ontario et Choice Properties Limited Partnership, société en commandite constituée en Ontario. En 2013 et en 2012, la société détenait, directement ou indirectement, la totalité des titres avec droit de vote de ces filiales, à l'exception de Propriétés de Choix, dans laquelle Loblaw détient une participation véritable de 82,2 %, compte tenu de sa filiale, Choice Properties Limited Partnership.

À la clôture de 2013, aucune restriction importante ne touchait la capacité de la société à accéder aux actifs ou à les utiliser et à régler les passifs des filiales. De plus, il n'y a pas eu de changement au chapitre du contrôle exercé sur les filiales en 2013 et en 2012.

Entités structurées consolidées

Fiducies de financement indépendantes Certains franchisés indépendants de la société obtiennent du financement au moyen d'une structure à laquelle participe des fiducies de financement indépendantes, qui ont été crées pour consentir des prêts aux franchisés afin de faciliter leurs achats de stocks et d'immobilisations corporelles, composés principalement d'agencements et de matériel. La société fournit une lettre de crédit en faveur de la fiducie de financement indépendante (voir la note 33).

***Fiducie cartes de crédit Eagle*[MD]** La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. Aux termes de ces programmes de titrisation, une tranche des intérêts sur les créances de cartes de crédit est vendue à des tiers conformément à des ententes de copropriété qui émettent des titres portant intérêt. La Banque PC participe avec *Eagle* à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs.

Fiducies de rémunération fondées sur des actions Au cours de l'exercice, la société a établi des fiducies afin de faciliter l'achat d'actions en vue du règlement futur de chacun des régimes d'UATI et d'UAR au moment de l'acquisition des droits. La société est le promoteur de la fiducie et a désigné Computershare à titre de fiduciaire. La société finance l'achat d'actions aux fins de règlement et la fiducie lui verse des honoraires de gestion.

Entités structurées non consolidées

Autres fiducies de titrisation indépendantes Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen terme de premier rang et subordonnés. La société a conclu des lettres de crédit en faveur de ces fiducies (voir la note 33).

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion du présent rapport.

Note 18. Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012
Juste valeur des swaps de monnaies (note 30)	**— $**	98 $
Placements divers et autres créances	**136**	159
Actif au titre des prestations constituées (note 27)	**106**	—
Autres	**43**	32
Autres actifs	**285 $**	289 $

Note 19. Dette à court terme

Les soldes en cours de la dette à court terme se rapportent aux créances titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes, à l'exclusion d'*Eagle*, dont les passifs sont inclus dans la dette à long terme (voir la note 21). En 2013, la Banque PC n'a procédé à la titrisation d'aucune créance sur cartes de crédit (néant en 2012).

En 2013, la Banque PC a racheté une tranche de 300 millions de dollars (néant en 2012) de participations en copropriété dans les créances titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes et a comptabilisé une diminution correspondante de la dette à court terme.

En 2013, la Banque PC a modifié l'échéance de l'une des ententes conclues avec les autres fiducies de titrisation indépendantes, échéance qui était fixée au troisième trimestre de 2014, pour la repousser au troisième trimestre de 2015, ce qui n'a eu aucune incidence significative sur les autres modalités.

Mis à part les créances sur cartes de crédit titrisées de la Banque PC, le recours des autres fiducies de titrisation indépendantes se limite aux lettres de garantie mises en place par la société (voir la note 33).

Après la clôture de l'exercice 2013, la Banque PC a modifié l'échéance de ses deux ententes conclues avec d'autres fiducies de titrisation indépendantes, échéance qui était fixée au deuxième trimestre de 2015, pour la repousser au deuxième trimestre de 2016. Les autres modalités sont demeurées essentiellement les mêmes.

Note 20. Provisions

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration, de l'autoassurance, des taxes à la consommation, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement et des arrangements liés aux contrats de location déficitaires. Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des provisions de la société :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Provisions à l'ouverture de l'exercice	**137 $**	85 $
Entrées	**38**	80
Paiements	**(43)**	(20)
Reprises	**(10)**	(8)
Provisions à la clôture	**122 $**	137 $

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Comptabilisation dans les bilans consolidés comme suit :		
Partie courante des provisions	**66 $**	78 $
Partie non courante des provisions	**56**	59
Total des provisions	**122 $**	137 $

En 2013, la société a annoncé l'abolition d'environ 275 postes au sein de ses centres de services aux magasins, et elle a inscrit une charge de 32 millions de dollars dans le résultat opérationnel, pour tenir compte des coûts liés à ces mesures de compression. En 2012, la société a procédé à des compressions du personnel de son siège social et du personnel occupant des postes administratifs, qui ont touché environ 700 postes. La société a comptabilisé, dans le résultat opérationnel, une charge de 61 millions de dollars au titre des coûts liés à ces mesures de compression, dont une tranche de 6 millions de dollars a été comptabilisée dans les autres passifs. Au 28 décembre 2013, un montant de 39 millions de dollars (45 millions de dollars en 2012) lié à cette restructuration était comptabilisé dans les provisions.

Note 21. Dette à long terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2013	Au 29 décembre 2012
Billets de Les Compagnies Loblaw limitée a)		
5,40 %, échéant en 2013	**— $**	200 $
6,00 %, échéant en 2014	**100**	100
4,85 %, échéant en 2014	**350**	350
7,10 %, échéant en 2016	**300**	300
5,22 %, échéant en 2020	**350**	350
6,65 %, échéant en 2027	**100**	100
6,45 %, échéant en 2028	**200**	200
6,50 %, échéant en 2029	**175**	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	**151**	151
Incidence du rachat du coupon	**(67)**	(76)
6,85 %, échéant en 2032	**200**	200
6,54 %, échéant en 2033	**200**	200
8,75 %, échéant en 2033	**200**	200
6,05 %, échéant en 2034	**200**	200
6,15 %, échéant en 2035	**200**	200
5,90 %, échéant en 2036	**300**	300
6,45 %, échéant en 2039	**200**	200
7,00 %, échéant en 2040	**150**	150
5,86 %, échéant en 2043	**55**	55
Billets de premier rang non garantis b)		
3,75 %, échéant en 2019	**800**	—
4,86 %, échéant en 2023	**800**	—
Billets du placement privé libellés en dollars américains c)		
6,48 %, échéant en 2013 (150 millions de dollars américains)	**—**	150
6,86 %, échéant en 2015 (150 millions de dollars américains)	**—**	150
Dette à long terme garantie par une hypothèque		
5,49 %, échéant en 2018 (note 14)	**83**	86
Certificats de placement garanti d)		
échéant entre 2014 et 2018 (0,85 % à 3,78 %)	**430**	303
Fiducies de titrisation indépendantes e)		
Fiducie cartes de crédit Eagle[MD], 2,88 %, échéant en 2013	**—**	250
Fiducie cartes de crédit Eagle[MD], 3,58 %, échéant en 2015	**350**	350
Fiducie cartes de crédit Eagle[MD], 2,91 %, échéant en 2018	**400**	—
Fiducies de financement indépendantes f)	**475**	459
Obligations découlant de contrats de location-financement	**388**	366
Propriétés de Choix		
Série A, 3,55 %, échéant en 2018	**400**	—
Série B, 4,90 %, échéant en 2023	**200**	—
Coûts de transaction et autres	**(10)**	—
Total de la dette à long terme	**7 680 $**	5 669 $
Moins la tranche échéant à moins d'un an	**1 008**	672
Dette à long terme	**6 672 $**	4 997 $

a) Billets de Les Compagnies Loblaw limitée Au 28 décembre 2013, la société a comptabilisé une tranche de 450 millions de dollars (200 millions de dollars au 29 décembre 2012) de ses billets à moyen terme dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme. En 2013, un billet à moyen terme à 5,40 % de 200 millions de dollars, exigible le 20 novembre 2013, est arrivé à échéance et a été remboursé.

b) Billets de premier rang non garantis En 2013, la société a émis des billets de premier rang non garantis d'un montant en capital global de 1,6 milliard de dollars, se composant de billets de premier rang non garantis de série 2019 d'un montant de 800 millions de dollars, qui viennent à échéance le 12 mars 2019 (les « billets de série 2019 »), et de billets de premier rang non garantis de série 2023 d'un montant de 800 millions de dollars, qui viennent à échéance le 12 septembre 2023 (les « billets de série 2023 »). Les billets, qui ont été émis à leur valeur nominale, sont assortis d'un coupon de 3,75 % l'an dans le cas des billets de série 2019 et d'un coupon de 4,86 % l'an dans le cas des billets de série 2023. Le produit net du placement a été entiercé et sera libéré moyennant satisfaction des conditions de libération applicables dans le cadre de l'accord visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 35).

c) Billets du placement privé En 2013, la société a réglé par anticipation ses billets du placement privé libellés en dollars américains de 300 millions de dollars américains ainsi que les swaps de monnaies connexes (voir la note 30).La société a engagé des coûts d'environ 18 millions de dollars liés au règlement anticipé du billet du placement privé libellé en dollars américains qui devait initialement arriver à échéance le 29 mai 2015, coûts qui ont été comptabilisés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

d) Certificats de placement garanti Le tableau qui suit résume les activités liées aux certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, compte non tenu des commissions, en 2013 et en 2012 :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Solde à l'ouverture de l'exercice	**303 $**	276 $
CPG émis	**167**	76
CPG arrivés à échéance	**(40)**	(49)
Solde à la clôture de l'exercice	**430 $**	303 $

Au 28 décembre 2013, des CPG en cours de 52 millions de dollars (36 millions de dollars au 29 décembre 2012) ont été comptabilisés dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

e) Fiducie de titrisation indépendante Les billets émis par *Eagle* sont des billets à moyen terme garantis par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 11). En 2013, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés d'une valeur de 400 millions de dollars, venant à échéance le 17 octobre 2018 et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,91 %, et a remboursé une tranche de 250 millions de dollars de billets à terme de premier rang et de billets à terme subordonnés qui sont arrivés à échéance le 17 décembre 2013.

f) Fiducies de financement indépendantes Au 28 décembre 2013, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 475 millions de dollars (459 millions de dollars au 29 décembre 2012) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. La facilité de crédit engagée renouvelable vient à échéance le 6 mai 2014 et a été comptabilisée dans la tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme.

La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % du capital des prêts en cours. Au 28 décembre 2013, la société avait émis une lettre de crédit de 48 millions de dollars (48 millions de dollars au 29 décembre 2012).

Facilités de crédit engagées En 2013, la société a accru la limite d'emprunt de la facilité de crédit engagée (la « facilité de crédit ») de 800 millions de dollars pour la porter à 1 milliard de dollars, sous réserve de la clôture de la transaction visant Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, et a reporté l'échéance de la facilité de crédit au 31 décembre 2018. Dans le cadre du PAPE de Propriétés de Choix, la société a modifié l'entente relative à sa facilité de crédit afin d'y apporter certains ajustements visant à exclure l'incidence de Propriétés de Choix du calcul de ses clauses restrictives. Au 28 décembre 2013 et au 29 décembre 2012, la société n'avait effectué aucun prélèvement sur sa facilité de crédit.

En 2013, Propriétés de Choix a conclu une entente relative à une facilité de crédit engagée non garantie de premier rang d'une durée de 5 ans et de 500 millions de dollars (la « facilité de crédit de Propriétés de Choix ») consentie par un consortium de prêteurs. Cette facilité de crédit est également assortie de certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 25) et porte intérêt à des taux fondés sur les taux variables à court terme. Au 28 décembre 2013, Propriétés de Choix n'avait effectué aucun prélèvement sur la facilité de crédit de Propriétés de Choix.

Après la clôture de l'exercice, Propriétés de Choix a émis, aux termes de son prospectus préalable de base simplifié, des débentures non garanties de premier rang de série C d'un montant en capital de 250 millions de dollars, dont la durée est de 7 ans et le taux du coupon de 3,498 % l'an, ainsi que des débentures non garanties de premier rang de série D d'un montant en capital de 200 millions de dollars, dont la durée est de 10 ans et le taux du coupon de 4,293 % l'an.

Calendrier de remboursement Le calendrier de remboursement de la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit : 1 008 millions de dollars en 2014; 408 millions de dollars en 2015; 442 millions de dollars en 2016; 137 millions de dollars en 2017; 1 022 millions de dollars en 2018 et 4 745 millions de dollars par la suite. Voir la note 30 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

Note 22. Passif au titre des parts de fiducie

Au 28 décembre 2013, 66 114 229 parts de Propriétés de Choix étaient détenues par d'autres porteurs de parts que la société, y compris 114 229 parts émises en 2013 en faveur de porteurs admissibles aux termes d'un régime de réinvestissement des distributions au prix de 10,05 $ la part, ce qui a donné lieu à une augmentation de 1 million de dollars du passif au titre des parts de fiducie. Au 28 décembre 2013, la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie de 688 millions de dollars a été comptabilisée dans les bilans consolidés. En 2013, la société a comptabilisé une perte liée à la juste valeur de 27 millions de dollars dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières en lien avec des parts (voir la note 6).

Note 23. Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012[1)]
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 27)	**238 $**	529 $
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	**107**	116
Remises des fournisseurs reportées	**16**	24
Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 26)	**1**	20
Autres	**192**	160
Autres passifs	**554 $**	849 $

Note 24. Capital social

Actions privilégiées de premier rang (1,0 million d'actions autorisées) À la clôture de l'exercice, aucune action privilégiée de premier rang sans droit de vote de la société n'était en circulation.

Actions privilégiées de deuxième rang, série A (12,0 millions d'actions autorisées) Le nombre d'actions en circulation de la société s'établit à 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang sans droit de vote, à 5,95 %, de série A, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars, émises pour un produit net de 218 millions de dollars. Ces actions confèrent à leur porteur le droit à un dividende en trésorerie fixe cumulatif de 1,4875 $ par action par année et qui, s'il est déclaré, devra être versé trimestriellement. Ces actions privilégiées qui sont présentées comme des titres de participation aux bilans consolidés sont classées dans les autres passifs financiers et évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

À compter du 31 juillet 2013, 2014 et 2015, la société pourra, à son gré, racheter en trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation pour respectivement 25,75 $, 25,50 $ et 25,00 $. À compter du 31 juillet 2013, la société pourra, à son gré, convertir ces actions privilégiées en un nombre de ses actions ordinaires qui sera déterminé au moyen de la division du prix de rachat alors en vigueur, ainsi que tous les dividendes courus et impayés jusqu'à la date de conversion exclusivement, par le plus élevé de 2,00 $ et 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. À compter du 31 juillet 2015, ces actions privilégiées en circulation seront convertibles, au gré du porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la société qui sera déterminé au moyen de la division de 25,00 $, ainsi que les dividendes courus et impayés jusqu'à la date de conversion exclusivement, par le plus élevé de 2,00 $ et 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. Ce choix est assujetti au droit de la société de racheter les actions privilégiées contre un montant en trésorerie ou de prendre des arrangements pour leur vente à d'autres acheteurs.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement payées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice :

	2013		2012	
	Nombre d'actions ordinaires	**Capital social ordinaire**	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	**281 680 157**	**1 567 $**	281 385 318	1 540 $
Émises pour le règlement d'options sur actions	**2 131 416**	**90**	718 544	29
Rachetées aux fins d'annulation	**(1 500 000)**	**(9)**	(423 705)	(2)
Émises et en circulation à la clôture de la période	**282 311 573**	**1 648 $**	281 680 157	1 567 $
Actions détenues en fiducie (note 26)	**(1 067 323)**	**(6) $**	—	—
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture de la période	**281 244 250**	**1 642 $**	281 680 157	1 567 $
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	**281 123 452**		281 438 799	

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités — voir la note 2.

Dividendes Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société déclarés en 2013 et en 2012 :

	2013[i)]	2012
Dividendes déclarés par action (en dollars)		
Actions ordinaires	**0,94 $**	0,85 $
Actions privilégiées de deuxième rang, série A	**1,49 $**	1,49 $

i) Les dividendes déclarés de 0,24 $ par action ordinaire au quatrième trimestre seront payés le 30 décembre 2013, tandis que les dividendes déclarés de 0,37 $ par action privilégiée de deuxième rang, série A, au quatrième trimestre seront payés le 31 janvier 2014.

La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour réduire sa dette et financer sa croissance future. Au cours du deuxième trimestre de 2013, le Conseil a augmenté le dividende trimestriel d'environ 9,1 % pour le porter à 0,24 $ par action ordinaire.

Aux fins de la présentation des états financiers, des dividendes sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de respectivement 14 millions de dollars (14 millions de dollars en 2012) pour les périodes de 52 semaines closes le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012, respectivement, sont présentés comme composante des charges d'intérêts nettes et autres charges financières au compte consolidé résumé de résultat (voir la note 6).

Après la clôture de l'exercice, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,24 $ par action ordinaire, à payer le 1er avril 2014, et un dividende trimestriel de 0,37 $ par action privilégiée de deuxième rang, série A, à payer le 30 avril 2014.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités En 2013, la société a racheté, aux fins d'annulation, 1 500 000 actions ordinaires (423 705 actions ordinaires en 2012) aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 64 millions de dollars (14 millions de dollars en 2012) dans les résultats non distribués au titre de la prime sur les actions ordinaires, ainsi qu'à une réduction de 9 millions de dollars (2 millions de dollars en 2012) du capital social ordinaire.

En 2013, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la TSX, d'au plus 14 103 672 de ses actions ordinaires ou la conclusion de dérivés sur actions à cette fin, représentant environ 5 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions à un prix égal à leur cours à la date de l'acquisition. En 2013, la société a également conclu une convention de rachat d'actions automatique aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui lui permet de racheter ses actions même pendant les périodes d'interdiction conformément à des instructions préétablies.

En 2013, la société a racheté, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, 1 103 500 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie de 46 millions de dollars et a placé ces actions en fiducie en prévision du règlement futur de ses obligations au titre de son régime d'UATI et de son régime d'UAR (voir la note 26). En 2013, l'activité relative à ces fiducies a donné lieu à la comptabilisation d'une charge nette de 39 millions de dollars dans les résultats non distribués, ainsi qu'à une réduction nette de 6 millions de dollars du capital social ordinaire.

Note 25. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans opérationnels et stratégiques;
- cibler une réduction de la dette à la suite de la transaction de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix afin de rétablir les paramètres en matière de qualité du crédit conformes à ceux de sociétés ayant une cote de solvabilité élevée;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Au 28 décembre 2013 et au 29 décembre 2012, les éléments que la société incluait dans sa définition du capital étaient les suivants :

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012[1)]
Dette à court terme	**605 $**	905 $
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	**1 008**	672
Dette à long terme[2)]	**6 672**	4 997
Certains autres passifs	**39**	39
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments ci-dessus	**—**	14
Total de la dette	**8 324 $**	6 627 $
Titres de participation	**224**	223
Capitaux propres	**7 018**	6 419
Total du capital sous gestion	**15 566 $**	13 269 $

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités — voir la note 2.
2) Comprend le montant en capital global de 1,6 milliard de dollars tiré de l'émission de billets de premier rang non garantis de 2,5 milliards de dollars dans le cadre du prospectus préalable de base simplifié mentionné ci-après. Le produit brut du placement sera entiercé et classé à titre de dépôts de garantie dans les états financiers consolidés de la société (voir la note 9).

En 2013, la société a déposé une version modifiée de son prospectus préalable de base simplifié daté du 21 décembre 2012, de manière à faire passer de 1,0 milliard de dollars à 2,5 milliards de dollars le produit qu'elle peut tirer de l'émission de titres aux termes de ce prospectus.

En 2013, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié lui permettant d'émettre éventuellement des billets d'une valeur de 1,5 milliard de dollars pendant 25 mois.

De plus, en 2013, Propriétés de Choix a déposé un prospectus simplifié préalable de base lui permettant d'émettre, à l'occasion, des parts et des titres de créance dont le prix d'offre peut atteindre, au total, 2 milliards de dollars. Le prospectus simplifié préalable de base est en vigueur pendant 25 mois.

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit existante, de sa facilité de crédit à terme de 3,5 milliards de dollars, de certains billets à moyen terme et de lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces ratios sont évalués chaque trimestre par la société afin d'assurer la conformité avec ces conventions. En 2013, dans le cadre du PAPE de Propriétés de Choix, la société a modifié l'entente relative à la facilité de crédit afin d'y apporter certains ajustements visant à exclure l'incidence de Propriétés de Choix du calcul de ses clauses restrictives. Au 28 décembre 2013 et tout au long de l'exercice, la société respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance visant ses débentures et la facilité de crédit de Propriétés de Choix, lesquelles portent notamment sur les ratios de couverture et les ratios de levier financier. Ces ratios sont évalués trimestriellement par Propriétés de Choix afin d'assurer la conformité à ces conventions. Au 28 décembre 2013 et tout au long de l'exercice, Propriétés de Choix respectait les clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC est assujettie au cadre pour la gestion du capital réglementaire de l'accord de Bâle III, qui comprend un ratio des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de 3,5 % pour les actions ordinaires, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 4,5 % et un ratio du total des fonds propres de 8 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, les institutions financières sont assujetties aux exigences d'un test de levier financier maximal. La Banque PC satisfaisait à toutes les exigences applicables en matière de capital et au test de levier financier maximal au 28 décembre 2013. En 2012, la Banque PC était assujettie au cadre pour la gestion du capital réglementaire de Bâle II et satisfaisait à toutes les exigences applicables en matière de capital au 29 décembre 2012.

Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Le tableau qui suit présente le montant net de la charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société qui a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives au titre de ses régimes d'options sur actions, d'UATI et d'UAR, déduction faite de tout contrat à livrer sur actions connexe et les régimes de rémunération fondée sur des options sur actions et sur des unités d'actions temporairement incessibles de Propriétés de Choix :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Charge découlant du régime d'options sur actions	**16 $**	18 $
Charge découlant des régimes d'UATI et d'UAR	**16**	15
Produit découlant des contrats à livrer	**—**	(5)
Montant net de la charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres[i)]	**32 $**	28 $

i) La charge de rémunération liée aux régimes d'options sur parts et de parts temporairement incessibles de Propriétés de Choix était négligeable (néant en 2012).

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, notamment les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs, d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants et de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix, est inscrite aux bilans consolidés comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012
Fournisseurs et autres passifs	**— $**	11 $
Autres passifs	**1**	20
Surplus d'apport	**87**	55

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société sont présentés en détail ci-après :

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 28,1 millions d'actions ordinaires, ce qui constitue la base de référence de la société quant au nombre d'attributions d'options sur actions qui peuvent être faites.

Lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 3 mai 2012, les actionnaires ont approuvé une modification au régime d'options sur actions de la société selon laquelle le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime a été majoré de 14 428 484 actions ordinaires pour s'établir à 28 137 162 actions ordinaires. Cette modification a donné lieu à une augmentation du nombre d'actions ordinaires autorisées de la société pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, qui est passé de 5 % à 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation.

Les tableaux qui suivent présentent l'activité du régime d'options sur actions de la société :

	2013		2012	
	Options (nombre d'actions)	**Prix d'exercice moyen pondéré par action**	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	**12 538 928**	**36,74 $**	10 750 993	38,90 $
Attribution	**1 484 264**	**40,62**	4 605 970	34,91
Exercice	**(2 131 416)**	**35,25**	(718 544)	31,00
Renonciation/annulation	**(847 039)**	**38,03**	(1 506 608)	36,74
Expiration	**(48 742)**	**54,71**	(592 883)	68,64
Options en cours à la clôture de l'exercice	**10 995 995**	**37,37 $**	12 538 928	36,74 $
Options exerçables à la clôture de l'exercice	**4 200 472**	**38,04 $**	4 120 017	38,72 $

	Options en cours en 2013			**Options exerçables en 2013**	
Fourchette des prix d'exercice	**Nombre d'options en cours**	**Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)**	**Prix d'exercice moyen pondéré par action**	**Nombre d'options exerçables**	**Prix d'exercice moyen pondéré par action**
28,95 $ − 35,55 $	**4 984 391**	**4**	**33,63 $**	**1 662 506**	**31,70 $**
35,56 $ − 39,92 $	**3 475 944**	**4**	**38,07 $**	**1 387 094**	**37,80 $**
39,93 $ − 50,79 $	**2 535 660**	**3**	**43,75 $**	**1 150 872**	**47,47 $**
	10 995 995			**4 200 472**	

En 2013, la société a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un prix moyen pondéré de 46,54 $ par action (36,90 $ en 2012) pour une contrepartie en trésorerie de 75 millions de dollars (22 millions de dollars en 2012).

La juste valeur des options sur actions attribuées en 2013 s'est établie à 11 millions de dollars pour l'exercice à ce jour (27 millions de dollars en 2012). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées en 2013 et en 2012 au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes à la date d'attribution :

	2013	2012
Taux de dividende attendu	**2,1 %**	2,4 % – 2,7 %
Volatilité attendue du cours de l'action	**19,2 % – 23,8 %**	21,1 % – 24,8 %
Taux d'intérêt sans risque	**1,2 % – 2,0 %**	1,3 % – 1,6 %
Durée de vie attendue des options	**4,2 ans – 6,5 ans**	4,2 ans – 6,5 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée aux options sur actions. Un taux de renonciation de 12,0 % a été appliqué au 28 décembre 2013 (15,0 % au 29 décembre 2012).

Contrats à livrer sur actions Le tableau qui suit présente un résumé des contrats à livrer sur actions de la société :

	Au 28 décembre 2013	Au 29 décembre 2012
Contrats en cours (en millions)	**—**	1,1
Prix à terme moyen par action (en dollars)	**— $**	56,59 $
Charges d'intérêts par action (en dollars)	**— $**	0,16 $
Perte de marché latente comptabilisée dans les fournisseurs et autres passifs (en millions de dollars canadiens)	**— $**	16 $

En 2013, Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron ») a effectué un paiement de 16 millions de dollars pour régler la tranche résiduelle des contrats à livrer sur actions visant 1 103 500 actions ordinaires de Loblaw.

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles L'activité du régime d'UATI de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	**2013**	2012
UATI à l'ouverture de l'exercice	**1 038 271**	1 119 496
Attribution	**379 899**	379 746
Règlement	**(273 937)**	(382 871)
Renonciation	**(59 719)**	(78 100)
UATI à la clôture de l'exercice	**1 084 514**	1 038 271
UATI réglées (en millions de dollars canadiens)	**10 $**	13 $

La juste valeur des UATI attribuées en 2013 s'établissait à 15 millions de dollars (15 millions de dollars en 2012).

Régime d'unités d'actions au rendement L'activité du régime d'UAR de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	**2013**	2012
UATI à l'ouverture de l'exercice	**50 818**	—
Attribution	**283 569**	50 818
Règlement	**(2 794)**	—
Renonciation/annulation	**(22 483)**	—
UATI à la clôture de l'exercice	**309 110**	50 818

La juste valeur des UAR attribuées en 2013 s'établissait à 11 millions de dollars (2 millions de dollars en 2012).

En 2013, la société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. En 2013, elle a procédé au règlement de 276 731 UATI et UAR, dont 36 177 ont été réglées en actions par l'intermédiaire des fiducies, ce qui a donné lieu à une légère hausse du capital social et à une hausse de 1 million de dollars des résultats non distribués.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs L'activité du régime d'UAD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	**2013**	2012
UAD en cours à l'ouverture de l'exercice	**198 780**	158 017
Attribution	**24 582**	36 570
Réinvestissement	**3 239**	4 193
UAD en cours à la clôture de l'exercice	**226 601**	198 780

Une charge de rémunération de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2012) liée à ce régime a été comptabilisée dans le résultat opérationnel. La juste valeur des UAD attribuées en 2013 s'établissait à 1 million de dollars (1 millions de dollars en 2012).

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants L'activité du régime d'UADD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	**2013**	2012
UADD en cours à l'ouverture de l'exercice	**26 707**	43 928
Attribution	**2 606**	3 553
Réinvestissement	**421**	1 007
Règlement	**(7 608)**	(21 781)
UADD en cours à la clôture de l'exercice	**22 126 $**	26 707 $

Une charge de rémunération d'un montant négligeable (montant négligeable en 2012) liée à ce régime a été comptabilisée dans le résultat opérationnel. La juste valeur des UADD attribuées en 2013 était négligeable (montant négligeable en 2012).

En 2013, les régimes d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD ont été modifiés de manière à n'autoriser que les règlements en actions, plutôt qu'en trésorerie. Par conséquent, un montant de 22 millions de dollars qui avait précédemment été comptabilisé à la juste valeur dans les fournisseurs et autres passifs a été reclassé au surplus d'apport.

Les régimes de rémunération fondée sur les parts de Propriétés de Choix sont présentés en détail ci-après :

Régime d'options d'achat de parts Propriétés de Choix maintient un régime d'options d'achat de parts à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Propriétés de Choix peut attribuer des options visant un maximum de 4 075 000 parts.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options d'achat de parts de Propriétés de Choix :

	2013[1)]	
	Nombre d'options	**Prix d'exercice moyen pondéré par part**
Options en cours à l'ouverture de la période	**—**	**— $**
Attributions	**1 196 866**	**10,04**
Options en cours à la clôture de la période	**1 196 866**	**10,04 $**
Options exerçables à la clôture de la période	**—**	**— $**

Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont servi à évaluer la juste valeur des options au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes au 28 décembre 2013 :

	2013[1)]
Taux moyen de distribution attendu	**6,2 %**
Volatilité moyenne attendue du cours de la part	**19,0 % – 30,2 %**
Taux d'intérêt moyen sans risque	**1,6 % – 2,0 %**
Durée de vie moyenne attendue des options	**4,0 ans – 5,5 ans**

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée aux options d'achat de parts. Aucun taux de renonciation n'a été appliqué au 28 décembre 2013.

Régime de parts temporairement incessibles Le tableau qui suit présente un résumé de l'activité du régime de parts temporairement incessibles de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	**2013[1)]**
Parts temporairement incessibles à l'ouverture de la période	**—**
Attribution	**105 948**
Réinvestissement	**2 798**
Parts temporairement incessibles à la clôture de la période	**108 746**

Aucun droit rattaché aux parts temporairement incessibles n'était acquis au 28 décembre 2013.

1) Les résultats sont présentés pour la période close le 31 décembre 2013, conformément à l'exercice de Propriétés de Choix. Les ajustements au 28 décembre 2013 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

Régime de parts différées à l'intention des fiduciaires Le tableau qui suit résume l'activité du régime de parts différées de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2013[1)]
Parts différées en cours à l'ouverture de la période	—
Attribution	31 758
Réinvestissement	178
Parts différées en cours à la clôture de la période	31 936

Une charge de rémunération négligeable liée à ce régime a été comptabilisée dans le résultat opérationnel. Au 28 décembre 2013, la valeur intrinsèque des UAD était négligeable.

Note 27. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Le comité de retraite (le « Comité ») de la société veille sur les régimes de retraite de la société. Le Comité aide le Conseil à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Il l'aide également à administrer les régimes, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détails dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujetti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantage à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

La société prévoit verser des cotisations en 2014 à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise, ainsi que des paiements de prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme

La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

1) Les résultats sont présentés pour la période close le 31 décembre 2013, conformément à l'exercice de Propriétés de Choix. Les ajustements au 28 décembre 2013 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes à prestations définies

Le tableau qui suit résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	2013		2012[1)]	
	Régimes de retraite à prestations définies	**Autres régimes à prestations définies**	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Valeur actualisée des obligations capitalisées	**(1 597) $**	**— $**	(1 736) $	— $
Juste valeur des actifs des régimes	**1 709**	**—**	1 532	—
Surplus capitalisé (obligations capitalisées)	**112 $**	**— $**	(204) $	— $
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	**(71)**	**(167)**	(75)	(247)
Total du surplus capitalisé (des obligations capitalisées)	**41 $**	**(167) $**	(279) $	(247) $
Passif résultant des exigences de capitalisation minimale au titre des services passés	**(6)**		(3)	
Total du surplus net (de l'obligation nette) au titre des prestations définies	**35 $**	**(167) $**	(282) $	(247) $
Comptabilisation dans les bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 18)	**106 $**	**— $**	— $	— $
Autres passifs (note 23)	**(71)**	**(167)**	(282)	(247)

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités — voir la note 2.

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies :

	2013			2012		
	Régimes de retraite à prestations définies	**Autres régimes à prestations définies**	**Total**	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	**1 532 $**	**— $**	**1 532 $**	1 330 $	— $	1 330 $
Cotisations de l'employeur	**99**	**—**	**99**	150	—	150
Cotisations des salariés	**2**	**—**	**2**	2	—	2
Prestations versées	**(82)**	**—**	**(82)**	(84)	—	(84)
Produits d'intérêts	**62**	**—**	**62**	59	—	59
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	**101**	**—**	**101**	79	—	79
Autres	**(5)**	**—**	**(5)**	(4)	—	(4)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	**1 709 $**	**— $**	**1 709 $**	1 532 $	— $	1 532 $
Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies						
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 811 $**	**247 $**	**2 058 $**	1 685 $	221 $	1 906 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**52**	**9**	**61**	55	14	69
Coût financier	**72**	**9**	**81**	73	10	83
Prestations versées	**(86)**	**(6)**	**(92)**	(88)	(6)	(94)
Cotisations des salariés	**2**	**—**	**2**	2	—	2
Pertes actuarielles comprises (gains actuariels compris) dans les autres éléments du résultat global	**(159)**	**(62)**	**(221)**	77	8	85
Modifications des régimes	**(28)**	**(23)**	**(51)**	—	—	—
Indemnités de départ contractuelles[i)]	**2**	**—**	**2**	4	—	4
Indemnités de départ spéciales [i)]	**—**	**—**	**—**	3	—	3
Autres	**2**	**(7)**	**(5)**	—	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	**1 668 $**	**167 $**	**1 835 $**	1 811 $	247 $	2 058 $

i) Les indemnités de départ contractuelles et spéciales comprennent un montant de 2 millions de dollars (6 millions de dollars en 2012) lié aux compressions du personnel du siège social et du personnel occupant des postes administratifs.

Pour l'exercice clos en 2013, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 163 millions de dollars (138 millions de dollars en 2012).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 46 % aux participants actifs aux régimes (48 % en 2012)
- 12 % aux participants aux régimes différés (11 % en 2012)
- 42 % aux retraités (41 % en 2012)

En 2014, la société prévoit verser des cotisations d'environ 50 millions de dollars (cotisations d'environ 99 millions de dollars en 2013) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies par capitalisation. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles réalisées et selon le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences réglementaires et d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le résultat net avant impôt pour les régimes à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2013			2012		
	Régimes de retraite à prestations définies	**Autres régimes d'avantages à prestations définies**	**Total**	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**52 $**	**9 $**	**61 $**	55 $	14 $	69 $
Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	**10**	**9**	**19**	14	10	24
Indemnités de départ contractuelles et spéciales[i)]	**2**	**—**	**2**	7	—	7
Coût des services passés[ii)]	**(28)**	**(23)**	**(51)**	—	—	—
Autres	**7**	**(3)**	**4**	4	—	4
Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	**43 $**	**(8) $**	**35 $**	80 $	24 $	104 $

i) Comprend des indemnités de départ contractuelles et spéciales de 2 millions de dollars (6 millions de dollars en 2012) liées aux compressions du personnel du siège social et du personnel occupant des postes administratifs (voir la note 20).

ii) Se rapporte aux modifications annoncées à l'égard de certains régimes à prestations définies de la société, qui touchent certains salariés qui prendront leur retraite après le 1er janvier 2015.

Le tableau qui suit présente les (gains actuariels) pertes actuarielles, déduction faite des impôts, comptabilisées au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

	2013			2012		
	Régimes de retraite à prestations définies	**Autres régimes d'avantages à prestations définies**	**Total**	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes	**(101) $**	**— $**	**(101) $**	(79) $	— $	(79) $
Ajustements liés à l'expérience	**(10)**	**(51)**	**(61)**	4	(1)	3
Pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses démographiques	**70**	**4**	**74**	—	9	9
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses financières	**(219)**	**(15)**	**(234)**	73	—	73
Variation du passif résultant des exigences de capitalisation minimale au titre des services passés	**3**	**—**	**3**	3	—	3
Total des (gains actuariels nets) des pertes actuarielles nettes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	**(257) $**	**(62) $**	**(319) $**	1 $	8 $	9 $
Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat liés aux pertes actuarielles (note 7)	**68**	**17**	**85**	(1)	(2)	(3)
(Gains actuariels) pertes actuarielles, déduction faite des recouvrements d'impôt sur le résultat	**(189) $**	**(45) $**	**(234) $**	— $	6 $	6 $

Le tableau qui suit présente le cumul des pertes actuarielles (gains actuariels) avant impôt comptabilisées dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

	2013			2012		
	Régimes de retraite à prestations définies	**Autres régimes d'avantages à prestations définies**	**Total**	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	**380 $**	**31 $**	**411 $**	379 $	23 $	402 $
(Gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes avant impôt comptabilisées au cours de l'exercice	**(257)**	**(62)**	**(319)**	1	8	9
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	**123 $**	**(31) $**	**92 $**	380 $	31 $	411 $

Détail des actifs des régimes Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

	2013		2012	
Titres de capitaux propres				
Canadiens - actions ordinaires	**131 $**	**8 %**	114 $	8 %
- fonds en gestion commune	**178**	**10 %**	249	16 %
Étrangers - fonds en gestion commune	**518**	**30 %**	541	35 %
Total des titres de capitaux propres	**827 $**	**48 %**	904 $	59 %
Titres de créance				
Titres à revenu fixe - titres d'État	**452 $**	**27 %**	354 $	23 %
- titres de sociétés	**151**	**9 %**	161	11 %
Fonds en gestion commune à revenu fixe [i] - titres d'État	**203**	**12 %**	64	4 %
- titres de sociétés	**20**	**1 %**	37	2 %
Total des titres de créance	**826 $**	**49 %**	616 $	40 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**56 $**	**3 %**	12 $	1 %
Total	**1 709 $**	**100 %**	1 532 $	100 %

i) Des titres d'État et des titres de sociétés peuvent être inclus dans les mêmes fonds en gestion commune à revenu fixe.

À la clôture des exercices 2013 et 2012, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de la société.

Tous les titres de capitaux propres et de créances sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements a revenu fixe, qui sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt et les capitaux propres, qui devraient générer à la fois des rendements plus élevés et des rendements sensibles à l'inflation à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

Principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimés en moyennes pondérées) :

	2013		2012	
	Régimes de retraite à prestations définies	**Autres régimes à prestations définies**	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	**4,75 %**	**4,50 %**	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	**3,50 %**	**s. o.**	3,50 %	s. o.
Table de mortalité	**CPM-RPP2014Priv générationnelle**	**CPM-RPP2014Priv générationnelle**	UP94@ pleinement générationnelle	UP94@ pleinement générationnelle
Charge nette au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	**4,00 %**	**4,00 %**	4,25 %	4,25 %
Taux de croissance de la rémunération	**3,50 %**	**s. o.**	3,50 %	s. o.
Table de mortalité	**UP94@ pleinement générationnelle**	**UP94@ pleinement générationnelle**	UP94@ pleinement générationnelle	UP94@ pleinement générationnelle

s. o. – sans objet

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de la période de présentation de l'information financière est de 16,2 ans (16,2 ans en 2012).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,00 % à la clôture de l'exercice 2013, et il est présumé qu'il augmentera pour s'établir à 4,50 % d'ici la clôture de l'exercice 2014 et s'y stabiliser par la suite.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour 2013 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes à prestations définies	
Augmentation (diminution)	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies[i)]	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies[i)]
Taux d'actualisation	4,75 %	4,00 %	4,50 %	4,00 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(251) $	(22) $	(20) $	(1) $
d'une diminution de 1 %	297 $	24 $	25 $	1 $
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé			4,00 %	5,75 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	19 $	2 $
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(16) $	(2) $

s. o. – sans objet

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

Régimes de retraite multi-employeurs

Au cours de l'exercice clos le 28 décembre 2013, la société a inscrit une charge de 55 millions de dollars (53 millions de dollars en 2012) dans le résultat opérationnel, soit les cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2014, la société prévoit continuer de verser des cotisations à ces régimes de retraite multi-employeurs.

La société, de concert avec ses franchisés indépendants, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 53 000 employés y participant (54 000 en 2012). Les charges de 2013 mentionnées plus haut comprennent des cotisations de 54 millions de dollars (52 millions de dollars en 2012) au RRECC.

Coût des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le résultat net avant impôt sur le résultat s'est établi comme suit :

	2013	2012
Coût net des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi	**35 $**	104 $
Coût des régimes à cotisations définies[i)]	**20**	18
Coût des régimes de retraite multi-employeurs[ii)]	**55**	53
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	**110 $**	175 $
Coût des autres avantages du personnel à long terme[iii)]	**21**	27
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages du personnel à long terme	**131 $**	202 $
Comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat comme suit :		
Frais de vente et charges générales et administratives	**108 $**	174 $
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**23**	28
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages du personnel à long terme	**131 $**	202 $

i) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes à cotisations définies.
ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes de retraite multi-employeurs.
iii) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent un montant de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2012) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 28. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat opérationnel tient compte des charges au titre des avantages du personnel qui sont présentées dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012[1)]
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	**3 042 $**	3 002 $
Avantages postérieurs à l'emploi	**91**	151
Autres régimes d'avantages du personnel à long terme	**17**	23
Rémunération fondée sur des actions	**32**	33
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles	**(10)**	(24)
Charges au titre des avantages du personnel	**3 172 $**	3 185 $

Note 29. Contrats de location

La société loue certains de ses magasins de vente au détail, centres de distribution, locaux à bureaux et autres actifs en vertu de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. La quasi-totalité des contrats de location relatifs aux magasins sont assortis d'options de renouvellement. Les loyers conditionnels prévus par certains contrats de location de magasins sont fondés sur un pourcentage de leur chiffre d'affaires. La société sous-loue également des immeubles à des tiers.

Le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple requiert l'exercice du jugement pour la détermination de la juste valeur et de la durée de vie économique de l'actif loué, du taux d'actualisation devant être utilisé et de la répartition appropriée des droits à bail entre l'élément terrains et l'élément constructions dans le cas des contrats de location immobilière.

1) Certains chiffres de 2012 ont été retraités — voir la note 2.

Contrats de location simple – À titre de locataire Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs au titre de la location qui sont prévus par les contrats de location simple de la société :

	Versements à effectuer pour chaque exercice							
(en millions de dollars canadiens)	2014	2015	2016	2017	2018	Par la suite	**Au 28 décembre 2013 Total**	Au 29 décembre 2012 Total
Versements aux termes de contrats de location simple	204 $	186 $	156 $	129 $	106 $	443 $	**1 224 $**	1 231 $
Revenu de sous-location	(48)	(35)	(24)	(16)	(10)	(33)	**(166)**	(145)
Paiements nets aux termes de contrats de location simple	156 $	151 $	132 $	113 $	96 $	410 $	**1 058 $**	1 086 $

En 2013, la société a comptabilisé dans le résultat opérationnel une charge de 206 millions de dollars (197 millions de dollars en 2012) liée aux contrats de location simple. Au cours de l'exercice, des loyers conditionnels de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2012) découlant de contrats de location simple ont été comptabilisés en charges, tandis qu'un revenu de sous-location de 50 millions de dollars (48 millions de dollars en 2012) a été comptabilisé dans le résultat opérationnel. Les loyers conditionnels sont fondés sur la performance des magasins évaluée par rapport à des seuils précis.

Contrats de location simple – À titre de locateur Au 28 décembre 2013, la société louait certains terrains et bâtiments dont le coût s'élevait à 2 076 millions de dollars (2 037 millions de dollars au 29 décembre 2012) et l'amortissement cumulé connexe, à 562 millions de dollars (539 millions de dollars au 29 décembre 2012). Pour l'exercice clos le 28 décembre 2013, les revenus locatifs se sont établis à 136 millions de dollars (132 millions de dollars en 2012) et les loyers conditionnels se sont chiffrés à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2012), et tant les revenus locatifs que les loyers conditionnels ont été comptabilisés dans le résultat opérationnel. Les loyers conditionnels sont fondés sur la performance des magasins évaluée par rapport à des seuils précis.

	Paiements à recevoir pour chaque exercice							
(en millions de dollars canadiens)	2014	2015	2016	2017	2018	Par la suite	**Au 28 décembre 2013 Total**	Au 29 décembre 2012 Total
Paiements nets aux termes de contrats de location simple	133 $	114 $	92 $	69 $	45 $	106 $	**559 $**	520 $

Contrats de location-financement – À titre de locataire Les paiements minimaux futurs au titre de la location qui sont prévus par les contrats de location-financement de la société se présentent comme suit :

	Versements à effectuer pour chaque exercice							
(en millions de dollars canadiens)	2014	2015	2016	2017	2018	Par la suite	**Au 28 décembre 2013 Total**	Au 29 décembre 2012 Total
Versements aux termes de contrats de location financement	54 $	52 $	52 $	47 $	40 $	526 $	**771 $**	755 $
Moins les charges financières futures	(27)	(26)	(24)	(23)	(21)	(262)	**(383)**	(389)
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	27 $	26 $	28 $	24 $	19 $	264 $	**388 $**	366 $

En 2013, la société a comptabilisé en charges des loyers conditionnels de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2012) au titre de contrats de location-financement.

Le revenu de sous-location futur au titre des contrats de sous-location de la société se détaille comme suit :

	Paiements à recevoir pour chaque exercice							
(en millions de dollars canadiens)	2014	2015	2016	2017	2018	Par la suite	**Au 28 décembre 2013 Total**	Au 29 décembre 2012 Total
Revenu de sous-location	(14) $	(11) $	(8) $	(6) $	(2) $	(4) $	**(45) $**	(57) $

Au 28 décembre 2013, les paiements de sous-location à recevoir aux termes de contrats de location-financement s'élevaient à 14 millions de dollars (16 millions de dollars au 29 décembre 2012).

Note 30. Instruments financiers

Le tableau suivant présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur pour chaque classement d'instruments financiers au 28 décembre 2013 :

	Au 28 décembre 2013					
(en millions de dollars canadiens)	Instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances (coût amorti)	Autres passifs financiers (coût amorti)	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**— $**	**2 260 $**	**— $**	**— $**	**2 260 $**	**2 260 $**
Placements à court terme	**—**	**290**	**—**	**—**	**290**	**290**
Dépôts de garantie	**—**	**1 701**	**—**	**—**	**1 701**	**1 701**
Créances	**—**	**—**	**618**	**—**	**618**	**618**
Créances sur cartes de crédit	**—**	**—**	**2 538**	**—**	**2 538**	**2 538**
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	**2**	**—**	**—**	**—**	**2**	**2**
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	**—**	**—**	**375**	**—**	**375**	**375**
Certains autres actifs	**—**	**—**	**67**	**—**	**67**	**67**
Total des actifs financiers	**2 $**	**4 251 $**	**3 598 $**	**— $**	**7 851 $**	**7 851 $**
Fournisseurs et autres passifs	**— $**	**— $**	**— $**	**3 793 $**	**3 793 $**	**3 793 $**
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	**4**	**—**	**—**	**—**	**4**	**4**
Dette à court terme	**—**	**—**	**—**	**605**	**605**	**605**
Dette à long terme	**—**	**—**	**—**	**7 680**	**7 680**	**8 188**
Passif au titre des parts de fiducie	**688**	**—**	**—**	**—**	**688**	**688**
Titres de participation	**—**	**—**	**—**	**224**	**224**	**236**
Certains autres passifs	**—**	**—**	**—**	**40**	**40**	**40**
Total des passifs financiers	**692 $**	**— $**	**— $**	**12 342 $**	**13 034 $**	**13 554 $**

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et les passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et dont la nature est à court terme, au 28 décembre 2013 :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs financiers				
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	**— $**	**2 $**	**— $**	**2 $**
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**617 $**	**3 634 $**	**— $**	**4 251 $**
Prêts et créances (coût amorti)	**—**	**8**	**434**	**442**
Passifs financiers				
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	**688 $**	**— $**	**4 $**	**692 $**
Autres passifs financiers (coût amorti)	**236**	**8 188**	**40**	**8 464**

Le tableau suivant présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur pour chaque classement d'instruments financiers au 29 décembre 2012 :

	Au 29 décembre 2012					
(en millions de dollars canadiens)	Instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances (coût amorti)	Autres passifs financiers (coût amorti)	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— $	1 079 $	— $	— $	1 079 $	1 079 $
Placements à court terme	—	716	—	—	716	716
Dépôts de garantie	—	252	—	—	252	252
Créances	—	—	456	—	456	456
Créances sur cartes de crédit	—	—	2 305	—	2 305	2 305
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	—	—	—	—	—
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	—	—	363	—	363	363
Dérivés inclus dans les autres actifs	120	—	—	—	120	120
Certains autres actifs	—	—	75	—	75	75
Total des actifs financiers	120 $	2 047 $	3 199 $	— $	5 366 $	5 366 $
Fournisseurs et autres passifs	— $	— $	— $	3 698 $	3 698 $	3 698 $
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	22	—	—	—	22	22
Dette à court terme	—	—	—	905	905	905
Dette à long terme	—	—	—	5 669	5 669	5 669
Titres de participation	—	—	—	223	223	243
Certains autres passifs	—	—	—	44	44	44
Total des passifs financiers	22 $	— $	— $	10 539 $	10 561 $	11 454 $

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et les passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et dont la nature est à court terme, au 29 décembre 2012 :

(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs financiers				
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	— $	120 $	— $	120 $
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	275	1 772	—	2 047
Prêts et créances (coût amorti)	—	11	427	438
Passifs financiers				
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	— $	21 $	1 $	22 $
Autres passifs financiers (coût amorti)	243	6 542	44	6 829

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en 2013 et 2012.

Les instruments financiers de niveau 3 classés à la juste valeur par le biais du résultat net au 28 décembre 2013 et au 29 décembre 2012 consistent en des dérivés incorporés à des bons de commande passés dans des pays qui n'effectuent pas leurs transactions en dollars canadiens, ni en la monnaie fonctionnelle du vendeur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché fondée sur l'écart entre les cours de change et le calendrier du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. D'importantes variations à la hausse (à la baisse) de toute donnée d'entrée entraîneraient une augmentation (une diminution) considérable de la juste valeur.

La juste valeur du dérivé de change incorporé classé au niveau 3 inscrite dans les fournisseurs et autres passifs au 28 décembre 2013 s'est établie à 4 millions de dollars (1 million de dollars au 29 décembre 2012), et en 2013, une perte liée à la juste valeur de 3 millions de dollars (profit de 1 million de dollars en 2012) a été comptabilisé dans le résultat opérationnel. Une augmentation (une diminution) des cours de change de 1 % donnerait lieu à un profit lié à la juste valeur (une perte liée à la juste valeur) de 1 million de dollars.

Les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ont donné lieu à la comptabilisation d'un profit de 33 millions de dollars en 2013 (perte de 27 millions de dollars en 2012) dans le bénéfice avant impôt sur le résultat. De plus, une perte de 27 millions de dollars en 2013 (profit de 38 millions de dollars en 2012) a été comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers qui doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

En 2013, des charges d'intérêts nettes de 446 millions de dollars (332 millions de dollars en 2012) ont été comptabilisées en lien avec des instruments financiers non classés ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments dérivés de la société font l'objet d'une analyse ci-après :

Swaps de monnaie En 2013, Glenhuron a dénoué ses swaps de monnaies et a reçu un règlement net en trésorerie de 76 millions de dollars représentant le profit lié à la juste valeur cumulé sur les swaps. Les swaps ont été contrebalancés par l'effet des profits et des pertes de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie libellés en dollars américains. Au 29 décembre 2012, une somme à recevoir cumulée latente de 20 millions de dollars découlant du cours de change a été comptabilisée dans les charges payées d'avance et autres actifs et une créance de 93 millions de dollars a été inscrite dans les autres actifs au titre de ces swaps.

Le tableau qui suit présente sommairement l'incidence, sur le résultat opérationnel, des variations de la juste valeur des swaps de monnaies de Glenhuron et de l'exposition au risque sous-jacent :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Perte (profit) lié à la juste valeur découlant des swaps	**37 $**	(25) $
(Profit) perte de change lié à l'exposition au risque sous-jacent	**(33) $**	27 $

En 2013, la société a réglé son swap de monnaies visant le placement privé libellé en dollars américains de 300 millions de dollars américains dans le cadre du règlement des billets du placement privé libellés en dollars américains de 300 millions de dollars américains sous-jacents, et elle a reçu un règlement net en trésorerie de 18 millions de dollars (voir la note 21). Les swaps de monnaie visant le placement privé libellé en dollars américains ont été utilisés pour gérer l'effet des profits et des pertes de change sur les billets du placement privé libellés en dollars américains sous-jacents comptabilisés dans la dette à long terme. Dans le cadre du règlement total, la société a réglé son swap de monnaies visant le placement privé libellé en dollars américains de 150 millions de dollars américains qui est arrivé à échéance le 29 mai 2013. Au moment du règlement du swap, un profit latent lié à la juste valeur de 5 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 2 millions de dollars, qui avait été différé dans le cumul des autres éléments du résultat global a été comptabilisé dans le résultat opérationnel.

Au 29 décembre 2012, une somme à recevoir cumulée latente de 2 millions de dollars découlant du cours de change a été comptabilisée dans les charges payées d'avance et autres actifs et une créance de 5 millions de dollars a été inscrite dans les autres actifs au titre des swaps de monnaie visant le placement privé libellé en dollars américains.

Le tableau qui suit présente sommairement l'incidence, sur le résultat opérationnel, des variations de la juste valeur des swaps de monnaies de Glenhuron et de l'exposition au risque sous-jacent :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
(Profit) perte lié à la juste valeur découlant des swaps[i)]	**(11) $**	7 $
Perte (profit) de change liée à l'exposition au risque sous-jacent	**14 $**	(6) $

i) Exclut le profit de 7 millions de dollars reclassé hors du cumul des autres éléments du résultat global en 2013.

Swaps de taux d'intérêt En 2013, la société a réglé le montant notionnel de 150 millions de dollars de ses swaps de taux d'intérêt. Au 29 décembre 2012, la société détenait ces swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 150 millions de dollars à taux fixe de 8,38 %, et elle avait comptabilisé une perte cumulée de 5 millions de dollars dans les fournisseurs et autres passifs.

En 2013, la société a comptabilisé dans le résultat opérationnel un profit lié à la juste valeur de 5 millions de dollars (11 millions de dollars en 2012) lié à ces swaps.

Contrats à livrer sur actions En 2013, Glenhuron a effectué un paiement de 16 millions de dollars pour régler la tranche résiduelle des contrats à livrer sur actions visant 1 103 500 actions ordinaires de Loblaw. Glenhuron a comptabilisé, dans le résultat opérationnel, une perte d'un montant négligeable (profit de 5 millions de dollars en 2012) liée à ces contrats. Au 29 décembre 2012, le cumul des intérêts à payer et de la perte de marché latente de 16 millions de dollars a été inscrit dans les créditeurs et charges à payer.

Autres dérivés et instruments La société a également recours à d'autres dérivés financiers, notamment des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés et des contrats d'options sur carburant négociés en bourse. En 2013, la société a comptabilisé un profit de 7 millions de dollars (montant négligeable en 2012) dans le résultat opérationnel. Au 28 décembre 2013, un profit latent cumulé de 2 millions de dollars a été comptabilisé dans les charges payées d'avance et autres actifs (profit latent cumulé négligeable au 29 décembre 2012).

En lien avec l'émission de billets de premier rang non garantis de 1,6 milliard de dollars réalisée en 2013 (voir la note 21), la société a couvert son exposition aux taux d'intérêt avant l'émission. Comme cette relation ne répondait pas aux critères de la comptabilité de couverture, le profit de 10 millions de dollars qui a résulté du règlement a été comptabilisé dans le résultat opérationnel.

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et placements dans des franchises inclus dans les autres actifs La valeur des créances liées aux prêts consentis à des franchisés de Loblaw de 375 millions de dollars (363 millions de dollars au 29 décembre 2012) a été comptabilisée dans les bilans consolidés. En 2013, la société a comptabilisé dans le résultat opérationnel des pertes de valeur de 14 millions de dollars (12 millions de dollars en 2012) se rapportant aux créances liées à ces prêts.

Des placements dans des franchises de Loblaw d'une valeur de 58 millions de dollars (64 millions de dollars au 29 décembre 2012) ont été comptabilisés dans les autres actifs. La société a comptabilisé dans le résultat opérationnel une perte de 6 millions de dollars pour 2013 (7 millions de dollars en 2012) se rapportant à ces placements.

Note 31. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée au risque de liquidité et au risque lié à la disponibilité des capitaux, au risque de crédit et au risque de marché. Une analyse de ces risques et de la manière dont les expositions sont gérées est présentée ci-après.

Risque lié au niveau d'endettement et risque de liquidité Pour financer la portion en trésorerie de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société utilisera ses liquidités excédentaires et augmentera considérablement son niveau d'endettement. Rien ne garantit que la société sera en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour être à même de réduire son niveau d'endettement et de maintenir des réserves de trésorerie appropriées, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur ses cotes de solvabilité et ses coûts de financement.

Le risque de liquidité représente le risque que la société ne puisse répondre à ses besoins en trésorerie ou ne puisse financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Il comprend également le risque de ne pas être en mesure de réaliser des actifs au moment voulu, à un prix adéquat. Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment la facilité de crédit de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital. Malgré ces stratégies d'atténuation des risques, la capacité de la société, de la Banque PC ou de Propriétés de Choix à obtenir du financement auprès de sources externes pourrait se trouver limitée si leur performance financière et leur situation financière venaient à se détériorer ou si les cotes de solvabilité actuelles de la société ou de Propriétés de Choix étaient abaissées.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 28 décembre 2013 :

	2014	2015	2016	2017	2018	Par la suite	Total[i)]
Passifs financiers dérivés							
Contrats de change à terme	70 $	— $	— $	— $	— $	— $	70 $
Passifs financiers non dérivés							
Dette à court terme[ii)]	605	—	—	—	—	—	605
Dette à long terme, y compris les versements d'intérêts à taux fixe[iii)]	1 361	742	756	435	1 317	7 746	12 357
Autres passifs[iv)]	35	—	4	—	—	—	39
	2 071 $	742 $	760 $	435 $	1 317 $	7 746 $	13 071 $

i) Les titres de participation et les dividendes connexes ainsi que le passif au titre des parts de fiducie ne sont pas pris en compte, car ces passifs ne comportent pas de date d'échéance contractuelle. La société a également exclu la dette bancaire et les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.

ii) Représente des obligations envers des fiducies de titrisation indépendantes qui sont garanties par les créances sur cartes de crédit de la société (voir la note 11).

iii) Selon la valeur nominale à l'échéance et les intérêts annuels de chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que les obligations de paiements annuelles pour les entités structurées, les emprunts hypothécaires et les obligations découlant de contrats de location-financement.

iv) Obligation contractuelle liée à certains autres passifs.

Risque lié à la disponibilité des capitaux Les activités liées au secteur de l'immobilier nécessitent des capitaux importants. Propriétés de Choix doit avoir accès à des sources de capitaux pour entretenir ses immeubles, pour refinancer sa dette bancaire et pour financer sa stratégie de croissance et, à l'occasion, certaines dépenses d'investissement. Bien que Propriétés de Choix prévoie continuer de jouir de sa facilité de crédit, rien ne garantit qu'elle aura des capitaux suffisants ou pourra avoir accès à des capitaux à des conditions acceptables de manière à lui permettre de faire de nouvelles acquisitions d'immeubles, de financer ou refinancer des immeubles, de financer ses charges opérationnelles ou de financer d'autres frais. De plus, dans certaines circonstances, Propriétés de Choix pourrait être incapable d'emprunter des fonds en raison de certaines restrictions. L'incapacité de Propriétés de Choix d'obtenir les capitaux dont elle a besoin pourrait avoir une incidence significative sur la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières et de ses autres obligations. L'incapacité d'accéder à des capitaux pourrait aussi compromettre la capacité de Propriétés de Choix à verser des distributions, ce qui pourrait avoir une incidence négative significative sur le cours des parts.

Risque de crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle. L'exposition au risque de crédit découle des instruments dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie, des créances sur cartes de crédit de la Banque PC, des créances liées à des prêts consentis à des franchisés, des créances auprès de franchisés et d'autres créances auprès de fournisseurs, de magasins associés et de comptes indépendants et des actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la cote A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers. L'exposition maximale de la société au risque de crédit lié aux instruments dérivés se rapproche de la juste valeur positive des dérivés inscrits au bilan (voir la note 30).

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit un compte de correction de valeur pour créances irrécouvrables, dont le montant correspond aux pertes estimatives liées aux loyers à recevoir. Le montant du compte de correction de valeur est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de détenteurs de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux prêts consentis à des franchisés, des créances auprès de franchisés et d'autres créances auprès de fournisseurs, de magasins associés et de comptes indépendants, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Risque de marché Le risque de marché correspond à la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt, les cours de change, le prix des marchandises, le cours de l'action ordinaire et de la part et l'incidence éventuelle de ces facteurs sur d'autres contreparties.

Risque de taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette et ses instruments financiers à taux variable, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition respective de sa dette à taux fixe et à taux variable, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie, et en prenant des mesures nécessaires pour maintenir un équilibre approprié compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés. La société estime qu'une augmentation (une diminution) de 100 points de base des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (une diminution) de 32 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Risque de change La société est exposée aux variations des cours de change principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans les fournisseurs et autres passifs. Une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence positive sur les variations du résultat opérationnel et du bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire.

Risque marchandises La société est exposée aux hausses du prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'aux répercussions indirectes du coût des marchandises sur les produits de consommation et les prix. Elle gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins de produits de consommation qui sont liés à des marchandises. La société conclut des contrats à terme normalisés et des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des coûts liés à l'énergie. Malgré les stratégies d'atténuation mises en œuvre par la société, la hausse du prix des marchandises pourrait avoir une incidence défavorable sur sa performance financière. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait au 28 décembre 2013, une diminution de 10 % du coût de l'énergie, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte nette de 2 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Cours des parts de Propriétés de Choix La société est exposée au risque de marché en raison des parts qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la valeur de marché des parts. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts diminue. Une augmentation de un dollar de la valeur de marché des parts, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une hausse de 66 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 32. Passifs éventuels

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à la réglementation et à l'environnement. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales des paliers fédéral et provincial en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, à l'impôt sur le capital, aux taxes à la consommation, à l'impôt foncier et aux autres impôts et taxes et, par conséquent, elle pourrait faire l'objet de cotisations fiscales ou de nouvelles cotisations. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et de ces litiges ou de ces cotisations fiscales et de ces nouvelles cotisations, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les états financiers consolidés; il pourrait néanmoins avoir une incidence significative pour les périodes futures.

Actions en justice La société peut faire l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. Le résultat de ces poursuites et réclamations demeure incertain. Cependant, compte tenu de l'information dont elle dispose à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites et réclamations auront une incidence significative, individuellement ou collectivement, sur ses activités.

Fiscalité La société est régulièrement assujettie auxvérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il peut arriver que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus ou que la législation ou les interprétations de la législation actuelle soient modifiées, ce qui pourrait donner lieu à de nouvelles cotisations. Ces nouvelles cotisations pourraient avoir une incidence significative sur la société au cours de périodes futures.

En 2012, la société a reçu un avis de l'Agence du revenu du Canada (l' « ARC ») selon lequel cette dernière manifestait son intention d'émettre un nouvel avis de cotisation à l'égard du traitement fiscal de Glenhuron, filiale entièrement détenue par la société. À ce stade, le nouvel avis de cotisation n'a pas été reçu; par conséquent, il n'est pas possible de quantifier toute nouvelle cotisation éventuelle. Bien que la société ne prévoie pas que le montant final soit important, elle ne peut en avoir la certitude et il pourrait résulter de cette nouvelle cotisation une charge importante pour la société au cours de périodes ultérieures.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclaration ou de garantie de même que des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Compte tenu de la nature de ces dispositions d'indemnisation, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximal du passif éventuel auquel elle pourrait être assujettie, puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximal éventuel et que les montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 33. Garanties financières

La société a donné à des tierces parties les garanties importantes suivantes :

Fiducies de financement indépendantes Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé au bilan de la société au 28 décembre 2013 et au 29 décembre 2012. La société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 48 millions de dollars (48 millions de dollars en 2012) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (10 % en 2012) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de la société. De plus, chaque franchisé indépendant fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou que le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à la société et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Autres fiducies de titrisation indépendantes D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des autres fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie pourraient être utilisées advenant une baisse majeure des produits provenant des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le passif éventuel brut total aux termes de ces ententes, qui représente 9 % (9 % en 2012) d'une tranche des créances sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 54 millions de dollars (81 millions de dollars au 29 décembre 2012) (voir la note 19). Les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvement sur les fiducies de titrisation indépendantes au 28 décembre 2013 se chiffraient à 120 millions de dollars (120 millions de dollars au 29 décembre 2012).

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le montant estimé du loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise 14 millions de dollars (13 millions de dollars au 29 décembre 2012). De plus, la société garantit les obligations découlant de contrats de location d'un tiers distributeur d'un montant de 17 millions de dollars (19 millions de dollars au 29 décembre 2012).

Propriétés de Choix émet des lettres de crédit pour appuyer les garanties de bonne exécution liées aux immeubles de placement, notamment des obligations en matière d'entretien et d'aménagement vis-à-vis des autorités municipales. Au 28 décembre 2013, le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit s'élevait 20 millions de dollars.

La facilité de crédit et les débentures de Propriétés de Choix sont garanties par le commandité, la société en commandite et toute autre entité devenant une filiale de Propriétés de Choix (avec quelques exceptions). En cas de défaut de Propriétés de Choix, le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie aura le droit de demander réparation des cautions quant aux obligations cautionnées de la même façon et selon les mêmes modalités selon lesquelles il peut chercher à faire exécuter les obligations de Propriétés de Choix. Ces garanties visent à éliminer la subordination structurelle qui pourrait autrement découler du fait que les actifs de Propriétés de Choix sont principalement détenus par diverses de ses filiales.

Banque le Choix du Président La société a fourni, en faveur de MasterCard[MD] International Incorporated (« MasterCard[MD] ») une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard[MD]. En 2013, la société a réduit le montant de la garantie en faveur de MasterCard[MD] au nom de la Banque PC, pour la ramener à 170 millions de dollars américains (230 millions de dollars américains en 2012).

Divers La société établit des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties de bonne exécution. Le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit, sauf les lettres de crédit en faveur des fiducies de financement indépendantes et des fiducies de titrisation indépendantes, se chiffre à environ 348 millions de dollars (348 millions de dollars au 29 décembre 2012).

Note 34. Transactions avec des parties liées

La société mère de la société, Weston, détient directement ou indirectement, 177 299 889 actions ordinaires de la société, soit environ 63 % des actions ordinaires en circulation de la société. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington, qui détient un total de 80 724 599 actions ordinaires de Weston, soit environ 63 % des actions ordinaires en circulation de Weston. M. Weston, est également le propriétaire véritable de 3 753 789 actions ordinaires de la société, soit environ 1 % (1 % au 29 décembre 2012) des actions ordinaires en circulation de la société. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché.

Transactions avec des parties liées

	Valeur de la transaction	
(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Coût des marchandises vendues		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	**601 $**	627 $
Achats de stocks auprès d'une partie liée[i)]	**22**	18
Résultat opérationnel		
Entente de partage des coûts avec la société mère[ii)]	**9 $**	12 $
Prestation de services administratifs fournis par la société mère[iii)], montant net	**13**	17
Distributions versées par Propriétés de Choix à la société mère[iv)]	**6**	—
Location de locaux à bureaux auprès d'une filiale de Wittington	**3**	3

i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette société. Au 28 décembre 2013, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 4 millions de dollars (2 millions de dollars au 29 décembre 2012).

ii) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunication et de technologie de l'information, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.

iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le Comité d'audit.

iv) Parallèlement au PAPE de Propriétés de Choix, Weston a acquis 20 000 000 de parts de Propriétés de Choix à 10,00 $ la part, pour un prix de souscription total de 200 millions de dollars. Aux termes d'un RRD, Propriétés de Choix a émis 107 810 parts supplémentaires en faveur de Weston, au prix de 10,05 $ la part. En 2013, Propriétés de Choix a comptabilisé 6 millions de dollars au titre de distributions en faveur de Weston relativement aux parts. Ce montant a été classé à titre de charges d'intérêts dans les comptes consolidés de résultat.

Les soldes nets à payer à la société mère se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012
Bilan		
Fournisseurs et autres passifs	**27 $**	25 $

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées à la note 27.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées. En 2013, ces choix et les ententes correspondantes n'ont pas eu d'incidence importante sur la société.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et de certains membres de l'équipe de direction, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	**8 $**	7 $
Rémunération fondée sur des actions	**6**	4
Rémunération totale	**14 $**	11 $

Note 35. Accord visant l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart

Le 14 juillet 2013, la société a conclu un accord relatif à l'arrangement visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en contrepartie d'au plus environ 6,7 milliards de dollars en trésorerie et de l'émission d'au plus environ 119,9 millions d'actions ordinaires. Selon le prix de l'action ordinaire de la société à cette date, le prix d'achat devrait s'établir à environ 12,4 milliards de dollars. Weston, qui détient environ 63 % des actions ordinaires avec droit de vote de Loblaw, a fourni à la TSX un consentement écrit confirmant qu'elle est en faveur de la transaction, remplissant ainsi les exigences d'approbation des actionnaires de la TSX.

Dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a conclu des facilités bancaires engagées, qui se composent d'une facilité de crédit à terme de 3,5 milliards de dollars et d'une facilité de crédit-relais de 1,6 milliard de dollars. Le 10 septembre 2013, la société a par la suite émis des billets de premier rang non garantis d'un montant en capital global de 1,6 milliard de dollars aux termes de son prospectus préalable de base simplifié et a simultanément annulé la facilité de crédit-relais de 1,6 milliard de dollars (voir la note 21). Dans le cadre du financement de l'acquisition, l'actionnaire détenant le contrôle de la société, à savoir Weston, a consenti à souscrire des actions ordinaires de Loblaw pour un montant supplémentaire d'environ 500 millions de dollars.

Le 12 septembre 2013, les actionnaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ont voté en faveur de cet accord et, le 16 septembre 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu une ordonnance définitive approuvant l'accord. La transaction est assujettie à l'obtention de diverses approbations réglementaires en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) et de l'approbation de la TSX, de même qu'au respect de certaines autres conditions de clôture qui sont habituelles dans le cadre de transactions de cette nature. Le processus d'examen en vertu de la *Loi de la concurrence* (Canada) progresse comme prévu et la société prévoit que la transaction sera menée à terme au cours du premier trimestre de 2014. Plus de renseignements sur la transaction et sur son incidence prévue sur la société sont présentés dans le document d'information déposé par la société le 20 août 2013 à l'égard de l'approbation de la transaction par les actionnaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Rien ne garantit que toutes les conditions seront respectées ou qu'elles feront l'objet d'une renonciation, ou encore que la société sera en mesure de réaliser la transaction proposée selon les modalités envisagées ou autrement.

Note 36. Informations sectorielles

La société compte trois secteurs opérationnels à présenter, dont les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail, qui comprend principalement les activités de vente au détail liées aux produits alimentaires, aux produits pharmaceutiques, aux postes d'essence, aux vêtements et aux autres articles de marchandise générale;
- Le secteur Services financiers, qui englobe les services de cartes de crédit, le programme de fidélisation de la clientèle, les services de courtage d'assurance, les services bancaires aux particuliers offerts par l'intermédiaire d'une grande banque à charte canadienne, les services de dépôt ainsi que les services de télécommunications.
- Le secteur Propriétés de Choix, qui détient et loue des immeubles commerciaux à revenus. L'information relative au secteur Propriétés de Choix qui présentée ci-dessous reflète les méthodes comptables de Propriétés de Choix, qui peuvent différer de celles de la société consolidée. Toute différence de méthodes est éliminée sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

Le principal décideur opérationnel de la société évalue périodiquement les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du résultat opérationnel[1)] et le montant ajusté du BAIIA[1)], présentés à la direction interne.

L'information sur chaque secteur opérationnel à présenter est incluse ci-après.

	2013					2012				
(en millions de dollars canadiens)	**Vente au détail**	**Services financiers[i)]**	**Propriétés de Choix[2)]**	**Consolidation et éliminations[ii)]**	**Total**	Vente au détail	Services financiers[i)]	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations	Total
Produits	**31 600 $**	**739 $**	**319 $**	**(287) $**	**32 371 $**	30 960 $	644 $	— $	— $	31 604 $
Résultat opérationnel	**1 185 $**	**142 $**	**370 $**	**(371) $**	**1 326 $**	1 100 $	95 $	— $	— $	1 195 $
Éléments d'ajustement[1)]	**(13)**	**—**	**12**	**—**	**(1)**	97	—	—	—	97
Montant ajusté du résultat opérationnel[1)]	**1 172 $**	**142 $**	**382 $**	**(371) $**	**1 325 $**	1 197 $	95 $	— $	— $	1 292 $
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**809**	**9**	**—**	**6**	**824**	767	10	—	—	777
Montant ajusté du BAIIA[1)]	**1 981 $**	**151 $**	**382 $**	**(365) $**	**2 149 $**	1 964 $	105 $	— $	— $	2 069 $
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**315**	**49**	**303**	**(199)**	**468**	306	45	—	—	351

i) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 325 millions de dollars (277 millions de dollars au 29 décembre 2012).

ii) Sous l'en-tête Consolidation et éliminations :
- le poste Produits comprend l'élimination de revenus locatifs de 221 millions de dollars et d'un recouvrement de coûts de 66 millions de dollars comptabilisés par Propriétés de Choix et provenant du secteur Vente au détail;
- le poste Résultat opérationnel comprend l'incidence de l'élimination de revenus locatifs de 221 millions de dollars dont il est question ci-dessus; l'élimination d'un profit de 144 millions de dollars comptabilisé par Propriétés de Choix et découlant des ajustements de la juste valeur des immeubles de placement que la société classe comme immobilisations corporelles ou immeubles de placement et qu'elle évalue au coût; et la comptabilisation d'une charge d'amortissement de 6 millions de dollars liée à certains immeubles de placement comptabilisés par Propriétés de Choix et évalués à la juste valeur;
- le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend l'élimination de charges d'intérêts de 144 millions de dollars incluses dans Propriétés de Choix et qui ont trait à sa dette envers la société; des distributions de 21 millions de dollars sur les parts détenues par d'autres porteurs de parts que la société, qui excluent les distributions versées à la société, et des coûts de 44 millions de dollars liés à l'émission de parts de Propriétés de Choix, qui sont portés en déduction des capitaux propres de Propriétés de Choix et présentés à titre de charges d'intérêts pour la société consolidée; l'élimination d'une perte liée à la juste valeur de 147 millions de dollars comptabilisée par Propriétés de Choix à l'égard des parts de catégorie B de société en commandite détenues par la société; ainsi qu'une perte liée à la juste valeur de 27 millions de dollars sur le passif au titre des parts de fiducie de la société.

1) Certains éléments sont exclus du résultat opérationnel afin de déterminer le montant ajusté du résultat opérationnel et le montant ajusté du BAIIA, respectivement. La direction utilise le montant ajusté du résultat opérationnel et le montant ajusté du BAIIA à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

2) Les résultats sont présentés pour la période close le 31 décembre 2013, conformément à l'exercice de Propriétés de Choix. Les ajustements au 28 décembre 2013 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

(en millions de dollars canadiens)	**Au 28 décembre 2013**	Au 29 décembre 2012
Total des actifs		
Vente au détail	**17 308 $**	15 474 $
Services financiers	**2 801**	2 487
Propriétés de Choix[1)]	**7 448**	—
Consolidation et éliminations[i)]	**(6 798)**	—
Total	**20 759 $**	17 961 $

i) Le poste Consolidation et éliminations comprend l'élimination de certains immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix et évalués à la juste valeur, qui sont également présentés dans les résultats consolidés à titre d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement évalués au coût.

(en millions de dollars canadiens)	**2013**	2012
Entrées d'immobilisations corporelles, de goodwill et d'immobilisations incorporelles		
Vente au détail	**835 $**	1 045 $
Services financiers	**6**	15
Propriétés de Choix[1)i)]	**7 129**	—
Consolidation et éliminations[i)]	**(7 093)**	—
Total	**877 $**	1 060 $

i) Le poste Consolidation et éliminations comprend l'élimination de 7 milliards de dollars au titre d'immeubles de placement acquis par Propriétés de Choix auprès du secteur Vente au détail.

1) Les résultats sont présentés pour la période close le 31 décembre 2013, conformément à l'exercice de Propriétés de Choix. Les ajustements au 28 décembre 2013 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

Annexe aux états financiers consolidés audités portant sur le ratio de couverture par le bénéfice

Le tableau qui suit présente le ratio de couverture par le bénéfice de la société, à jour pour la période de 52 semaines consécutives close le 28 décembre 2013 aux termes de la version modifiée du prospectus préalable de base simplifié daté du 29 août 2013. Le ratio de couverture par le bénéfice présenté ci-dessous tient compte de l'émission de 450 millions de dollars de débentures de premier rang non garanties par Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix après le 28 décembre 2013. Le ratio de couverture par le bénéfice présenté ci-dessous : i) ne tient pas compte de l'incidence pro forma de l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart et ii) ne prétend pas être indicatif des ratios de couverture par le bénéfice de quelque période future que ce soit.

Ratio de couverture des passifs financiers par le bénéfice	2,62 fois

Le ratio de couverture des passifs financiers par le bénéfice correspond au bénéfice net consolidé (avant les intérêts sur la dette à court terme et sur la dette à long terme, les dividendes sur les titres de participation, les distributions sur les parts de fiducie (les « parts »), l'ajustement de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie et l'impôt sur le résultat), divisé par les intérêts consolidés sur la dette à court terme et à long terme, les dividendes sur les titres de participation, les distributions sur les parts et l'ajustement de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie. Aux fins du calcul du ratio de couverture par le bénéfice présenté ci-dessus, la dette à long terme comprend la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

Rétrospective des trois derniers exercices[1)]

Au 29 décembre 2013 et au 28 décembre 2012 et pour les périodes closes à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	**2013** **(52 semaines)**	2012[2)] (52 semaines)	2011[3)] (52 semaines)
Résultats opérationnels consolidés			
Produits	**32 371 $**	31 604 $	31 250 $
Résultat opérationnel	**1 326**	1 195	1 384
Montant ajusté du résultat opérationnel[4)]	**1 325**	1 292	1 438
Montant ajusté du BAIIA[4)]	**2 149**	2 069	2 137
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**468**	351	327
Bénéfice net	**630**	634	769
Montant ajusté du bénéfice net[4)]	**731**	710	811
Situation financière et flux de trésorerie consolidés			
Montant ajusté de la dette[4)]	**6 064**	4 360	4 341
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	**4 251**	2 047	1 986
Entrées nettes liées aux activités opérationnelles	**1 491**	1 637	1 814
Dépenses d'investissement	**865**	1 017	987
Flux de trésorerie disponibles[4)]	**489**	468	551
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net de base	**2,24**	2,25	2,73
Montant ajusté du bénéfice net de base[4)]	**2,60**	2,52	2,88
Mesures et ratios financiers consolidés			
Croissance des produits	**2,4 %**	1,1 %	1,3 %
Montant ajusté de la marge opérationnelle[4)]	**4,1 %**	4,1 %	4,6 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA[4)]	**6,6 %**	6,5 %	6,8 %
Couverture des intérêts[4)]	**2,8x**	3,4x	4,2x
Montant ajusté de la dette[4)] sur le montant ajusté du BAIIA[4)]	**2,8x**	2,1x	2,0x
Rendement de l'actif moyen[4)]	**10,7 %**	10,0 %	12,0 %
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires	**9,4 %**	10,2 %	13,2 %
Résultats opérationnels du secteur Vente au détail			
Chiffre d'affaires	**31 600**	30 960	30 703
Marge brute	**6 966**	6 819	6 820
Résultat opérationnel	**1 185**	1 100	1 312
Montant ajusté du résultat opérationnel[4)]	**1 172**	1 197	1 366
Statistiques opérationnelles du secteur Vente au détail			
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables	**1,1 %**	(0,2) %	0,9 %
Marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires	**22,0 %**	22,0 %	22,2 %
Montant ajusté de la marge opérationnelle[4)]	**3,7 %**	3,9 %	4,4 %
Montant ajusté du BAIIA[4)]	**6,3 %**	6,3 %	6,7 %
Superficie de vente au détail (en millions de pieds carrés)	**51,9**	51,5	51,2
Nombre de magasins détenus par la société	**570**	580	584
Nombre de magasins franchisés	**496**	473	462
Résultats opérationnels du secteur Services financiers			
Produits	**739**	644	547
Résultat opérationnel	**142**	95	72
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**93**	50	24
Mesures et statistiques opérationnelles du secteur Services financiers			
Montant net trimestriel moyen des créances sur cartes de crédit	**2 345**	2 105	1 974
Créances sur cartes de crédit	**2 538**	2 305	2 101
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	**47**	43	37
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	**13,6 %**	12,8 %	12,5 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	**4,2 %**	4,3 %	4,2 %
Résultats opérationnels de Propriétés de Choix[5)]			
Produits	**319**	—	—
Résultat opérationnel	**370**	—	—
Montant ajusté du résultat opérationnel[4)]	**382**	—	—
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	**303**	—	—
Mesures opérationnelles de Propriétés de Choix[5)]			
Résultat opérationnel net[4)]	**222**	—	—
Fonds provenant des activités opérationnelles[4)]	**159**	—	—
Montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[4)]	**131**	—	—
Montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles par part, après dilution[4)] (en dollars)	**0,36**	—	—
Ratio de distribution du montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles[4)]	**88,6 %**	—	—

1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 110 du Rapport annuel 2013 – Revue financière.
2) Certains chiffres de 2012 ont été retraités — voir la note 2 afférente aux états financiers consolidés.
3) Les chiffres de 2011 ont été retraités pour tenir compte de l'incidence de l'IAS 19.
4) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion du présent rapport.
5) Les résultats sont présentés pour la période close le 31 décembre 2013, conformément à l'exercice de Propriétés de Choix. Les ajustements au 28 décembre 2013 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

Glossaire

Terme	Définition
BAIIA	Résultat opérationnel avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.
Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, moins l'effet des éléments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, plus l'effet des éléments dilutifs.
Chiffre d'affaires des magasins comparables	Ventes au détail de magasins situés dans un même emplacement et exploités dans ce lieu pendant deux exercices, compte non tenu du chiffre d'affaires de tout magasin ayant subi une expansion ou une contraction de grande envergure au cours de la période.
Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société, par pied carré moyen	Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société, à l'exclusion des postes d'essence, divisé par leur superficie moyenne en pieds carrés à la clôture de l'exercice.
Conversion	Magasin portant une bannière de la société et converti en une autre bannière de la société.
Couverture des intérêts	Résultat opérationnel, divisé par les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, plus les intérêts inscrits au coût des immobilisations corporelles (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Dépenses d'investissement	Acquisitions d'immobilisations corporelles.
Exercice	L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre et compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les 5 ou 6 ans. Les exercices clos le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 comptaient tous deux 52 semaines.
Expansion de faible envergure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est égale ou inférieure à 25 % de sa superficie initiale.
Expansion de grande envergure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est supérieure à 25 % de sa superficie initiale.
Flux de trésorerie disponibles	Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, à l'exclusion de l'augmentation (la diminution) nette des créances sur cartes de crédit, moins les acquisitions d'immobilisations corporelles. (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires, moins le coût des ventes, y compris les pertes de stocks, divisé par le chiffre d'affaires.
Marge du BAIIA	BAIIA divisé par le chiffre d'affaires (voir les mesures non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Marge opérationnelle	Résultat opérationnel, divisé par le chiffre d'affaires.

Terme	Définition
Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à la société et utilisées pour ses propres produits et services.
Montant ajusté de la dette	Dette bancaire, dette à court terme, dette à long terme, certains autres passifs et juste valeur de certains passifs financiers dérivés, moins les fiducies de titrisation indépendantes dans la dette à court terme et la dette à long terme et les certificats de placement garanti des fiducies de titrisation indépendantes de la Banque le Choix du Président. (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIA	Montant ajusté de la dette, divisé par le montant ajusté du BAIIA. (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de la marge du BAIIA	Montant ajusté du BAIIA, divisé par le chiffre d'affaires (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de la marge opérationnelle	Montant ajusté du résultat opérationnel, divisé par le chiffre d'affaires (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles de Propriétés de Choix	Fonds provenant des activités opérationnelles de Propriétés de Choix ajustés pour tenir compte d'éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance opérationnelle sous-jacente de la FPI (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles de Propriétés de Choix par part, après dilution	Montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles de Propriétés de Choix divisé par le nombre moyen pondéré des parts de fiducie en cours de Propriétés de Choix, après dilution (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net de base attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte d'éléments qui ne représentent pas nécessairement la performance opérationnelle sous-jacente de la société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à la clôture de l'exercice. (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du résultat opérationnel	Résultat opérationnel ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance opérationnelle sous-jacente de la société (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cet exercice.
Nouveau magasin	Magasin nouvellement construit, converti ou ayant subi une expansion de grande envergure.
Ratio de distribution du montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles de Propriétés de Choix	Distribution par part de fiducie de Propriétés de Choix, divisée par le montant ajusté des fonds provenant des activités opérationnelles de Propriétés de Choix par part de fiducie, après dilution (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).

Glossaire

Terme	Définition
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Intérêts gagnés sur les créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour, divisés par le nombre de jours pour l'exercice à ce jour, multipliés par 365 et enfin divisés par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Rendement de l'actif net moyen	Résultat opérationnel, divisé par l'actif total moyen, compte non tenu de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie et des fournisseurs et autres passifs (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires	Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires.
Rénovation	Dépense d'investissement affectée à un magasin sans qu'il n'y ait de modification importante de sa superficie.
Fonds provenant des activités opérationnelles de Propriétés de Choix	Bénéfice net de Propriétés de Choix ajusté pour tenir compte des ajustements de la juste valeur, des distributions sur les parts de catégorie B de société en commandite et les amortissements des allocations pour améliorations locatives (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Résultat opérationnel	Résultat avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
Résultat opérationnel	Résultat avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
Résultat opérationnel net de Propriétés de Choix	Produits locatifs de Propriétés de Choix, moins les loyers et les charges opérationnelles liées aux immeubles qui sont comptabilisés selon le mode linéaire (voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 38 du rapport de gestion de la société).
Superficie de vente au détail, en pieds carrés	Superficie en pieds carrés destinée à la vente au détail des magasins détenus par la société et des magasins franchisés de la société.
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Total des pertes sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour, divisé par le nombre de jours pour l'exercice à ce jour, multiplié par 365 et enfin, divisé par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Taux de dividende par action ordinaire à la clôture de l'exercice	Dividende par action ordinaire déclaré au quatrième trimestre, multiplié par quatre.
Valeur comptable par action ordinaire	Capitaux propres attribuables aux actionnaires, divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de l'exercice.
Ventes au détail	Ventes combinées des magasins détenus par la société et des magasins franchisés indépendants de la société.

Siège social et centre de services aux magasins
Les Compagnies Loblaw limitée
1 President's Choice Circle
Brampton (Ontario) Canada
L6Y 5S5
Téléphone : 905-459-2500
Télécopieur : 905-861-2206
Site Web : http://loblaw.ca

Inscription boursière et symbole boursier
Les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto Toronto et portent respectivement les symboles « L » et « L.PR.A ».

Actions ordinaires
W. Galen Weston détient, directement et indirectement, y compris par sa participation majoritaire dans Weston, environ 63 % des actions ordinaires de la société.

À la clôture de l'exercice 2013, 282 311 573 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2013 s'est établi à 727 955.

Actions privilégiées
À la clôture de l'exercice 2013, 9 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang de la société étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de deuxième rang de la société négociées chaque jour en 2013 s'est établi à 6 115.

Marques de commerce
Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires
La politique en matière de dividendes de la société stipule que la déclaration et le paiement de dividendes et le montant de ces dividendes sur les actions ordinaires de la société sont la prérogative du Conseil d'administration qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires
La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2014 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	1er avril
15 juin	1er juillet
15 septembre	1er octobre
15 décembre	30 décembre

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités
La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires
Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société est de 0,958 $ l'action ordinaire. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 $ l'action ordinaire.

Relations avec les investisseurs
Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca

Agent comptable des registres et agent des transferts
Services aux investisseurs
Computershare Inc.
100 University Avenue
Toronto (Ontario) Canada
M5J 2Y1

Sans frais : 1-800-564-6253 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : 416-263-9394
Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330
Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555

Pour faire un changement d'adresse ou éliminer les envois multiples ou pour toute autre question sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

Auditeurs indépendants
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Toronto (Ontario) Canada

Assemblée générale annuelle
L'assemblée annuelle des actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée se tiendra le jeudi 1er mai 2014 à 11 h (HAE) au Mattamy Athletic Centre, 50, rue Carlton, Toronto (Ontario) Canada M5B 1J2.

La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après l'émission de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet Centre des investisseurs du site Web de la société (loblaw.ca).

Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées
La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil. Les dates prévues de paiement pour 2014 sont le 31 janvier, le 30 avril, le 31 juillet et le 31 octobre.

Impression : Transcontinental PLM

This report is also available in English.

Loblaw

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

LOBLAW.CA PC.CA JOEFRESH.CA PCFINANCE.CA CHOICEREIT.CA